



En conférence de presse, hier, à Québec, le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, a demandé au premier ministre Bourassa de ramener au Parlement le débat sur la langue déclenché par la loi 178.

L'incendie criminel à Alliance Québec Parizeau : non à la violence

Mais, accuse le PQ, en priant l'élite francophone de condamner les extrémistes, Royal Orr a insinué que des francophones auraient mis le feu

André Bellemare
de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le Parti québécois condamne totalement toute forme de violence, comme l'incendie dans les locaux d'Alliance Québec, et demande à tous les citoyens de faire preuve de modération afin de dissiper le climat de tension qui s'accroît entre anglophones et francophones.

L'appel a été lancé hier par le président du PQ, Jacques Parizeau, et le chef parlementaire Guy Chevrette qui ont déploré en particulier le comportement du président d'Alliance Québec, Royal Orr, dont les propos ont contribué à détériorer le climat, selon eux.

Les deux dirigeants de l'opposition ont regretté la déclaration du président du groupe de pression anglophone qui a demandé à la majorité francophone de faire cesser la violence alors même que les auteurs de l'incendie ne sont pas encore connus. « C'est identifier abusivement et de façon prématurée tout un peuple comme coupable. Le Québec français ne mérite pas une telle expres-

sion de mépris qui, dans le contexte actuel, prend une allure de véritable provocation », a dit M. Chevrette.

Au milieu de la confusion qui règne depuis la publication du jugement de la Cour suprême sur la langue d'affichage, a ajouté M. Parizeau, il est du devoir du premier ministre Bourassa de « ramener le débat linguistique au Parlement pour calmer les esprits puisque le processus démocratique a été bafoué par la suspension des règles normales lors de l'adoption à la sauvette du projet de loi 178 avant le congé des Fêtes ».

À ce propos, M. Parizeau verrait d'un bon oeil la tenue d'un sommet sur la langue « mais avant les prochaines élections » ou la convocation d'une commission parlementaire où tous auraient l'occasion de venir s'exprimer.

Certains ont relié le PQ aux actes de vandalisme et de violence qui ont été commis ces dernières semaines et d'autres, comme M. Orr, ont reproché à M. Parizeau sa participation à la grande manifestation en faveur de la loi 101 au Centre Paul-Sauvé, il y a deux semaines.

« Laissez-moi vous dire d'abord que je ne comprends pas les repro-

ches de M. Orr. Deuxièmement, les actes de violence de toutes sortes ne peuvent avoir qu'un effet : compromettre le Parti québécois », a dit M. Parizeau.

« Nous connaissons cela au PQ. Qui, parmi ceux qui ont 40 ans ou plus aujourd'hui, ne se souvient de cette frauduleuse association PQ-FLQ ? Cela a failli tuer le Parti québécois au début des années 1970.

Pour que, finalement, on apprenne que de cellule en grange brûlée, la Gendarmerie royale n'était pas tout à fait absente des « protestations ».

« Le Parti québécois n'a rien à tirer de la violence. Il en est normalement la première victime », a-t-il poursuivi.

Le président du PQ trouve anormal que le premier ministre du Québec

Voir page 8 : Parizeau

Bourassa rentre et la CUM se réunit d'urgence

La crise déclenchée par l'incendie à Alliance Québec s'amplifie

Pierre O'Neill

LES RETOMBÉES de l'incendie des locaux d'Alliance Québec prennent de plus en plus l'allure d'un état de crise : la Commission de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal tient ce matin une réunion d'urgence et le premier ministre Robert Bourassa a décidé d'écourter ses vacances en Floride pour rentrer au Québec.

C'est à la suite des pressions exercées par quatre des sept membres de la Commission que son président et maire de Lachine, Guy Descary, a accepté de tenir cette réunion extraordinaire de l'organisme, qui se penchera sur les circonstances entourant le sinistre de la rue Crescent et procédera à une évaluation de la façon dont les enquêteurs du Service de police de la CUM se sont acquittés de leur tâche. Le maire Descary n'exclut pas l'hypothèse que l'incendie ait pu être allumé par des extrémistes anglophones.

La dramatisation sociale a atteint un nouveau sommet au cours de la journée d'hier, avec les manchettes à sensations de journaux anglophones et francophones, les révélations de sour-

ces policières anonymes sur le déroulement de l'enquête, l'entrée en scène du président du PQ, Jacques Parizeau, la mise au point de la police de la CUM, l'enquête de la Sûreté du Québec sur l'apparition de tracts menaçant de mort une dizaine de leaders de la coalition, dont le premier minis-

Voir page 8 : Bourassa



Guy Descary : Alliance Québec ne représente pas une minorité mais l'une des deux majorités.

Américains et Libyens s'empoignent

La destruction des MiG-23 mobilise le Conseil de sécurité de l'ONU



Les troupes d'élite du désert libyen se livrent à des exercices au stade de Tripoli, à l'occasion des célébrations du 19e anniversaire de la révolution libyenne. On indiquait, hier, que l'armée avait été mobilisée à la suite de la destruction des deux Mig-23 par les Américains.

d'après Reuter, AFP et AP

NATIONS UNIES — La Libye a demandé hier au Conseil de sécurité des Nations unies de condamner la destruction, la veille en Méditerranée, de deux de ses chasseurs MiG-23 par des appareils de l'aéronavale américaine, préluède selon elle à une agression à grande échelle.

De leur côté les États-Unis ont justifié leur geste en assurant qu'au moins un des deux avions abattus était armé. L'on peut par ailleurs s'attendre à ce que le secrétaire d'État George Shultz, qui est arrivé hier soir à Paris où il dirigera la délégation américaine à la conférence sur l'interdiction des armes chimiques, s'explique plus longuement.

Le secrétaire d'État, qui s'entretiendra aujourd'hui avec le président François Mitterrand et rencontrera plusieurs de ses homologues — dont le chef de la diplomatie soviétique Edouard Chevardnadze —, devrait profiter de la conférence pour demander l'aide des alliés des États-Unis afin d'empêcher des firmes occidentales de fournir du matériel chi-

Voir page 8 : Américains

Les gars de taxi l'appellent « Manman Métro »

Nicole Marchand, source d'inspiration d'une compagnie de taxi pas comme les autres

Renée Rowan

LES GARS l'appellent affectueusement *Manman Métro*.

Quand elle s'adresse aux chauffeurs, c'est *mon chéri, mon gros, mon petit*.

« Ici, nous sommes une grande famille. Ce n'est pas une compagnie comme les autres », affirme Nicole Marchand qui dégage, dès le premier contact, de la chaleur, de la joie de vivre, mais en même temps de la détermination et une certaine fermeté.

Nicole Marchand, 40 ans, célibataire, Montréalaise pure laine, est répartitrice à la coopérative Taxi Métro-Montréal mise sur pied il y a 18 mois par une groupe de sept chauffeurs de taxi haïtiens qui voulaient être maîtres chez eux. Aujourd'hui, ils sont près de 70.

« Je suis un peu leur mère à tous... Quand ils ont des problèmes, quand survient une difficulté, on vient me voir. Je suis là le matin entre 8 h et midi. Après, je vais dormir et on ne doit pas me déranger », lance-t-elle

l'air menaçant, mais les yeux rieurs derrière les lunettes.

Là, c'est son petit bureau du deuxième étage, dans les locaux de la coopérative Taxi Métro-Montréal, rue Bellechasse, près de Saint-Laur.

Sur le pupitre encombré on trouve une cafetière à demi remplie, un gobelet de chez McDonald, une plante, un « dôme » souvenir 1987, entièrement pailleté à la main, rappelant les débuts de la coopérative, des bouts de papiers sur lesquels sont griffonnés des messages, un grand cahier pour y noter les appels et l'heure, un appareil téléphonique et un micro auquel est attaché un petit oursin, « bébé-Métro », la mascotte porte-bonheur de la coopérative.

À travers l'interminable succession des appels et le va-et-vient dans la pièce, Nicole Marchand répond joyeusement aux questions inquisitrices de la journaliste du DEVOIR. Pourtant, elle aurait des raisons d'être impatiente : elle n'a pas fermé l'oeil depuis 18 heures.

« Il n'y a rien là, dit-elle. C'est tous

Voir page 8 : Taxi



Nicole Marchand, *manman Métro*, avec deux de ses gars, Jean-Mario Belleus, à gauche, et Louis Philippeaux, à droite.

AUJOURD'HUI

Une enquête publique

Les informations entourant la mort d'Yvon Lafrance, abattu par un policier, sont si contradictoires que le coronar a ordonné une enquête publique. Page 3

Paris fait un pas vers l'OLP

L'OLP aura désormais sa délégation générale à Paris, comme les Québécois. Page 5

Finie l'occupation

Les Saint-Pierrais ont mis fin à l'occupation des bureaux du ministère des Pêches. Page 2

Le Fonds de la FTQ va bien

Le Fonds de solidarité, en dépit d'une baisse de rendement l'an dernier, a maintenant un actif de \$ 216 millions. Page 13

Informatique

Dumoulin

Montréal 8251 St-Hubert (au nord de Jarry) 385-1777

Laval 3820 St-Martin ouest (coin Labelle) 688-1001

le plus grand choix

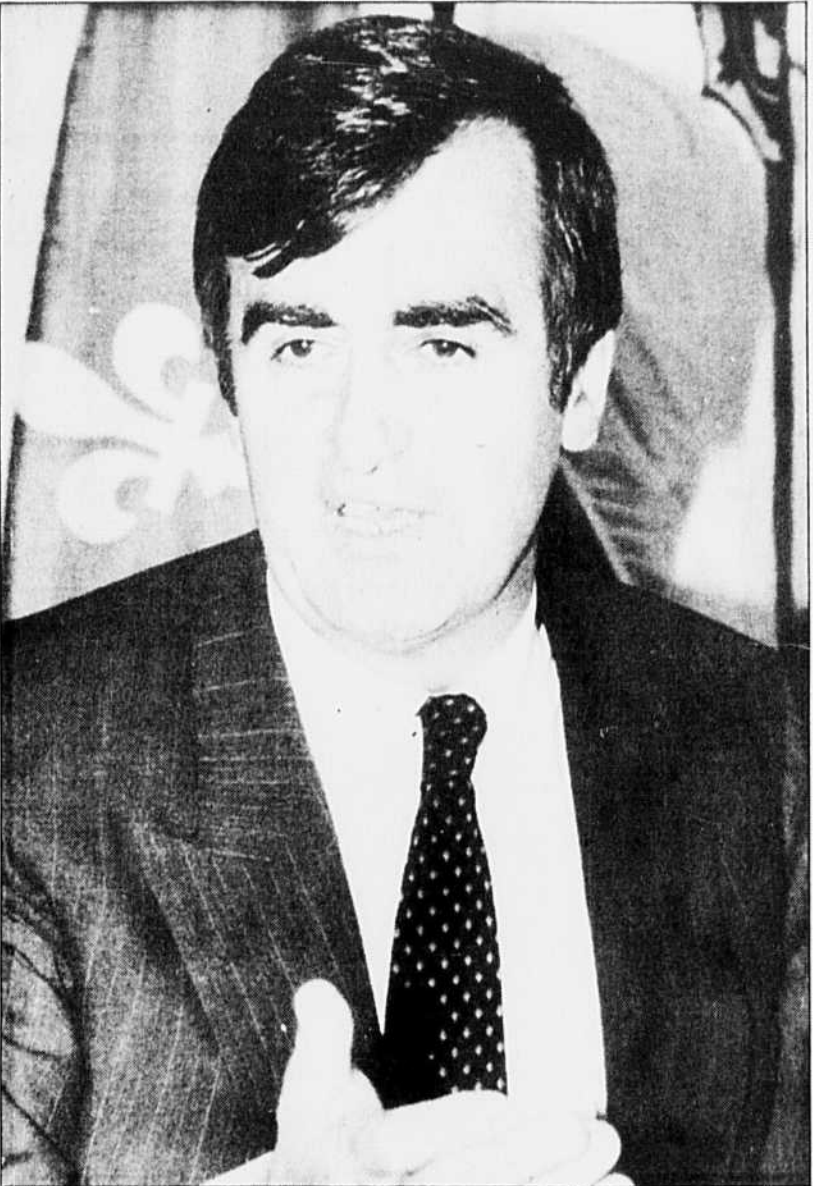
Amstrad

OU TOUT CE QUE VOUS ATTENDEZ D'UN ORDINATEUR

- PC 1640 ■ 640K ■ 1 LECTEUR DE DISQUETTE
- DE 360K ■ TRAITEMENT DE TEXTE FRANÇAIS ■ SOURIS ■ ÉCRAN 14" HAUTE
- RÉSOLUTION ■ DOCUMENTATION
- 600 PAGES ■ INTERFACE GEM

COMBATIBLE IBM
DISQUE DUR 20 MEG
ET IMPRIMANTE
120 CPS INCLUSE!

1995\$



Lucien Bouchard

GUERRE DE LA MORUE

Les Saint-Pierrais mettent fin à leur occupation

La France limitera le nombre de chalutiers

SAINT-JEAN, N.-N. (PC) — Les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon ont mis fin à leur occupation, hier, sur la promesse du gouvernement français de limiter le nombre de chalutiers dans une zone de pêche contestée entourant ces petites îles françaises, au sud de Terre-Neuve.

Une cinquantaine d'insulaires en colère occupaient depuis mercredi les bureaux des responsables des Pêches à Saint-Pierre, pour protester contre l'entrée de deux chalutiers-usines géants de France continentale dans la zone, afin d'y pêcher la morue.

Les protestataires disent qu'il y a à peine suffisamment de poisson pour les pêcheurs locaux et ont exigé qu'un seul chalutier soit autorisé à pénétrer dans cette zone de pêche.

Les autorités françaises ont fait savoir aux Saint-Pierrais hier qu'un

deuxième chalutier présenterait en route vers la région ne pêcherait pas dans le secteur litigieux. Un premier chalutier a déjà atteint la zone en question, mercredi.

Le gouvernement a également offert de transporter une délégation de Saint-Pierrais à Paris d'ici une ou deux semaines pour débattre de l'après conflit des chalutiers et lui a promis une rencontre avec le premier ministre français.

Victor Reux, Saint-Pierrais et conseiller économique du gouvernement français, a expliqué que la pêche est la seule industrie productive des îles et que les 6,000 insulaires dépendent des stocks de morue de cette région pour gagner leur vie.

Pendant ce temps, le ministre terre-neuvien des Pêches a soutenu que le véritable problème est celui de la pêche excessive pratiquée par

DANS UNE LETTRE À ALLIANCE QUÉBEC

Lucien Bouchard dit regretter que la violence entache le débat linguistique

Pierre April
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Le secrétaire d'État fédéral, Lucien Bouchard, a fait parvenir, hier, une lettre au président d'Alliance Québec, Royal Orr, dans laquelle il « réprovoque vivement le geste de violence » qui a détruit les locaux montréalais de cet organisme voué à la défense des droits de la minorité anglophone au Québec.

« Il est regrettable, a-t-il écrit, que le débat linguistique que j'ai entaché d'actes semblables ».

« Toute violence, a poursuivi le ministre, est à proscrire et doit être condamnée sans équivoque. Nous avons la chance de vivre dans une société qui n'accepte que les solutions fondées sur le respect des valeurs démocratiques. C'est pourquoi les différences d'opinion doivent pouvoir s'exprimer chez nous en toute liberté et se résoudre dans le dialogue et le recours à la raison ».

Le secrétaire d'État a répondu par le même occasion à une demande « d'aide financière spéciale » faite au ministre au cours des derniers jours pour permettre à l'organisme de poursuivre ses objectifs.

« Au cours des derniers jours, a précisé M. Bouchard, les services de mon ministère ont été en contact

avec les représentants d'Alliance Québec, à la suite de l'incendie de votre siège social. Lors de ces entretiens, vous avez évoqué la possibilité d'une aide financière spéciale pour permettre à votre organisme d'assumer les responsabilités qui sont les siennes en tant que représentant de la communauté anglophone du Québec ».

M. Bouchard n'a pas pour autant immédiatement consenti cette aide spéciale, mais il a souligné que la requête d'Alliance Québec serait étudiée « avec diligence et sympathie ».

« J'ai d'ailleurs donné instructions, a-t-il indiqué, aux fonctionnaires du secrétaire d'État de rencontrer vos représentants aussitôt que possible afin de préciser les modalités de cette contribution ».

Depuis l'incendie de vendredi dernier et les nombreux échanges qui ont suivi au Québec entre les porte-parole nationalistes francophones et les représentants de la communauté anglophone dans cette province, les observateurs de la scène politique et certains députés de l'opposition aux Communes se demandaient pourquoi le secrétaire d'État n'avait pas encore condamné le geste criminel posé à l'endroit d'une minorité dont il a la responsabilité.

Avant l'ajournement des Fêtes, le secrétaire d'État Lucien Bouchard

avait commenté la décision du gouvernement de Robert Bourassa de recourir à la clause « nonobstant » pour maintenir l'interdiction d'afficher en anglais à l'extérieur des commerces en disant que le gouvernement québécois était justifié d'utiliser un mécanisme permis par la Loi constitutionnelle de 1982 et accordé à toutes les provinces par le premier ministre libéral Pierre Trudeau en 1981 pour assurer le rattachement de la Constitution, en excluant le Québec.

De son côté, le premier ministre Brian Mulroney, tout en reprenant les propos de son collègue sur la légalité de la clause, avait précisé qu'il n'endossait pas la décision du gouvernement Bourassa de recourir à ce mécanisme dérogatoire et qu'il souhaitait le voir disparaître de la Constitution à la suite de futures négociations constitutionnelles avec les provinces.

Hier encore, les députés libéraux Jean-Robert Gauthier et son collègue Warren Allmand blâmaient le secrétaire d'État et le premier ministre « pour leur silence à condamner ces actes de violence (l'incendie à Alliance Québec) et leur manque de leadership » sur cette question.

Pour M. Gauthier, il est opportun de profiter de l'occasion pour rappeler qu'en janvier 1983, un incendie

criminel avait détruit les locaux de la Société franco-manitobaine à Saint-Boniface au plus fort d'un débat linguistique qui avait fortement secoué le gouvernement néo-démocrate d'Howard Pawley et que ce qui était considéré comme un geste condamnable à ce moment-là l'est autant aujourd'hui.

« Les Canadiens et Canadiennes, a dit M. Gauthier, ont toujours réprimé et condamné toute forme de violence ».

Les deux députés libéraux s'entendent pour affirmer que les Canadiens francophones et anglophones doivent s'unir pour consolider les acquis, protéger et promouvoir la dualité linguistique du Canada.

Jean-Robert Gauthier, un des rares députés libéraux à s'objecter et à contester ouvertement la décision de son chef Pierre Trudeau d'accorder la clause « nonobstant » aux provinces en 1981, a aussi pris la peine de rappeler au gouvernement de l'Ontario et au premier ministre David Peterson, qui réclamait il y a deux jours le retrait de la clause dérogatoire de la Constitution, que la Loi 8 visant à dispenser des droits aux minorités francophones ontariennes comportait une formule identique permettant de donner des services seulement « là où le nombre le justifie ».

Plus d'un demi-million d'étudiants fréquentent les universités canadiennes

Une hausse de 3 % par rapport à l'an dernier

OTTAWA (PC) — Un demi-million d'étudiants — un record — étaient inscrits à plein temps dans les universités canadiennes l'automne dernier, a révélé hier Statistique Canada.

Ce chiffre est de 3 % supérieur à celui qui avait été enregistré en 1987 et signifie une dixième hausse annuelle consécutive à ce chapitre.

Depuis 1975, le nombre des étudiants de niveau universitaire a grimpé de 35 %, indique l'agence fédérale.

Cette hausse est due à une augmentation des inscriptions des jeunes adultes et des personnes plus âgées effectuant un retour aux études, quoiqu'aucune statistique relative à ces deux groupes ne soit disponible, a expliqué Mme Valerie Hewitt, une analyste de l'agence.

Les inscriptions de jeunes adultes augmentent en dépit du déclin du nombre des Canadiens de la tranche d'âge des 18-24 ans.

Par exemple, 12,5 % des jeunes

gens étaient aux études en 1987, contre 9 % en 1979, a indiqué Statistique Canada.

Mme Beth Brown, présidente de la Fédération canadienne des étudiants, qui représente 400,000 étudiants de quelque 45 institutions post-secondaires, estime que les gens savent qu'ils ont besoin d'une meilleure éducation pour aller de l'avant dans une société à caractère de plus en plus technologique.

« Le ticket d'entrée au marché du travail est l'éducation post-secondaire, a déclaré Mme Brown en entrevue. Les femmes retournent (aux études), se recyclent et sont promues. En fait, l'âge moyen dans les universités se rapproche maintenant de 27 ans ».

Selon Statistique Canada, quelque 301,000 étudiants à temps partiel ont également été à l'université en 1988,

soit une hausse de 1,7 % par rapport à 1987.

Les inscriptions à temps partiel ont augmenté de façon dramatique depuis le milieu des années 70 puisque les statistiques de 1988 sont de 62 % supérieures à celles de 1975.

Le plus important nombre d'étudiants à temps plein — 198,200, en hausse de 4,5 % par rapport à 1987 — a été relevé en Ontario, le Québec venant en deuxième place en vertu de ses 119,500 universitaires.

En ce qui concerne les inscriptions à temps partiel, le Québec (124,500) devance l'Ontario (102,300).

Ces données sont préliminaires, a indiqué Statistique Canada, qui a toutefois ajouté que celles-ci sont habituellement proches de celles qui figureront dans le rapport annuel, rendu public au printemps.

Marc Boivin jure de retourner à la CSN

QUÉBEC (PC) — « J'ai juré de retourner à la CSN et je vais y retourner. Ça prendra le temps que ça voudra et ça me coûtera ma chemise, mais je vais y retourner », affirme Marc Boivin dans l'entrevue qu'il a accordée au quotidien *Le Soleil*.

Congédié pendant sa détention comme témoin principal dans le dossier du Manoir Richelieu le 26 juin 1987, l'ex-permanent de la CSN a décidé de se battre jusqu'au bout pour faire respecter ses droits. « C'est à la CSN que j'ai appris à me tenir debout pour faire triompher la justice, déclare-t-il sur un ton déterminé, je ne vais pas me laisser faire aujourd'hui que c'est moi qui suis en cause ».

À 39 ans, Marc Boivin, qui vient de purger une peine de 15 mois de prison pour attentat et complot contre les établissements hôteliers de Raymond Malenfant, a 16 ans de syndicalisme derrière lui.

Au premier abord, la cuirasse paraît sans défaut. Les points faibles mettent du temps à se révéler : « Ça n'a l'air de rien, mais c'est terriblement difficile de vivre ce que je vis, laisse-t-il échapper à un certain moment pendant l'entrevue. L'étrépage par la presse. Les railleries de la radio. Si on était seul en cause, ce serait tolérable. Mais il y a les enfants, les parents, la conjointe ».

Marc Boivin avoue que, las de la bagarre et des procédures, il a failli tout laisser tomber et s'acheter un dépanneur. Mais il n'est pas homme à rendre aisément les armes. « Gérald Larose a dit qu'il voulait la vérité, menace-t-il, déjà ressaisi. Il va l'avoir quand même j'y laisserais ma peau. Je sais qu'ils vont me ruiner, enchaîne-t-il en parlant de la CSN, mais ils vont trouver que j'ai la tête dure ».

Marc Boivin n'accepte pas son congédiement et il a entrepris de le contester jusqu'au bout devant les tribunaux. « J'ai pris des procédures pour réintégrer mon emploi à la CSN parce que c'est mon droit », déclare-t-il avec conviction. L'ex-permanent a déjà perdu la première manche devant le Tribunal du travail. Il invoque maintenant devant la Cour supérieure les Chartes canadienne et québécoise des droits et libertés pour obtenir l'autorisation de soumettre et de défendre lui-même son grief, sans l'intermédiaire de son syndicat qu'il accuse de discrimination et de mauvaise foi à son endroit.

Le motif retenu par la CSN pour rayer Boivin de la liste de paye est strictement technique. Ce motif, c'est le défaut de l'ex-conseiller de reprendre le travail après cinq se-

maines de vacances le 25 juin, défaut interprété par la centrale syndicale comme un « départ volontaire ». Cette utilisation de la convention de travail choque et scandalise l'ex-permanent.

Acteur ou témoin à plusieurs reprises dans le passé de jeux de coulissses aux plus hauts échelons politique et syndical pour dénouer des crises, Marc Boivin n'a aucune raison de croire que l'affaire de ses révélations ait échappé à la règle. « On fait jouer les contacts de part et d'autre, les influences. Des émissaires se rencontrent, secrètement ou à l'occasion de réunions officielles, et des deals se négocient », déclare le vieux routier syndical. Deux faits accablent, dans l'esprit de l'ex-permanent, la thèse de tractations en haut lieu : le premier, c'est le retard mis par la SQ à perquisitionner les bureaux de la CSN après ses révélations, et le deuxième, c'est l'espèce de trêve observée par les divers acteurs dans l'affaire après le plaidoyer de culpabilité de Guy Boisvert. « La CSN m'a semblé arrêter de s'attaquer à la SQ, de s'en prendre sérieusement au gouvernement Bourassa et à l'ensemble des vrais responsables dans ce dossier », avance-t-il avec prudence.

Aux yeux de Marc Boivin, la détérioration du conflit au Manoir Richelieu est attribuable en bonne partie au président de la CSN et à ses déclarations fracassantes. « Quand tu traites ton adversaire de débile, dit-il, tu cours de bonnes chances de te fermer des portes ».

L'avenir des syndiqués du Manoir ne lui inspire plus aucune confiance, maintenant que la Cour suprême a statué contre la transmission automatique de l'accréditation syndicale dans le cas de la commission scolaire régionale de l'Outaouais. « Miser sur l'interprétation de l'article 45 du Code du travail pour faire reconnaître les droits des ex-travailleurs du Manoir, c'était une erreur, dit-il. J'avais prédit dès le début qu'on perdrait ».

Marc Boivin est profondément déçu de l'orientation que prend le mouvement syndical. « On n'entend plus que des discours creux sans contenu, des ballons qui dégonflent à vue », regrette-t-il.

Et il demeure persuadé que s'il n'avait pas vendu la mèche dans le dossier des attentats contre les hôtels de Malenfant, c'est la CSN au complet qui aurait payé la note. C'est pourquoi il refuse d'abandonner la lutte contre le mouvement qui, dit-il, avec nostalgie, l'a mis au monde syndical.

AVIS PUBLICS

AVIS EST par les présentes donne que le contrat de vente en date du 23 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à LES VÊTEMENTS LES COUSINS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval le 30ème jour de novembre 1988, sous le numéro 694990. Ce 21ème jour de décembre 1988. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donne que le contrat de vente en date du 27 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à LES MODES JOLIBEL INC. JOLIBEL FASHIONS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 6ème jour de décembre 1988, sous le numéro 4095787. Ce 21ème jour de décembre 1988. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

LES ENTREPRISES CHAMBOUR LEE
PRENEZ AVIS que LES ENTREPRISES CHAMBOUR LEE, une compagnie légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social à Montréal, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution. Date à Montréal, Québec, le 29 décembre 1988.

Les procureurs de la compagnie: CLARKSON, TETRAULT

AVIS EST par les présentes donne que le contrat de vente en date du 17 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à 12547 CANADA INC. carrying on business under the firm name of AU VIEUX DULUTH (LAVAIL) a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval le 30ème jour de novembre 1988, sous le numéro 694961. Ce 21ème jour de décembre 1988. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO. 505-02-003510-884

COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

Partie demanderesse VS

YVES BERNIER

Partie défenderesse Le défendeur, Yves Bernier, d'adresse inconnue, est par la présente requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été laissée à la direction générale des Greffes au Palais de Justice de Longueuil à son intention. Faute par le défendeur de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande. Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire. Longueuil, ce 29 décembre 1988.

MAURICE J. TOURANGEAU, Procureur adjoint
Me Daniel Pelouquin
Mes Parent & Ass.
2 Complexe Desjardins, 24e étage
Montréal.

AVIS EST par les présentes donne que le contrat de vente en date du 23 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à LES INVESTISSEMENTS BUTTINO INC. BUTTINO INVESTMENTS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 6ème jour de décembre 1988, sous le numéro 4100739. Ce 21ème jour de décembre 1988. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donne que le contrat de vente en date du 25 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à CONSTRUCTION JENI (1988) INC. JENI CONSTRUCTION (1988) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13ème jour de décembre 1988, sous le numéro 4103340. Ce 21ème jour de décembre 1988. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donne que le contrat de vente en date du 23 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à TAZ SPORTS WEAR INC. VÊTEMENTS DE SPORT TAZ INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 6ème jour de décembre 1988, sous le numéro 4100740. Ce 21ème jour de décembre 1988. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donne que le contrat de vente en date du 2 décembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à 158045 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13ème jour de décembre 1988, sous le numéro 4103341. Ce 21ème jour de décembre 1988. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 505-02-00191-886

COUR DU QUÉBEC
CHAMBRE CIVILE
CENTRE DE RENOVATION PRUD'HOMME INC.

Partie demanderesse VS

CENTRE CANIN TOUTOUILLE INC.

Partie défenderesse La défenderesse, Centre Canin Toutouville Inc., d'adresse inconnue, est par la présente requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été laissée à la direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.

Faute par la défenderesse de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande. Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 4 janvier 1989
MICHEL MARTIN, Procureur adjoint
Me Pierre Guesnel
Mes Cabot & Ass.
1255 University # 217
Montréal.

AVIS EST par les présentes donne que le contrat de vente en date du 23 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à RECITAL JEANS INC. / JEANS RECITAL INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 6ème jour de décembre 1988, sous le numéro 4100739. Ce 21ème jour de décembre 1988. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donne que le contrat de vente en date du 29 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à TEXTILES DEKA INC. / DEKA TEX-TILES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 6ème jour de décembre 1988, sous le numéro 4100741. Ce 21ème jour de décembre 1988. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donne que le contrat de vente en date du 29 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à 159112 CANADA INC. « trading under » M.L.S. DISTRIBUTION a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13ème jour de décembre 1988, sous le numéro 4103337. Ce 21ème jour de décembre 1988. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donne que le contrat de vente en date du 29 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à 159112 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13ème jour de décembre 1988, sous le numéro 4103338. Ce 21ème jour de décembre 1988. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donne que le contrat de vente en date du 1er novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à LES BOUTIQUES CINO SUR CINO INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chamby le 21ème jour de novembre 1988, sous le numéro 800226. Ce 21ème jour de décembre 1988. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

RECTIFICATIF
QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE, No. 46398273, 17603413, 46610470, DOS-1818, 3101463, VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse. — VS — CAMACHO MARIA JOSÉ PEREIRA, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 9 janvier 1989 à 11:30 heures au 60 Terrasse Côté à Laval district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de CAMACHO MARIA JOSÉ PEREIRA saisis en cette cause, consistant en 1 lave-vaisselle et accs, 2 enceintes acoustiques et accs, 1 table tournante Techniques et accs, 1 système de son Lloyds et accs, et autres biens. CONDITIONS: PAIEMENT COMPTANT ou — CHEQUE VISE. RENSEIGNEMENTS: MICHEL DUPRE, huissier, de l'étude Paquette & Ass., 284-1148. Montréal le 21 décembre 1988.

Andrés Lopez Benito, Demandeur principal

C

BRADY AUTO INC. et

PIERRE LESSAGE

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Pierre Lessage de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, est, rue Notre-Dame, en la salle 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du BREF D'ASSIGNATION et de la DÉCLARATION a été remise au greffe à l'intention de Pierre Lessage. Montréal, le 24 décembre 1988. DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

AVIS EST par les présentes donne que le contrat de vente en date du 23 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à K.B.M. SEAFOOD PRODUCTS INC. / PRODUITS DE FRUITS DE MER K.B.M. INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 13ème jour de décembre 1988, sous le numéro 4103339. Ce 21ème jour de décembre 1988. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donne, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire portant hypothèque, nantissement et gage, exécuté par Corporation Barrie devant le notaire Lawrence Bergman le 31 mars 1988 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Laval sous le numéro 671882, sous lequel, Harry Bick, C.A. est devenu Fidicommissaire successeur, est devenue exécutoire.

MONTRÉAL, le 23 décembre 1988 (SGD) HARRY BICK, C.A. FIDICOMMISSAIRE.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS que ANDERSON CLAREL CHATELAIN, domicilié et résidant au 433, Beaumont #2, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de ANDERSON CLAREL. Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

MONTRÉAL, ce 28 décembre 1988 CERUNDOLLO & MAIORINO, procureurs du requérant.

AVIS EST par les présentes donne que le contrat de vente en date du 17 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à OMEGA TEXTILES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 23ème jour de novembre 1988, sous le numéro 4095782. Ce 21ème jour de décembre 1988. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donne que le contrat de vente en date du 26 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à DIFFUSIONS ALBEC L.TÉE a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 23ème jour de novembre 1988, sous le numéro 4095782. Ce 21ème jour de décembre 1988. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-027034-888

COUR DU QUÉBEC

ANDRÉS LOPEZ BENITO, Demandeur principal

C

BRADY AUTO INC. et

PIERRE LESSAGE

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Pierre Lessage de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1, est, rue Notre-Dame, en la salle 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis, dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du BREF D'ASSIGNATION et de la DÉCLARATION a été remise au greffe à l'intention de Pierre Lessage. Montréal, le 24 décembre 1988. DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

AVIS
AVIS est par les présentes donne, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que la garantie créée par l'acte de fidéicommissaire portant hypothèque, nantissement et gage, exécuté par Corporation Barrie devant le notaire Lawrence Bergman le 31 mars 1988 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Laval sous le numéro 648759, sous lequel, Harry Bick, C.A. est devenu Fidicommissaire successeur, est devenue exécutoire.

MONTRÉAL, le 23 décembre 1988 (SGD) HARRY BICK, C.A. FIDICOMMISSAIRE.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

PRENEZ AVIS que ANDERSON CLAREL CHATELAIN, domicilié et résidant au 433, Beaumont #2, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au Ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de ANDERSON CLAREL. Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

MONTRÉAL, ce 28 décembre 1988 CERUNDOLLO & MAIORINO, procureurs du requérant.

AVIS EST par les présentes donne que le contrat de vente en date du 17 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à OMEGA TEXTILES INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 23ème jour de novembre 1988, sous le numéro 4095782. Ce 21ème jour de décembre 1988. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS EST par les présentes donne que le contrat de vente en date du 26 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes présentes ou futures, payables à DIFFUSIONS ALBEC L.TÉE a été enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 23ème jour de novembre 1988, sous le numéro 4095782. Ce 21ème jour de décembre 1988. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-041326-880

COUR DU QUÉBEC

CHAMBRE CIVILE

PROTONOTAIRE ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL.

La protection des enfants est mal assurée

Paul Cauchon

LE DROIT des enfants de recevoir des services de protection adéquats n'est pas toujours respecté, et le Comité de protection de la jeunesse du Québec s'en inquiète grandement.

Pour le directeur de l'organisme, Vaughan Dowie, les listes d'attente interminables chez les directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) « constituent une lésion grave, continue et répétée du premier des droits reconnus aux enfants, le droit à la protection ».

Le Comité est un organisme para-gouvernemental qui veille au respect des droits reconnus aux jeunes par la loi sur la protection de la jeunesse et la Loi sur les contrevenants (à ne pas confondre avec le directeur de la protection de la jeunesse, qui doit assurer rapidement la protection des enfants dont la sécurité est menacée).

Le rapport d'activités du Comité pour 1987-1988 nous apprend que c'est la difficulté pour les enfants de recevoir des services de protection adéquats qui a entraîné le plus de plaintes.

La question du respect des droits est d'ailleurs le leitmotiv de ce rapport, remis au ministre de la Justice le 21 décembre dernier.

Pour les 190 enquêtes terminées entre le 1^{er} avril 1987 et le 31 mars 1988 le comité a conclu, trois fois sur quatre, à une « lésion de droits ». Le droit le plus souvent lésé est le droit aux services adéquats (dans une proportion de 77 %), suivi du droit à l'information complète exigée par l'article 5 de la loi sur la protection de la jeunesse.

Le Comité de la protection de la jeunesse a traité 317 dossiers dans le cadre de ses activités d'enquêtes en 1987-1988. Au total la situation de 2.900 enfants a ainsi été portée à son attention. La quasi-totalité des plaintes

(soit 90 %) étaient relatives à la loi sur la protection de la jeunesse et concernaient surtout des jeunes de 14 à 17 ans.

Outre le caractère inadéquat des services sociaux (27 % des plaintes) et les délais indus dans la prestation des services (15 % des dossiers), les plaignants déplorent aussi le caractère non approprié des lieux d'hébergement (17 %).

Les listes d'attente chez les DPJ demeurent une préoccupation majeure pour l'organisme de défense des droits. Au fil des ans, explique les responsables, le Comité « a préconisé différentes solutions allant d'une meilleure concertation entre les établissements du réseau de la santé et des services sociaux à l'augmentation des effectifs chez les directeurs de la protection de la jeunesse. Mais les listes d'attente subsistent alors qu'elles pourraient être évitables avec un vigoureux coup de barre politique et administratif ».

Le comité propose d'ailleurs d'insérer dans la loi sur la protection de la jeunesse l'obligation faite au gouvernement de réglementer les délais.

« Le comité entend persévérer pour éviter qu'on ne banalise le problème des listes d'attente et pour qu'on lui trouve une solution complète en inscrivant dans la loi ce droit des enfants à recevoir des services dans des délais raisonnables et spécifiques », écrit l'organisme, qui rappelle qu'au début octobre 3.925 enfants attendaient toujours des services d'évaluation chez les DPJ.

Les conseillers du Comité, qui surveillent l'application des décisions du tribunal, ont remarqué que si les mesures visant la sécurité de l'enfant « sont exécutées sans délai », il existe cependant « un important problème lorsque des mesures visant les parents sont ordonnées par le juge. Trop souvent, invoquant le manque de collaboration des parents, les interventions négligent d'y donner suite ».

LA MORT D'YVON LAFRANCE

Le coronar en chef ordonne la tenue d'une enquête publique

Michel C. Auger

IL Y AURA une enquête publique sur les circonstances entourant le décès de M. Yvon Lafrance, survenu dans la nuit de lundi à mardi alors que des policiers de la Communauté urbaine de Montréal tentaient de l'arrêter.

C'est ce qu'a ordonné, hier, le coronar en chef du Québec, le Dr Jean Grenier, qui affirme que « compte tenu des informations contradictoires qui nous sont parvenues sur cette affaire, il nous a semblé préférable de tenir des audiences publiques au lieu de nous contenter d'une simple enquête ».

Le premier coronar dans cette affaire, le Dr Claude Paquin, avait affirmé le lendemain du décès qu'il n'y avait pas matière à une enquête publique et avait laissé entendre que le policier avait agi en légitime défense, avant même d'avoir reçu les rapports d'autopsie et de l'enquête policière.

Mais depuis, des versions contradictoires sont parvenues au coronar en chef, en particulier celle d'un voisin de la victime qui a donné une version fort différente de celle rapportée par les policiers de la CUM après les incidents survenus rue Champlain.

En effet, alors que les policiers affirmaient que M. Lafrance les avait menacés et aient voulu fon-

cer sur eux avec un couteau, ce témoin, M. Stéphane Hénauld, affirme que jamais M. Lafrance ne se serait approché des policiers, même s'il refusait l'ordre de ceux-ci de laisser tomber son couteau, et qu'il était immobile au moment où le policier l'a atteint d'une balle au cœur.

Les enquêteurs de l'escouade des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec ont interrogé M. Hénauld mercredi soir, après que son témoignage eut été publié par certains journaux et repris par les médias électroniques.

La SQ ne remettra que la semaine prochaine le rapport de son enquête sur les circonstances entourant la mort de M. Lafrance.

En vertu des nouveaux règle-

ments, c'est un autre corps de police — la SQ — qui doit être chargé de l'enquête advenant le décès d'une personne lorsque des policiers sont impliqués.

En attendant, le coronar en chef Grenier a confié le dossier au coronar en chef adjoint à Montréal, Me Carmen Crépén, qui devrait annoncer la date et le lieu de l'enquête publique sous peu. La nouvelle loi des coronars prévoit que seul un avocat peut présider une enquête publique, ce qui explique que M. Paquin, un médecin, se soit vu retirer le dossier.

Le coronar en chef Grenier n'a pas voulu blâmer son collègue, sinon pour affirmer que celui-ci avait peut-être « manqué de prudence ».

Panne d'électricité majeure à Brossard

Quelque 6.000 résidents privés de courant en pleine vague de froid

QUELQUE 400 ABONNÉS d'Hydro-Québec du secteur « T », à Brossard, auront finalement recouvré l'électricité en début de soirée hier après plus de 20 heures sans éclairage et surtout sans chauffage en plein cœur d'une vague de froid.

Deux câbles souterrains ont connu des avaries techniques, ce qui a causé une panne pour plus de 6.000 personnes à Brossard, dont les dernières ont pu retrouver le courant en début de soirée seulement, hier.

La panne de Brossard était loin d'être la seule, hier, alors que quelque 150 abonnés du Plateau-Mont-Royal, 800 personnes du secteur Cavendish et plusieurs dizaines d'abonnés de Montréal-Nord devaient subir des pannes de durée variable.

Les usagers du transport en commun de la Rive-Sud devaient également subir des coupures du service d'autobus quand environ 50 véhicules, soit 15 % de la flotte totale de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal (STRSM), devaient rester au garage à cause de problèmes de dégivrage et du système de chauffage.

Les automobilistes ont également connu leur part de problèmes, le Club automobile CAA faisant état d'un nombre record de demandes d'aide et de remorquage, une moyenne de 4.000 appels par jour depuis le début de la vague de froid.

Le pont Jacques-Cartier, qui avait été l'objet de nombreux accidents avec blessés mercredi à cause d'une chaussée glacée, a été plus calme, hier, alors que les responsables du pont ont fait répandre de nombreux abrasifs et fermé la travée centrale pour des raisons de sécurité, ce qui a toutefois causé de nombreux embouteillages.



PHOTO JACQUES GRENIER

Patience et un peu de... sang-froid ! Les grands froids qui sévissent sur la province depuis quelques jours feront place ce week-end à des températures plus normales. Hier encore, la froidure a provoqué de nombreux carambolages sur les routes et ponts, en plus d'empêcher des milliers de voitures de démarrer. Les carrosses comme celui ci-dessus, toutefois, ont pu circuler sans problème, même si leurs passagers ont dû s'emmitoufler !

À PARTHENAIS

Un détenu dit avoir été battu par des gardiens

d'après la Presse Canadienne

LE BUREAU de l'Ombudsman de la province enquête présentement sur le cas d'un prisonnier qui dit avoir été battu par des gardiens du centre de détention de Parthenais, dans l'est de Montréal.

En entrevue, hier, Charles Ménard, qui a qualifié les conditions à Parthenais d'« inhumaines ». Il affirme que le 7 décembre, il a été battu, emmené dans une petite pièce sale et malodorante, dévêtu et attaché par les poignets et les chevilles à un lit, où on l'a laissé ainsi pendant une vingtaine de minutes.

Au bureau de l'Ombudsman, on a confirmé que le bureau avait été saisi du dossier et qu'une enquête était en cours.

Les représentants de la prison

n'ont pas voulu commenter les allégations de Charles Ménard, qui est détenu depuis le mois de juin dans l'attente de son procès pour complicité en vue de commettre un vol à main armée.

L'épouse du détenu, Anna Ménard, qui a rendu visite à son mari plusieurs jours après les incidents allégués, affirme avoir vu des bleus ou des marques de coup sur le cou, les poignets et le front de celui-ci.

Marie Beemans, du Comité québécois des droits des détenus, croit que Charles Ménard est victime de harcèlement pour avoir dénoncé, par le passé, les conditions de vie au centre de détention, situé dans un édifice en hauteur, qui abrite également le quartier général de la Sûreté du Québec.

Le Canada verse \$2.5 millions pour aider les réfugiés de pays d'Amérique centrale

LE MINISTÈRE des Relations extérieures et du Développement international du Canada participera à un plan d'intégration de 250.000 réfugiés dans l'économie locale de différents pays d'Amérique centrale.

Le projet, administré par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, devrait permettre

à différents pays de la région de mettre en place des programmes à l'intention des réfugiés.

Le Canada versera ainsi un montant de \$2.5 millions au Haut-Commissariat, par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

TRANSFERT D'ACCREDITATION SYNDICALE

Le commissaire du travail prévoit une série de désistements

Le jugement de la Cour suprême aura des répercussions dans une centaine de causes

Michel C. Auger

LE BUREAU du commissaire général du travail s'attend à une série de désistements dans la centaine de causes sur des transferts d'accréditation syndicale qui devraient procéder au cours des prochaines semaines, maintenant que la Cour suprême du Canada a clarifié l'état du droit sur cette question très controversée.

Le mois dernier, la Cour suprême a finalement rendu son jugement dans la cause du syndicat des employés de la commission scolaire régionale de l'Ontario, une cause qui portait sur l'interprétation de l'article 45 du Code du travail.

La Cour a statué que l'accréditation syndicale ne pouvait être transférable d'un sous-traitant à un autre, même si les deux employeurs effectuaient la même tâche. Une centaine de causes attendaient une interpré-

tation définitive de cette disposition du Code du travail, dont la plus célèbre est celle du syndicat CSN des ex-employés du Manoir Richelieu.

Au bureau du commissaire général du travail — le tribunal administratif qui entend en première instance les litiges en matière de travail — on affirme que 93 causes, dont les plus anciennes datent de 1980, attendaient le jugement de la Cour suprême et sont donc maintenant prêtes à procéder au cours des prochaines semaines.

Mais on s'attend à des désistements dans la plupart de ces causes, ce qui fait qu'on n'a pas l'intention d'établir une procédure spéciale ou de créer de nouvelles causes-types pour régler les dossiers qui se sont accumulés au cours des années.

« Nous croyons que l'une des parties va se désister dans un très grand nombre, peut-être 90 %, des causes et que nous n'aurons pas besoin de créer de procédures spéciales. Si personne ne devait se désister, on

verra à ce moment-là », affirme Me Benoît Monette, du bureau du commissaire général du travail.

Mais, après avoir lu et relu la décision de la Cour suprême, la plupart des experts en droit du travail estiment que le plus haut tribunal du pays n'a pas laissé beaucoup de zones grises qui permettraient de rouvrir ces dossiers.

« La décision de la Cour suprême est large et exigeante. Pour les syndicats, elle est très contraignante et c'est ce qui nous fait croire qu'il y aura des désistements », affirme Me Monette.

Au contentieux de la CSN, on affirme qu'on va maintenant étudier chaque cas. « Il est bien évident que le jugement de la Cour suprême est assez étanche et c'est bien évident que s'il n'y a rien à faire, on ne va pas essayer d'en tirer sur de perdre », affirme Me Clément Groleau.

La CSN étudie toujours le cas du plus célèbre de ces conflits, celui du Manoir Richelieu, et devrait annon-

cer sa décision la semaine prochaine, affirme Me Groleau.

La situation est quelque peu différente au niveau du Tribunal du tra-

vail, où quelque 26 causes peuvent maintenant procéder maintenant que le jugement de la Cour suprême est connu.

 loto-québec		Résultats	
Tirage du 89-01-04		GAGNANTS	LOTS
	Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi	6/6	2 1 079 499,60 \$
		5/6 +	4 203 905,50 \$
		5/6	168 3 712,50 \$
		4/6	10 252 117,00 \$
		3/6	214 791 10,00 \$
1 13 14 45 46 48		VENTES TOTALES: 15 434 858,00\$	
No complémentaire: 27		PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 000 000,00 \$	
		PROCHAIN TIRAGE: 89-01-07	
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.			

L'ÉDUCATION DES ADULTES AU CÉGEP



Renseignez-vous au cégep de votre région ou à
CÉGÉPHONE
(514) 271-1124
du lundi au vendredi jusqu'à 21 h.
nous acceptons les frais d'interurbain

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Pretoria pourrait accepter un Noir pour la première fois dans son gouvernement

LE CAP (AFP) — Pour la première fois dans l'histoire de l'Afrique du Sud, un Noir devrait être nommé cette année au sein du gouvernement de Pretoria, alors que le poste de premier ministre, disparu en 1984, sera rétabli, mais le sort du dernier des trois projets de réforme constitutionnelle présentés mercredi au Cap par le pouvoir est, en revanche, très douteux.

Le directeur de la planification constitutionnelle au ministère du même nom, Rassie Malherbe, responsable de l'élaboration de ces trois textes, a confirmé hier que ce troisième texte, qui porte sur une augmentation du nombre des sièges dans les trois chambres (blanche, indienne et métisse) du Parlement, devrait impérativement être adopté de manière séparée par les trois assemblées.

La radicalisation du Parti travailliste (I.P., majoritaire à la chambre métisse), manifestée de manière spectaculaire le mois dernier lors de son congrès annuel, laisse présager des jours difficiles pour ce projet.

En revanche, a assuré M. Mal-

herbe, en cas de désaccord à propos des deux autres projets (en clair, si le I.P. les rejette), le président Pieter W. Botha pourra les soumettre pour approbation au Conseil présidentiel, un organisme qui a remplacé le Sénat et où le Parti national (gouvernemental) est majoritaire.

Le chef du Parti conservateur (CP, extrême-droite) et leader officiel de l'opposition, Andries P. Treurnicht, a réagi à la possibilité de voir un Noir siéger bientôt au gouvernement en estimant que ce projet de loi était « une étape supplémentaire sur la voie du partage du pouvoir » entre la minorité de cinq millions de Blancs et la majorité de 25 millions de Noirs.

Le CP voit dans cette nouvelle initiative de M. Botha la preuve que le processus de réforme entamé au début des années 80 conduira de manière inéluctable au « bradage » des Blancs.

Ce processus s'est principalement traduit par une nouvelle Constitution (1983) créant, à côté de la chambre blanche, deux assemblées pour les

minorités indienne (environ un million de personnes) et métisse (trois millions), et par la nomination au gouvernement (en 1984) d'un indien et d'un métis, tous deux ministres sans portefeuille.

Le ministre métis, le pasteur Allan Hendrickse, chef du I.P., a été contraint à démissionner en 1987, alors que son homologue indien, Amichand Rajbansi, a été limogé le mois dernier après avoir été mis en cause dans une affaire de corruption.

Les analystes estiment que le premier Noir choisi par M. Botha comme membre du gouvernement pourrait se voir confier un poste de ministre-adjoint, chargé, par exemple, de l'éducation des Noirs.

Le troisième texte, celui réclamant l'assentiment des trois chambres, est sans doute politiquement le plus lourd de conséquences, puisqu'il doit permettre d'accroître le nombre des députés afin de corriger la sous-représentation des électeurs blancs.

Un faux attentat italien

ROME (AFP) — Le directeur-adjoint de la prison de Rebibbia, dans la banlieue de Rome, Egidio De Luca, qui avait affirmé mardi soir avoir été victime d'un attentat revendiqué par les Brigades Rouges a été arrêté hier soir, pour avoir selon la police monté de toutes pièces un faux attentat, ont indiqué les enquêteurs.

La police s'est toutefois refusée à indiquer les raisons qui auraient poussé M. De Luca et son garde du corps à simuler un attentat des Brigades Rouges.

Les enquêteurs ont précisé qu'un mandat d'arrêt avait également été lancé contre ce garde du corps qui avait affirmé avoir mis en fuite les agresseurs du vice-directeur.

La Libye, un épineux héritage pour Bush

WASHINGTON (AFP) — Le président élu George Bush, qui accédera au pouvoir le 20 janvier, va se trouver face à un épineux dossier libyen la suite de l'incident aérien de mercredi entre la Libye et les États-Unis.

L'option militaire contre l'usine libyenne de Rabta, dont Washington affirme qu'elle est conçue pour la fabrication d'armes chimiques paraît désormais exclue. Les alliés des États-Unis en Europe ont pratiquement tous souligné après l'incident la nécessité de calmer le jeu dans la région.

La plupart de ces pays étaient déjà inquiets des spéculations sur la possibilité d'une intervention militaire américaine. Même la Grande-Bretagne, qui avait fermement soutenu les États-Unis lors des raids de 1986 contre Tripoli et Benghazi en permettant le décollage des F-111 américains de son sol, avait, selon des sources américaines, fait savoir qu'elle était opposée à une telle action dans les circonstances actuelles.

Selon le *Washington Post* d'hier, d'ailleurs, M. Reagan penchait lui-même contre cette option, en raison de l'opposition des alliés. Selon des

sources américaines, le chef de l'état-major interarmes, l'amiral William Crowe, était lui aussi opposé à un raid ou à un lancement de missiles de croisière sur Rabta.

Les efforts américains pour empêcher la mise en production de l'usine vont donc se concentrer sur la voie diplomatique. Mais il est douteux qu'ils puissent aboutir avant la fin du mandat de la présente administration, le 20 janvier.

Pour Washington, il n'est pas question de laisser un « irresponsable » comme le colonel Mouammar Kadhafi disposer d'une usine qui, affirment les Américains, aura la plus forte capacité de production de gaz de combat du tiers monde.

Le secrétaire d'État George Shultz a reconnu que « ce n'est pas il-légal de construire une usine d'armes chimiques ». Ce qui l'est, pour les adhérents à la convention de Paris sur ces armes, c'est de les utiliser.

Les Américains avaient accusé une société ouest-allemande, Imhausen-chemie, d'avoir participé à la construction de l'usine.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 Immobilier — Résidentiel

200-299 Immobilier — Commercial

300-399 Marchandises diverses

400-499 Offres d'emploi

500-599 Services

600-699 Véhicules automobiles

900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

407 Offres d'emploi

LE DEVOIR

TÉLÉMARKETING

Plusieurs postes en télémarketing sont présentement disponibles, de jour et de soir, à temps plein ou partiel. Nous offrons d'excellentes conditions de travail et assurons votre formation.

Horaire: lundi au jeudi de 9h30 à 21h vendredi de 9h30 à 14h30

Exigences: Facilité d'expression, bonne diction, bilinguisme un atout.

Communiquez avec Marie-Claude Gaudet au 844-7531 entre 9h00 et 17h00

J.N.O.

LE DEVOIR

Secrétaire à la rédaction

La personne recherchée effectue toutes les tâches reliées au soutien de la salle de rédaction. Elle dactyle et distribue le courrier des journalistes, prend leurs messages, voit à l'affectation des photographes, tient les dossiers des journalistes et employés de la rédaction à jour, etc.

La secrétaire à la rédaction est appelée à recevoir de nombreux appels de personnalités de tous les milieux; elle doit donc posséder un français oral et écrit impeccable et avoir une connaissance pratique de l'anglais.

EXIGENCES: études secondaires et l'équivalent.

REMUNÉRATION: selon la convention collective

Prière d'adresser au plus tôt votre c.v. à la personne ci-dessous ou téléphoner pour rendez-vous

M. Jacques Chabot
Directeur de l'information
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal, (Québec)
H2Y 1X1

9-1-89

275 Locaux à louer

VIEUX-MONTREAL, bureau pour professionnelle, bien situé, stationnement, disponible immédiatement.

671-8326 ou 465-6712.

283 Commerces à vendre

CROISSANTERIE
Prix très intéressant
678-6037, 658-1087

COMMERC D'AIGUILLAGE de scie à vendre. Cause: maladie 524-4789 de 8h à 5h.

283 Commerces à vendre

COMMERCE ÉTABLI en excavation et terrassement, 4 camions (harnais neige + ailes de côté), 1 pèpère, 1 bull, 1 remorque, 1 sablière, top soil, valeur \$150,000 négociable, cause: retour à l'agriculture. 1-788-2627.

ST-LUC Foyer pour personnes âgées, entièrement équipé pour 8 pensionnaires, plus logement du propriétaire. \$135,000. 556-4550

COMPAGNIE DE PAVAGE
Établie depuis 25 ans, desservant 100 milles à la ronde de Montréal. \$225,000 d'équipements modernes, avec garage équipé, sur grand terrain, \$620,000 de chiffre d'affaires en 6 mois. Pour info: 514-326-9292

ACHAT - VENTE - ECHANGE
Réparation de systèmes audio, vidéo, TV. Appelez: 318-0102, 332-6418

371 Ordinateurs

MONTREAL
DATA PRODUCTS
1432 Mackay 932-7377
Système XT complet Appeliez 1224-95
VERIFIEZ NOTRE DEMO DE VENTE

375 Instruments de musique

STUDIO Midi et multi-styles. Sons de qualité. Traitement de son et production. 739-4473

391 Antiquités

ACHAT à prix élevé. Acheteurs graveurs (cart, tableaux anciens, bijoux or, argent, lapis, laques, statues bronzes et marbre). Successeurs complètes M. Raphaël 232-51, 935-3600

397 Animaux

2 CHATONS à DONNER
2^{es} mois, sevrés, propres. Pail long 271-1675

407 Offres d'emploi

ÉTUDIANTE - Pour devoirs et souper, 2 garçons, 7-10 ans, de 15h à 18h du lun. au vend. (app. au besoin). Outremont, près université. 739-7577

JEUNE AVOCATE demandée dans bureau de consultants, privé. Téléphoner au 381-2743.

MAISON D'ÉDITION LITTÉRAIRE
Recherche réviseurs et correcteurs/écrivains d'expérience. Envoyer C.V. 5337, Succ. C. Montréal H2X 3M4.

UN ARTICLE À VENDRE?

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR SONT UNE SOLUTION FACILE

286-1200

451 Postes cadres, et professionnels

EDUCATEURS/TRICES
Bilingues, pour garderies, avec diplôme et expérience. (Brossard & Verdun) 781-1479

510 Cours

MÉDECINE DOUCE La Phytothérapie. Se soigner avec plantes médicinales, des vitamines et minéraux. Pour prospectus: Mtl 728-2029, Laval, 625-4672, Longueuil, 464-8565

551 Déménagement

A BAS PRIX, appelez PIERRE. Déménagement en tous genres. Estimation gratuite. 937-9491

DISPONIBLE Tout temps. Petits & gros. Emballage, entreposage, local, longue distance. Assurances. 253-3275

GILLES JODOIN TRANSPORT INC.
Déménagement de tous genres, spécialité: appareils électriques. Assurance complète. 253-4374

559 Entretien, réparations, rénovation

A BAS PRIX: Menuiserie. Plomberie. Gyproc. Finition joints, stucco et peinture. 679-1440, après 18h.

A BON PRIX
Plâtre — Peinture — Réparations. A. Charbonneau 270-5825, 485-9193

ACTION CONSTRUCTION
Rénovation, réparation, toutes spécialités. 251-9863

ENTREPRISES VASSETTE L.T.E.E.
ébénisterie architecturale, meubles sur commande, résidentielle et commerciale, bureau, restaurant, boutique, etc. 339-3033

HABITAPLEX INC.
Vente et installation portes et fenêtres, rénov. générales, entretien. 725-1062

LAVAGE, PEINTURE ETC. ENTRETIEN GÉNÉRAL, 491-6067, 355-3026

QUALITÉ À PRIX ABORDABLES
Nouvelle construction et rénovations. A. Baker. 688-2719

DÉCÈS

THERIAULT, ANDRÉE
Le dimanche 8 janvier à 11h45, en la chapelle du Bon Pasteur, 1080 rue de la Chevrotière à Québec, sera chantée par la Société Lyrique D'Auvinay, une messe anniversaire en hommage à Madame Andrée Thériault.

Nous remercions parents et amis qui assisteront à cette cérémonie.

DÉCÈS

LAURENDEAU (Philippe) s.j.
À l'Hôtel-Dieu de Montréal, le mercredi 4 janvier 1989, est décédé, après une longue maladie, le Père Philippe Laurendeau, s.j., fils de feu Aldéric Laurendeau et de feu Françoise Pannet-Raymond. Né à Montréal le 21 septembre 1925, il avait fait ses études classiques au Collège Jean-de-Brébeuf et était entré dans la Compagnie de Jésus le 7 septembre 1946. Au cours de sa formation religieuse il avait passé 3 ans à l'école Tafari Makonnen d'Addis-Aba, Éthiopie, comme sous-préfet et professeur d'anglais. De retour à Montréal pour ses études théologiques, il fut ordonné prêtre le 19 juin 1958. Après quoi, il se rendit à Boston College où il obtint une maîtrise en pédagogie. Muni de ce diplôme il commença une longue carrière d'enseignement de l'anglais en Éthiopie, d'abord à Tafari Makonnen, ensuite au Teacher's Training College de Harar, puis au Collège Notre-Dame de Diré-Dawa et à l'école des Frères des Écoles Chrétiennes de la même ville, enfin au Petit Séminaire d'Addis-Aba où il était aussi Directeur. Déjà atteint de la maladie qui devait l'emporter, il revint définitivement au Canada à l'été de 1988.

Il laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse et de nombreux amis d'Éthiopie, ses sœurs Suzanne (Roger Langlois) et Thérèse, ses frères Maurice et Raymond, et de nombreux parents et amis.

La dépouille mortelle sera exposée à partir de 14h vendredi après-midi aux salons Bourgie et Deslauriers, 5650 Chemin de la Côte-des-Neiges. À 20h, vendredi, une courte célébration de la Parole y réunira confrères, sœurs, parents et amis. Les funérailles seront célébrées le lendemain samedi 7 janvier à 10h en l'église Notre-Dame-des-Neiges, angle du Chemin de la Côte-des-Neiges et de la rue Lacombe, et seront suivies de l'inhumation au cimetière de la Communauté à Saint-Jérôme. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

99 Visite Libre

DORVAL, bungalow brique, 3 c.c., salle familiale, grande cuisine, bien entretenu. \$126,900. Visite libre dimanche de 13 à 16 h. 636-1295

101 Propriétés à vendre

ATTENTION
Laval Un château pour le prix d'une maison, près l'eau. Grand terrain. Lysa Bouvier. Century 21 682-2121

CARIGNAN, la Seigneurie des lacs, une adresse de prestige, gîte-vous! Osez rêver! Appelez-moi pour une visite guidée. RE/MAX St-Hubert Inc. Murielle Lamotte. 678-3150

CITE SOLEIL - ST-HUBERT: Cottage 1985, 9 pièces, s-sol fini, piscine creusée chauffée, paysagisme professionnel. Pavé-Uni, plusieurs extras. A VOIR! Soir. 678-9341

DUVERNAY, bungalow 3 chambres, 2 s/bains, s-sol fini, piscine. \$109,000. Agents s'abstenir. 668-9236, 437-1209

101 Propriétés à vendre

ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
Situé au 718 Champlain, duplex 2 X 5 1/2, possibilité bachelier, terrain 70 pi. façade X 170 pi. profondeur. \$150,000. Avant 16h. 637-4455, après 16h. 634-8492

105 Propriétés à louer

BROSSARD Maison de ville neuve, avec garage. Avec option d'achat. 676-2865 ou 443-8173

113 Propriétés à revenus à vendre

DUPLX - TRIPLEX L.O.R.
prix intéressant
Lina 681-8387, Roger 687-2753

PLATEAU: duplex attaché 4 1/2 et 5 1/2 loques, terrain 22 X 75 pi., clôture, \$145,000, pas d'agent. 581-7771

121 Condos à louer

ALLIÉE LE CHARME ANCIEN
Au confort moderne, Grand 3 1/2, récemment rénové surplombant la Place d'Youville et le fleuve. Entièrement équipé. Libre. Seulement \$900 / mois. 842-1046 — 382-9313

LUXUEUX CONDO meuble 3 1/2. Spécialité intéressante pour gens d'affaires. Appeler 332-5554

122 Condos à vendre

STE-ADELE, spacieux condo-tel en montagne, de 1 à 4 c.c., vue panoramique, prox. des pentes de ski, service hôtelier et centre sportif de \$78,500 à \$157,500

SERVICE DE LOCATION SUR PLACE - BONS REVENUS
LES ROCHERS BOISÉS
DE STE-ADELE
1-819-322-1226 ou 393-8744

WESTMOUNT: Centre-ville No. 1, Ave. Wood. Condo super luxueux de 2,296 pi. ca. au 21e étage, coin sud-est. Jamais habité, 2 c.c., salle de détente ou 3 c.c., 2 s/bain, Jacuzzi, vaste salle de séjour, salle à dîner, terrasse. Vue splendide sur 3 côtes incluant fleuve. 2 stat. int. Occup. immédiate. Prix réduit. \$525,000. M. Marchand. 935-8117

125 Chalets à louer

ST-DONAT, là où il y a de la neige, 3 c.c., foyer, au pied du Mont Garceau. Sem. mois, saison 514-384-7596, 819-424-5269

ST-FAUSTIN
5 pièces, foyer, sem. \$400. 334-9831, 844-0333

STE-AGATHE
Luxueux 6 pièces, tout équipé, vue magnifique. Présente 256-0179

149 Terrains à vendre

SARAGUAY terrain 60 X 128, zoné résidentiel, à 2 pas de la 13. Prêt à construire. F.A. Pélissier. 487-7910

STANSTEAD - 9 acres, 1/2 zone commerciale. Maison, grange, scierie. \$55,000 + AUTRE FERME - 37 acres, vue panoramique, maison \$75,000. 819-876-7454

160 App. et log. à louer

1 1/2 A LOUER OU SOUS-LOUER: Maintenant, \$475 / mois. «Le Maricourt», App. 1010 1530 Dr Penfield, 487-7910

50 WILLOWDALE - OUTREMONT
Ascenseur, chauffage, eau, cuisine, frigo 3/4. 849-7061

ANJOU, luxueux cottage neuf, possibilité d'achat. Inf. 325-4529

BELLE VUE SUR RICHELIEU, gr. 5/2, possibilité commerciale, centre-ville de St-Jean. 347-7449

C.D.N. 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2. Chauffage au non, à partir de \$260. S'adresser au 4760 Barclay, app. 2 ou 3. 737-9644

LAJEUNESSE & VILLERAY App. meublées, chauf., 1 1/2, 2 1/2, 1 mo gratuit. 640-0228, 255-3523, 274-7796. Étudiants bienvenus

METRO MONT-ROYAL, 1 1/2 meublée, chauf., éclair., propre, calme, sérieux références. 284-2501

MEUBLES Superbes appartements et maisons. Tout inclus. De 3 à 12 mois. TROC-VACANCES — 288-4194

275 Locaux à louer

VIEUX-MONTREAL, bureau pour professionnelle, bien situé, stationnement, disponible immédiatement.

671-8326 ou 465-6712.

283 Commerces à vendre

CROISSANTERIE
Prix très intéressant
678-6037, 658-1087

COMMERC D'AIGUILLAGE de scie à vendre. Cause: maladie 524-4789 de 8h à 5h.

283 Commerces à vendre

COMMERCE ÉTABLI en excavation et terrassement, 4 camions (harnais neige + ailes de côté), 1 pèpère, 1 bull, 1 remorque, 1 sablière, top soil, valeur \$150,000 négociable, cause: retour à l'agriculture. 1-788-2627.

ST-LUC Foyer pour personnes âgées, entièrement équipé pour 8 pensionnaires, plus logement du propriétaire. \$135,000. 556-4550

COMPAGNIE DE PAVAGE
Établie depuis 25 ans, desservant 100 milles à la ronde de Montréal. \$225,000 d'équipements modernes, avec garage équipé, sur grand terrain, \$620,000 de chiffre d'affaires en 6 mois. Pour info: 514-326-9292

ACHAT - VENTE - ECHANGE
Réparation de systèmes audio, vidéo, TV. Appelez: 318-0102, 332-6418

371 Ordinateurs

MONTREAL
DATA PRODUCTS
1432 Mackay 932-7377
Système XT complet Appeliez 1224-95
VERIFIEZ NOTRE DEMO DE VENTE

375 Instruments de musique

STUDIO Midi et multi-styles. Sons de qualité. Traitement de son et production. 739-4473

391 Antiquités

ACHAT à prix élevé. Acheteurs graveurs (cart, tableaux anciens, bijoux or, argent, lapis, laques, statues bronzes et marbre). Successeurs complètes M. Raphaël 232-51, 935-3600

397 Animaux

2 CHATONS à DONNER
2^{es} mois, sevrés, propres. Pail long 271-1675

407 Offres d'emploi

ÉTUDIANTE - Pour devoirs et souper, 2 garçons, 7-10 ans, de 15h à 18h du lun. au vend. (app. au besoin). Outremont, près université. 739-7577

JEUNE AVOCATE demandée dans bureau de consultants, privé. Téléphoner au 381-2743.

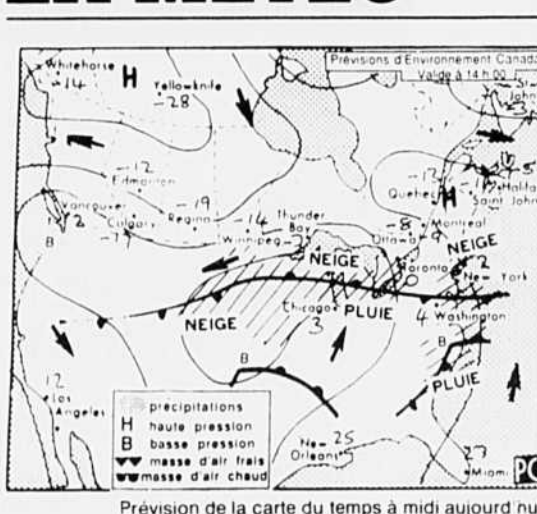
MAISON D'ÉDITION LITTÉRAIRE
Recherche réviseurs et correcteurs/écrivains d'expérience. Envoyer C.V. 5337, Succ. C. Montréal H2X 3M4.

UN ARTICLE À VENDRE?

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR SONT UNE SOLUTION FACILE

286-1200

LA METEO



Situation générale: une crête barométrique maintient un ciel généralement dégagé et froid sur la majeure partie du Québec. Sur le bas du fleuve, des vents du nord-ouest favorisent toutefois la formation de quelques bourrasques de neige le long du littoral. Une dépression en provenance du Midwest américain envahira le sud-ouest de la province aujourd'hui et la plupart des régions de l'est, demain. Un peu de neige accompagnera ce système samedi.

Un front chaud suivant la dépression approchera du sud-ouest demain.

MONTREAL

Généralement ensoleillé en matinée. Ennuagement par la suite. Max. -12. Demain: nuageux avec un peu de neige et vent.

Éclaircies par la suite. Max. -12. Demain: nuageux avec un peu de neige et vent.

Estrie: généralement ensoleillé en matinée. Ennuagement par la suite. Max. -12. Demain: nuageux avec un peu de neige et vent.

Québec, Trois-Rivières et Drummondville: Beau temps ensoleillé avec passages nuageux. Max. -14. Demain: nuageux avec un peu de neige et vent.

Lac St-Jean, Saguenay, Réserve des Laurentides: ensoleillé. Max. -17. Demain: nuageux suivi d'un peu de neige et vent.

Charlevoix et Rivière-du-Loup: ensoleillé. Max. -15. Demain: nuageux suivi d'un peu de neige.

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie: quelques nuages et chutes de neige dispersées en matinée. Devenant généralement ensoleillé en après-midi. Max. -16. Vents modérés. Risque de précipitations: 30%. Demain: ennuagement suivi d'un peu de neige. Gaspé et Parc Forillon: quelques nuages et chutes de neige dispersées. Max. -12. Vents modérés. Risque de précipitations: 30%. Demain: ensoleillé en matinée suivi d'un ennuagement.

Baie-Comeau: ensoleillé. Max. -14. Vents modérés. Demain: ennuagement suivi d'un peu de neige.

Sept-Îles, Basse Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé. Max. -16. Vents modérés. Demain: ensoleillé en matinée suivi d'un ennuagement.

Secteur de Natashquan jusqu'à Chevery: ensoleillé. Max. -15. Vents modérés. Demain: ensoleillé.

Secteur à l'est de Chevery: quelques chutes de neige tout en matinée. Dégagement par la suite. Max. -12. Risque de précipitations: 50%. Demain: ensoleillé avec passages nuageux et vent.

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue, Réservoirs Cabonga et Gouin, La Tuque: ensoleillé avec passages nuageux. Max. -12. Demain: nuageux avec un peu de neige et vent.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux plus fréquents en après-midi. Max. -12. Demain: nuageux avec un peu de neige et vent.

Ottawa-Hull-Cornwall: ennuagement en matinée. Nuageux avec éclaircies par la suite. Max. -12. Demain: nuageux avec un peu de neige et vent.

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

Horizontalement

1—Nom pris par la région sud-est du Nigeria, en état de sécession armée de 1967 à 1970. — Le monde des voleurs.

2—Action de s'embrasser.

3—Mélodie. — Juive, en terme préjératif.

4—Qui rend service. — Convenable.

5—Cochon sauvage d'Amérique. — Fine ligne à la surface d'un objet.

6—Formation de chaînes de montagne.

7—Pronom familier. — La première femme. — Thulium.

8—Imprégner d'une substance colorante. — Tunique moyenne de l'oeil.

9—Réflexe.

10—Pérorateur d'Océanie. — Inflammation de l'ileon (Plur.).

11—Idem. — Elire de nouveau.

12—Service de dactylographie à distance. — Rendu plus large.

Verticalement

1—Ville du Québec. — Couchette.

2—Copier. — Ronge.

3—Arbre fruitier.

4—Francium. — Relatif aux lagunes.

5—Ouverture dans le mur d'une tour pour éclairer l'intérieur. — Six cents. — Préfixe signifiant (hors).

6—Volcan actif du Japon (Kyushu). — Organe de la vue.

7—Midi. — Tire du sommeil.

8—«Femme pape, selon une légende. — Organe de la vue.

9—Prescrit d'une manière absolue. — Joindre.

10—Entraîner. — Télévision. — Trois fois.

11—Chose difficile à comprendre.

12—Éminence. — Double règle. — Épreuve.

Solution d'hier

1—NARVAL. 2—CORDE. 3—BALE. 4—JACQUES. 5—BALE. 6—DAURADE. 7—URNE. 8—ESTERIX. 9—LIE. 10—ASTÉRIE. 11—OCTAVIER. 12—DROU. 13—SETTE. 14—TICUS. 15—JEL. 16—LEON. 17—TIE. 18—MENTE. 19—EMERITE. 20—OIL. 21—ECORNURE. 22—CL. 23—BRUN. 24—ALGIE.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Moudjahiddin et soldats se battent pour Kaboul

KABOUL (AFP) — Les troupes afghanes se préparent activement à défendre Kaboul contre les groupes moudjahiddin rivaux, qui cherchent à s'emparer de la capitale afghane, devenue un enjeu politique et militaire.

« Le danger pour la population civile, c'est justement cette course que se livrent les partis moudjahiddin pour entrer les premiers dans la capitale », estime un diplomate à Kaboul. Comment négocier un cessez-le-feu avec des partis, qui se battent entre eux aux portes de la ville », interroge-t-il.

Dans son bureau aux rideaux tirés afin d'éviter d'éventuels éclats de verre au cas où les vitres seraient soufflées par les roquettes des moudjahiddin, le commandant militaire de Kaboul affiche une totale confiance. Membre du parti communiste (Parti démocratique populaire d'Afghanistan — PDPA), le général Qorban Cherzad explique à l'AFP l'efficacité du nouveau système de défense de la capitale : « En un mois, les tirs de roquettes ont tué plus d'une centaine d'innocents à Kaboul, mais nous avons formé de nouveaux détachements d'intervention et nous pouvons intervenir rapidement dans un rayon de 30 à 40 km autour de Kaboul ». « Grâce à de nouveaux dispositifs dans nos deux ceintures de défense de Kaboul, nous n'avons plus d'infiltrations (...) nous avons reçu de

nouvelles armes très sophistiquées et les unités de la garde spéciale nouvellement formées sont très efficaces », souligne-t-il.

L'armée afghane a notamment reçu des lance-roquettes BM-27 (220 mm) à 16 tubes, d'une portée de 40 kilomètres, confirment les diplomates.

Certains groupes moudjahiddin ne sont plus qu'à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de Kaboul et tirent sporadiquement depuis plusieurs mois des roquettes de 120 et 130 mm contre les fortins de la première ceinture de défense, sur l'aéroport, où sont basés les avions et les hélicoptères de combat, et aussi au hasard sur la ville, indique-t-on à Kaboul.

La population de la capitale est inquiète malgré la propagande officielle. Des blindés, surmontés de puissants haut-parleurs, sillonnent les rues pour vanter la force et les réalisations du régime pro-soviétique au pouvoir depuis neuf ans, tandis que la télévision et les journaux du parti, comme le *Kaboul Times*, ne cessent de présenter les « héroïques soldats afghans » dans des positions à leur avantage.

Les quelque 800.000 Kaboulois et les deux millions d'Afghans, qui se sont réfugiés depuis 1979 dans la capitale, souhaitent pour la plupart ouvertement le retour de l'ancien roi Zaher Shah, renversé en 1973 et dont le règne fut généralement calme.

Mitterrand élève le statut de l'OLP à Paris

PARIS (AFP) — Le président français François Mitterrand a annoncé hier l'intention de la France d'élever le bureau de l'OLP à Paris au rang de « délégation générale » de Palestine, sans statut ni privilèges diplomatiques.

Le chef de l'Etat a précisé que la France ne reconnaissant que les Etats qui disposent d'un territoire, il n'était pas possible d'accorder à la représentation de la centrale palestinienne le statut diplomatique avec les privilèges, notamment d'immunité, qu'il implique.

Mais, a-t-il souligné, « s'il n'y a pas de patrie palestinienne aujourd'hui, il y a comme la renaissance d'une nation palestinienne », et l'Organisation de Libération de la Palestine, en proclamant à Alger le 15 novembre dernier un Etat palestinien indépendant,

a « modifié la situation » de telle manière qu'on « ne peut pas ne pas en tenir compte ».

L'OLP avait accepté au cours de la réunion de son Conseil National (CNP - parlement en exil) à Alger en novembre les résolutions des Nations unies sur le conflit israélo-arabe, impliquant ainsi la reconnaissance de l'Etat d'Israël. Peu de temps après, à Genève, le chef de l'OLP Yasser Arafat avait reconnu l'existence de l'Etat d'Israël, au cours d'une conférence de presse.

L'OLP dispose pour le moment à Paris, comme dans plusieurs capitales, d'un « bureau de liaison et d'information », dirigé par M. Ibrahim Souss.

Deux « délégations générales » existent déjà à Paris : celles du Québec et de la Corée du Nord. L'OLP,

précise-t-on à l'Elysée, devrait bénéficier d'un statut analogue.

Par ailleurs, le chef de l'Etat, interrogé sur l'éventualité d'une rencontre avec le chef de l'OLP Yasser Arafat, a répondu : « je ne m'y refuserais certainement pas, dans des conditions que j'aurais définies ».

« Toute novation présuppose la réaffirmation du droit d'Israël à l'existence et à la sécurité », de même que « le droit des Palestiniens à une terre et à une patrie », a rappelé M. Mitterrand.

Avec ses décisions d'Alger, a-t-il poursuivi, « l'OLP a rendu possible ce qui se passe aujourd'hui », en particulier une rencontre avec un ambassadeur des Etats-Unis, ainsi qu'« un changement considérable du climat international ».



François Mitterrand

Washington approuve les efforts de Delvalle

WASHINGTON (AFP) — Les Etats-Unis, dans un revirement apparent de politique, ont approuvé hier les efforts de négociation de M. Eric Delvalle, qu'ils considèrent comme le seul président légitime du Panama, avec le général Manuel Noriega qui l'a déposé et dont ils exigent le départ.

« Nous soutenons le concept de négociations pour trouver une solution panaméenne qui conduise le Panama à une démocratie dirigée par des ci-

vils », a déclaré le porte-parole adjoint du département d'Etat, Mme Phyllis Oakley.

Dans une lettre adressée le 27 décembre au général Noriega et rendue publique mercredi par l'ambassade du Panama à Washington, M. Delvalle avait écrit : « nous devons rapidement et sérieusement négocier afin d'établir les bases de la reconstruction nationale et ouvrir la voie au redressement de Panama ». Il y exprimait l'espoir que le chef des

forces armées accepterait « cette invitation pour parvenir à un accord ».

La lettre a été rédigée six jours après que M. Delvalle eut été reçu à Washington par le président Ronald Reagan et son successeur élu George Bush.

Les Etats-Unis tentent depuis février dernier, à la suite de l'inculpation du général Noriega aux Etats-Unis pour trafic de drogue, d'obtenir qu'il lâche les rênes du pouvoir. Mais après plusieurs mois de négocia-

tions, ils avaient annoncé en mai qu'ils retireraient toutes leurs offres au chef des forces armées. Ils s'appuyaient depuis sur les seules sanctions économiques pour le forcer au départ.

Mme Oakley a déclaré hier que les problèmes politiques du Panama étaient « des problèmes intérieurs » et que c'était « aux Panaméens de les résoudre », affirmant que cela avait toujours été la politique américaine.

Irangate : les poursuites contre North pourraient être abandonnées

WASHINGTON (AFP) — Le procureur chargé de l'affaire de l'Irangate, Lawrence Walsh, a demandé hier, à la surprise générale, l'abandon des accusations d'association de malfaiteurs et de vol portées contre l'un des deux principaux protagonistes de l'Irangate, l'ancien lieutenant-colonel de Marines Oliver North.

Cette demande, adressée au juge Gerhard Gesell chargé du procès, maintient toutefois une douzaine de chefs d'accusations contre M. North dont le procès doit commencer le 31 janvier. Ces accusations portent notamment sur des déclarations mensongères devant le Congrès, le détournement de fonds à des fins personnelles et la destruction de documents officiels.

M. Walsh a justifié sa décision par

le fait que le maintien des accusations de vol et d'association de malfaiteurs aurait entraîné la divulgation au procès de nombreux documents classés secrets. Il s'était entretenu mercredi avec l'Attorney General (ministre de la Justice), Richard Thornburg, des problèmes posés par ces documents dont la production était réclamée par la défense mais dont la divulgation pouvait, selon la Maison-Blanche, constituer une menace pour la sécurité nationale.

Les chefs d'accusation dont l'abandon a été demandé par M. Walsh sont ceux qui sont le plus directement liés à l'affaire de l'Irangate proprement dite. Ce scandale, révélé à la fin 1986, résultait de la décision de la Maison-Blanche de vendre secrètement des

armes à l'Iran dans l'espoir d'obtenir la libération d'otages américains au Liban et du détournement par des membres du Conseil national de sécurité, dont Ollie North et son chef le contre amiral John Poindexter, des recettes de ces ventes au profit des *contras* anti-sandinistes au Nicaragua.

Réhabilitations massives proposées à Moscou

MOSCOU (AFP) — Le Parti communiste soviétique a proposé de réhabiliter les « centaines de milliers » de personnes condamnées en URSS sans jugement, par des organes spéciaux, durant « les années 30, 40 et au début des années 50 », a annoncé hier l'agence Tass.

Ces condamnations sans instruction ni jugement étaient notamment prononcées durant la « grande terreur » stalinienne par des « troïkas », groupes de trois membres du NKVD, l'ancêtre du KGB ou sécurité d'Etat.

« Ces pratiques ont eu des conséquences tragiques pour des centaines de milliers de personnes », précise la résolution adoptée par le Comité central du PCUS qui « propose » au présidium du Soviet suprême d'adopter une loi annulant ces condamnations et réhabilitant ses victimes.

Doivent en être exclus, précise la résolution, « les traîtres, les criminels nazis, les membres des bandes nationalistes, ceux qui falsifiaient les documents de la justice et les criminels de droit commun ».

Le Comité central demande en outre que soit « accéléré l'examen, conformément à la loi, des affaires criminelles qui ont fait l'objet de jugements durant les années de répression ».

Plusieurs « grands procès » organisés par Staline ont été revus et ses victimes réhabilitées en 1988. La résolution du Comité central annonce la première réhabilitation « de masse » des victimes de la répression stalinienne.

M. Mikhaïl Gorbatchev n'avait parlé en novembre 1987 que de « milliers » de victimes de celle-ci.

Les mineurs polonais du sud feront grève lundi

VARSOVIE (AFP) — Les mineurs de la fosse Morcinek, dans le bassin de Jastrzebie (sud de la Pologne), ont décidé hier de déclencher une grève d'avertissement de deux heures lundi prochain si d'ici là leurs revendications salariales ne sont satisfaites, a-t-on appris dans les milieux syndicaux sur place.

Le président du comité du syndicat interdit Solidarité de la mine, M. Andrzej Andrzejczak, qui se trouve à la tête du mouvement revendicatif, a été, pour sa part, convoqué par le parquet devant lequel il doit se présenter lundi prochain, précise-t-on de même source.

Pour sa part, Lech Walesa, le président du syndicat interdit Solidarité, s'est « engagé » à soutenir dès le mois d'avril « une autre forme de lutte » — pouvant inclure les grèves — si le mouvement ouvrier n'obtient pas, d'ici là, sa légalisation par des « moyens pacifiques ».

Dans les charbonnages polonais, les « gueules noires », qui avaient été à la pointe du combat lors des débrayages du mois d'août dernier, réclament une prime d'insalubrité de 1.500 zlotys par jour (\$5 US environ). Le salaire moyen en Pologne est de 50.000 zlotys pour le travail à grande profondeur — les veines de charbon se situent entre 850 et 1.100 mètres sous terre.

La direction s'est sans cesse refusée à satisfaire cette revendication en faisant valoir que la mine ne pouvait être classée parmi les entrepri-

ses insalubres.

Hier, quelque 600 mineurs du poste du matin ont pris part à un meeting organisé sur le carreau de la fosse par le comité du syndicat interdit Solidarité qui oeuvre au grand jour dans l'entreprise. Son président, M. Andrzejczak, a averti la direction que les mineurs déclencheraient une grève d'avertissement de deux heures si la prime qu'ils réclament ne leur était pas accordée.

La mine Morcinek qui se situe à proximité de la frontière polono-tchécoslovaque compte près de 3.000 employés et agents de maîtrise dont quelque 1.500 mineurs.

D'autre part, à Bielsko-Biala (sud de la Pologne), apprend-on de source syndicale, une quinzaine d'instructeurs d'une maison d'Etat de permis de conduire sont en grève depuis plusieurs jours. Ils réclament des augmentations de salaires que leur refuse l'administration bien que les prix des cours aient presque doublé.

La direction, précise-t-on de même source, a menacé de limoger les protestataires.

Ces mouvements revendicatifs expriment la nervosité et la résolution d'une population dont le niveau de vie n'a cessé de se dégrader tout au long de l'année dernière et à laquelle le gouvernement vient d'annoncer que le taux d'inflation pour cette année devrait se situer aux alentours de 55 % (80 % en 1988), estiment les observateurs.

avis de demande d'un permis d'alcool

Régie des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à : La Régie des permis d'alcool du Québec, 1 rue Notre-Dame est, suite 9.200, Montréal, Québec, H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
2631-7271 QUEBEC INC. 2250, Guy, app. 405 Montréal	1 Bar avec danse et spectacles (suite à une cession)	1098, rue Clark Montréal
SAINTIL, Louis Marché Loulou 7312, Bd. Perras Montréal	1 Epicerie	2310, Henri Bourassa est Montréal
JARDINS VIARRITZ INC. Viaritz 6600, Décarie, Bureau 310 Montréal	1 Bar 1 Restaurant pour vendre	2072, rue Drummond Montréal
2623-4526 QUEBEC INC. POUR SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE SAINT-ANDRÉ Hôtel Le St-André 1285, St-André Montréal	1 Bar avec service aux chambres	1285, St-André Montréal
ESFAHANI, Mohammad Ali Le Capitaine 5839, rue Sherbrooke ouest Montréal	1 Epicerie	5839, rue Sherbrooke ouest Montréal
RESTAURANT D'AZZURI INC. Restaurant D'Azzuri Inc. 4897, rue Berri Montréal	1 Restaurant pour vendre	4897, rue Berri Montréal
LA PORTE SZECHUAN 1987 INC. Restaurant Parcina 5368, ave. du Parc Montréal	1 Restaurant pour vendre	5368, ave. du Parc Montréal
FRAIOLI, Luigi Bistro Le 1221 1221, Saint-Zotique est Montréal	1 Restaurant pour vendre	1221, Saint-Zotique est Montréal
2623-1878 QUEBEC INC. Le Nouveau La Flamberge Enr. 2015, Bd. des Laurentides Laval	1 Restaurant pour vendre	2015, Bd. des Laurentides Laval
CA PORTE FRUITS INC. Ca Porte Fruits Inc. 2430, Mont Royal est Montréal	1 Epicerie	2430, Mont Royal est Montréal
2623-9186 QUEBEC INC. Brasserie Le Michelois 2660, rue Jarry est Montréal	1 Bar	2660, rue Jarry est Montréal
2632-6108 QUEBEC INC. Restaurant Takis 5834, ave. du Parc Montréal	1 Restaurant pour vendre 1 Bar	5834, ave. du Parc Montréal
RESTAURANT CARITROP INC. Caritrops 1125, Sherbrooke ouest Montréal	1 Restaurant avec danse et spectacles	1125, Sherbrooke ouest Montréal

Le président et directeur général
Ghislain K.-Lafamme, avocat

Québec

DES VARIÉTÉS... CINQ FOIS “ENCORE!”

SACRÉE SOIRÉE

Ce soir à 22 h 30

Un savoureux mélange jeu-questionnaire et variétés animé par Jean-Pierre Foucault.

Cette semaine, Sacrée Soirée vous propose un **spécial cinéma** à l'occasion du lancement du film «L'itinéraire d'un enfant gâté» avec, entre autres invités, Claude Lelouch, Jean-Paul Belmondo, Richard Anconina et Nicole Croisille.

Les vendredis soirs, commencez par TV 5!

La télévision internationale qui parle français.

Respecter l'esprit de l'accord

Chaque partie défendra résolument ses intérêts

LA GUERRE commerciale va-t-elle reprendre de plus belle entre le Canada et les États-Unis ? Les mécanismes de règlement des différends prévus dans l'accord de libre-échange permettront-ils de résoudre les conflits, et surtout de diminuer le nombre de plaintes venant des deux pays ?

Les premières réactions laissent croire que chaque partie défendra résolument ses exportations et son marché intérieur contre les politiques dites déloyales. Pour sa part, le Canada n'a pas tardé à prendre les devants en refusant, conformément à l'entente, de lever les tarifs imposés à certains types de contreplaqués venant des États-Unis. Ottawa justifie cette attitude en invoquant les mesures de représailles prises par Washington à la suite de la décision de la Société centrale d'hypothèque et de logement (SCHL), en mars 1988, d'interdire l'utilisation du contreplaqué fabriqué suivant la norme américaine.

Cette stratégie donne un avant-goût de la partie de bras de fer qui se prépare entre Ottawa et Washington à la suite de la mise en application depuis le début janvier de l'entente canado-américaine. Dans le cas du contreplaqué, le Canada tente tout simplement de lutter à armes égales, car l'accord prévoit explicitement que si la SCHL maintient sa position, le litige sera soumis à un groupe spécial d'experts (conjoint) qui en fera l'étude. Dans le but d'accroître la pression sur Ot-

tawa, les Américains ont reporté l'élimination des tarifs sur les importations de contreplaqué canadien. Ne voulant pas se sentir en reste, le Canada a riposté par une mesure similaire.

Paradoxalement, il est probable qu'au cours des premiers mois, ou même des premières années de sa mise en oeuvre, l'accord de libre-échange entraînera une augmentation des différends commerciaux. Il importe de rappeler que l'entente ne couvre pas toute la question fort controversée des subventions. Et c'est justement pour cette raison que des mécanismes conjoints de règlement ont été prévus. En outre, s'appliquant à plusieurs secteurs d'activités, l'entente a élargi en quelque sorte les zones potentielles de conflits commerciaux entre les deux pays.

Au-delà du nombre de différends, c'est leur règlement qui importe. L'entente prévoit un arbitrage obligatoire des conflits, mais dans le respect de la souveraineté que les deux parties conservent en matière de commerce international. Les mécanismes bilatéraux chargés d'évaluer les plaintes seront jugés efficaces dans la mesure où les deux pays respecteront l'esprit de l'entente, c'est-à-dire le verdict des tribunaux.

Ce qui n'empêche pas les batailles dures et serrées.

— ALBERT JUNEAU

Le nouveau pari occidental

La conférence sur les droits de l'homme à Moscou en 1991

LE PRÉSIDENT sortant des États-Unis a donné le feu vert à la convocation d'une conférence internationale sur les droits de l'homme à Moscou en 1991. M. Ronald Reagan s'associe ainsi au nouveau pari que tentent les Occidentaux en faveur de l'URSS. Près de 15 ans après la conclusion, à Helsinki, de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), on mise de nouveau sur l'amélioration des rapports avec l'Union soviétique et sur l'évolution de ce pays vers un régime de droit. La démarche est importante, elle correspond au jugement favorable arrêté dans la plupart des capitales occidentales, quatre ans après l'accession au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev.

Dans l'immédiat, le geste américain devrait hâter la conclusion des travaux de la Conférence de Vienne lancés il y a plus de deux ans. D'ici quelques semaines, la capitale autrichienne devrait accueillir une autre conférence pan-européenne — avec la participation des États-Unis et du Canada — qui constituera l'un des tests majeurs et du leadership de M. Gorbatchev et du nouveau cours de la politique soviétique. Les négociateurs de quelque 35 pays — seule l'Albanie refuse obstinément d'y participer — tenteront d'arriver à une réduction des armements conventionnels en Europe.

C'est relancer le rêve échoué de la Conférence

sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe péniblement mise sur les rails en 1973. Évidemment, la situation s'est radicalement modifiée, ces deux ou trois dernières années. L'accord signé entre Moscou et Washington sur l'élimination des missiles nucléaires de moyenne portée a donné un sens concret à la désescalade des armements.

En marge de cette nouvelle conférence de Vienne, ces mêmes pays se retrouveront à Paris cette année, à Copenhague l'an prochain, et finalement à Moscou en 1991 autour d'un projet de définition et de pratique minimales des droits de l'homme. D'ici là, le président de l'URSS devra fournir de nouveaux gages à l'Occident où l'on a déjà pris bonne note des premiers efforts de libéralisation consentis par Moscou, entre autres à l'endroit de certains dissidents notables. Même bon point en ce qui regarde l'arrêt du brouillage des émissions radiophoniques. Les Européens attendent notamment de M. Gorbatchev des précisions sur ses fréquentes allusions à cette « maison commune » que doit constituer, à ses yeux, l'ensemble du Vieux Continent.

En somme, un pari honorable et intelligent, ce qui n'exclut ni abdication, ni relâchement d'une élémentaire vigilance.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Rendez-vous « sociaux » 89

Un ordre du jour qui repose sur un éventuel article premier

LE RENDEZ-VOUS « social » le plus important de l'année 1989 au Québec se tiendra autour d'une table, une table de négociation, celle des **secteurs public et parapublic**.

Ce pourrait être un très long tête-à-tête étalé sur toute l'année, et même davantage.

Le mot tête-à-tête indique assez bien que le public, ou du moins ce qu'on appelle l'opinion, n'y sera guère associé. Il n'y a pas grand'place pour les « tiers » dans cette négociation. Non pas que les deux parties en présence s'y opposent en principe. Au contraire, l'une et l'autre — l'une plus que l'autre — multiplient les efforts pour en exposer la problématique et les enjeux et, surtout, pour justifier les voies de solution qu'elles mettent de l'avant au nom, justement, du droit du public à recevoir de meilleurs services.

En réalité, si les tiers s'intéressent peu à cette négociation, c'est que non seulement la mécanique hypercentralisée en est extrêmement complexe, mais que les conventions collectives ont atteint, et cela depuis plusieurs années, un tel niveau de technicité qu'elles en deviennent inaccessibles au commun des mortels — ce qui inclut la majorité des personnes auxquelles elles s'appliquent et même de celles qui doivent les interpréter à l'échelon local. Elles sont la chasse-gardée de quelques super-cracks, un sport d'élite.

Prenons les enseignants de cégeps. Un beau cas. Une clientèle fortement en baisse provoque, paradoxalement, à la fois la surcharge des uns et la mise en disponibilité des autres. Près de 800 enseignants payés à ne rien faire ou à faire n'importe quoi, alors que leurs collègues ploient sous le nombre des cours ou des groupes. Le problème est absurde. Mais sa formulation « contractuelle » l'est encore plus. C'est que l'équation N divisé par 42 qui doit évaluer 1 sous C conduit à une impasse, dont on ne pourra sortir qu'en modifiant la valeur de C — ce qui remet en cause les Ne j, qu'il faudrait séparer en T et en L, tout en supprimant l'aléatoire que comporte le N i j k l égal ou plus grand que 4. Tout cela dans le but d'obtenir une constante K. Ou quelque chose d'approchant.

Vivement Molière, pour nous apprendre à rire plutôt qu'à pleurer devant ces délires économétriques à la Diafoirus !

Un autre rendez-vous 1989 à ne pas manquer sera la publication par le ministère des **orientations** retenues à la suite de l'examen du rapport de la commission Rochon sur les **services de santé et les services sociaux**.

On attendait ce document à l'automne. Mais l'opération sans doute aura été plus ardue qu'on l'avait imaginé. Partout dans le réseau on ne jure plus que par ce « livre blanc » dont on attend — non parfois sans une certaine appréhension — le déblocage de quelques dossiers en souffrance.

Il est un peu tard pour risquer des prédictions. Disons seulement que ce document en décevra plusieurs s'il ne précise pas, en les limitant, les rôles que le ministère entend se réserver, et s'il ne

fait pas la place plus large à la régionalisation. Quant aux établissements, ils en attendent des précisions relatives à leur mission respective, les modalités de leur financement et des contrôles exercés sur eux (a priori par réglementation, ou a posteriori sur résultats).

Et tout cela avec quel argent ? On ne verra qu'avec le cahier de crédits en mars la somme (nulle ?) des grands arbitrages qu'il aura fallu faire.

Parmi les rendez-vous sociaux, il faut également classer ceux qui se préparent dans le monde des relations du travail, secteur privé.

Un dossier dominera le mois de mai : celui de la négociation dans l'**industrie de la construction**. Il sera corsé, comme d'habitude. D'autant plus qu'on vient d'assister à un revirement de situation dont les conséquences sont imprévisibles (le sont-elles vraiment ?).

D'ordinaire, ces négociations mettaient en présence l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) d'une part et un cartel formé par la FTQ-Construction et le Conseil provincial des métiers de la construction du Québec (International), d'autre part.

Ce mariage de raison a été rompu. Deux ennemis héréditaires, la FTQ et la CSN, ont convoqué en justes noces. En fait, la FTQ a réussi à convaincre la CSN du bien-fondé de sa principale revendication : un régime supplémentaire d'assurance-chômage.

On peut prédire à coup sûr que la réponse des employeurs sera négative. Pendant ce temps, l'International, qui aspirait à une négociation décentralisée pour chacun des métiers où il est majoritaire, ronge son frein. On trouve là, réunis, tous les éléments d'un conflit généralisé à la fin du printemps.

Il y a également la mise en place de la **commission des relations du travail** telle que prévue par la loi 30 et dont l'adoption remonte à plus d'un an — ou sa mise au rancart, car le comité mis sur pied par le nouveau ministre pourrait trancher en faveur d'un « statu quo amélioré » qui laisserait intactes les institutions actuelles : Bureau du commissaire général, Tribunal du travail, Conseil des services essentiels...

Enfin, il y a ce projet de refonte de la loi sur les **régimes supplémentaires de retraite** offerts par les employeurs, tel qu'annoncé par M. André Bourbeau, ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, avec le blocage des surplus des caisses de retraite privées. Rien là de très sorcier. Les jalons sont déjà posés un peu partout au pays. Québec n'a qu'à rattraper le peloton. Quant aux « surplus », il suffira de les laisser s'évaporer.

★

Tout cet ordre du jour pourrait bien être bouleversé par un article premier : la tenue d'élections générales dès le printemps. Mais cela, seul le coiffeur de M. Bourassa le sait.

— JEAN FRANCOEUR

" LA RECETTE SECRÈTE DU COLONEL "



LETTRES AU DEVOIR

Crime ou privilège ?

Lettre à VIA Rail Canada

LE 27 novembre, lorsque nous avons demandé le menu en français à un de vos garçons de table, unilingue anglophone (je présume) il nous répondit : « What are you saying ? » et après lui avoir répété notre demande, il nous envoya promener par un geste non équivoque de la main en disant : « I don't understand what you're saying », et s'en alla sans nous servir.

Ce comportement raciste d'un employé que nous payons de notre argent, m'inspira un sentiment non seulement d'humiliation, mais de colère et de rage.

Si nous nous étions trouvés au pied des Rocheuses, ou à quelque endroit hors Québec, nous aurions compris que nous n'étions pas chez nous, et respecté l'accueil cordial de nos hôtes.

Vous allez dire que c'est peut-être une exception et j'en conviens, mais vous conviendrez aussi que cette exception généralisée hypocritement, est inadmissible dans un pays civilisé.

Cette sale histoire ne s'est pas passée sur l'Orient-Express dans un pays totalitaire, mais sur un train de VIA entre Montréal et Lévis, le 27 novembre, vers 8 h du soir dans un wagon-restaurant (panoramique) devant plusieurs clients, dont un homme et une femme qui m'accompagnaient, et peuvent témoigner en temps opportun. Le no du train est le V014 et la voiture 1405.

Nous avons tout de même été servis par un garçon de couleur, qui parlait notre langue et ne nous a pas envoyés au diable. Il doit bien y avoir des francophones ou des anglophones qui ne sont pas racistes, et peuvent exercer ces services.

— CHARLES BOUCHARD

Fontenelle, le 29 novembre.

L'Académie

LORS DE « La Soirée des Prix Gémeaux », j'étais terriblement surpris de constater qu'il n'y avait en lice aucune production, ni même aucun animateur ou comédien du réseau TVA.

J'ai appris que ce réseau s'était volontairement retiré de l'organisation, puisque les résultats du concours ne reflétaient pas l'importante présence de cette station privée sur la scène télévisuelle.

J'ai ensuite appris qu'une bonne partie des membres de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision travaillent à Radio-Canada et à Radio-Québec.

Je comprends pourquoi les réseaux TVA et Quatre-Saisons se sont retirés de l'organisation. Si les membres de l'Académie n'ont pas de préjugés envers le Réseau TVA, je me demande bien ce qui les a motivés à mettre de côté ce réseau depuis trois ans.

Plusieurs émissions, animateurs et comédiens du réseau TVA étaient assez « dignes » pour se mesurer à ceux de ce dernier Gala. Des émissions comme « À qui de droit », « L'heure juste » et « L'or du temps », des animateurs

comme Claude Charron, Jean Cournoyer et Jean-Luc Mongrain et des comédiens comme Jacques Thisdale, Angèle Coutu et Christine Lamer n'ont même pas été considérés. S'ils étaient venus de Radio-Canada ou de Radio-Québec, ils auraient été 10 fois en nomination.

Bref, sans la participation de réseaux importants comme TVA et TQS, la remise des Prix Gémeaux ne sera jamais représentative de l'ensemble des productions télévisuelles et de ses artisans. Pour remédier à cette situation, il faudrait changer le mode de scrutin et c'est à l'Académie d'y songer pour l'an prochain.

— RICHARD THERRIEN

Laval-Ouest, le 20 décembre.

Au centre-ville

DANS l'hypothèse où une certaine forme de bilinguisme était inévitable après le jugement de la Cour suprême, il aurait été plus avantageux d'utiliser les clauses dérogatoires pour permettre l'unilinguisme français dans les centre-villes des principales villes du Québec seulement.

Ainsi là où le problème de l'affichage se pose de façon aiguë, là où tout le monde passe et où l'affichage joue un rôle de symbole d'identité, on n'aurait eu que du français, alors que dans les banlieues où l'affichage joue un rôle secondaire de commodité commerciale et où l'exposition des francophones à cette langue est moindre, on aurait pu maintenir une politique de bilinguisme accommodant.

On rate ces deux objectifs en maintenant de l'anglais dans les centres urbains où il pose toujours un problème symbolique et en introduisant du français dans des banlieues anglophones où il n'a ni fonction d'usage ni fonction symbolique (autre que celle d'écoeurer les anglophones).

— JEAN DUFOUR

Longueuil, le 22 décembre.

Immigration ou invasion

NOUS n'arrêterons pas le cours de l'histoire par une législation inspirée par la peur de partager notre pain et nos jeux. Depuis toujours, des vagues d'étrangers ont déferlé de proche en proche sur les pays voisins : les Doriens sur la Grèce, les Romains un peu partout, les Vandales en France et en Espagne, les Anglais, les Français et les Espagnols sur les deux Amériques. Par nécessité et au nom du droit du plus fort. Faisant fi des droits du premier occupant.

Si les autochtones avaient eu le coeur juridico-administratif et une bonne force de persuasion, comme on dit si gentiment, ils auraient expulsé Colomb, Cortès, Champlain, les « Pères Pèlerins du Mayflower » et les leurs comme autant de « faux réfugiés ». Rétroactivement, tous ces nouveaux venus ne mériteraient-ils pas d'être refoulés, au moins symboliquement, au nom de la loi de Mme Barbara McDougall ?

Dans les circonstances actuelles, une telle loi, à elle seule, va créer une multitude de hors-la-loi. Une autre loi aurait pu faire de tous ces envahisseurs des immigrants à accueillir et à intégrer. Mais intégrer ces nouveaux venus, voilà une opération risquée si notre pays, en particulier le Québec, a perdu sa vitalité, sa cohé-

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

rence et même le goût de survivre. Resterait alors comme seule mesure efficace, du moins à court terme, le recours à des lois contraignantes. Mieux vaut donc les renvoyer chez eux car ils vont nous voir. Attitude frileuse qui trahit notre faiblesse collective.

— JEAN PANNETON

Baie-Jolie, le 30 décembre.

La loterie

Mme Barbara McDougall a annoncé que les 85 000 personnes qui ont demandé le statut de réfugié avant le 1er janvier 1989 (date de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'immigration) verront leur cas étudié au cours des deux prochaines années. C'est-à-dire que des réfugiés se trouvant au Canada depuis plusieurs mois devront attendre encore longtemps, avec l'angoisse qu'on devine, avant de savoir s'ils pourront demeurer parmi nous.

Durant ce délai, ils pourront travailler, apprendre notre langue, bref s'intégrer à notre société... mais les fonctionnaires chargés de décider de leur sort n'auront pas à tenir compte de cette intégration. Les « faux » réfugiés — ceux qui n'ont fui que la misère, le chômage ou d'autres vécues du même genre — seront déportés.

M. Gerald McKensie, président de la Ligue des droits et libertés, s'est inquiété à juste titre des conditions dans lesquelles les décisions seraient rendues : « Cela me semble impossible de régler 85 000 cas en deux ans sans bâcler les dossiers et bafouer des droits. » Parions que le processus de décision ressemblera plus à une loterie qu'à une justice équitable.

Il serait inhumain de prolonger davantage l'attente de ces 85 000 immigrants : la seule solution acceptable serait de les autoriser à demeurer au Canada, à l'exception de ceux qui présentent un danger pour la sécurité publique.

— NICOLAS GILBERT

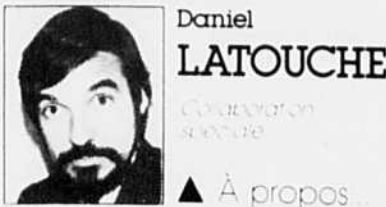
Longueuil, le 2 janvier.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

DES IDEES, DES EVENEMENTS

La stratégie



Daniel
LATOUCHE

À propos

SI VOUS croyez un instant que Robert Bourassa est acculé au pied du mur et que le dossier de la langue risque de devenir son talon d'Achille, c'est que vous avez mangé trop de tourtière !

Avez-vous déjà oublié quelle année nous sommes ? Non, 1989 n'est pas une année bissextile. Mais, il n'y a pas que le 29 février qui revienne à tous les quatre ans. Bravo, vous l'avez deviné : 1989 est une année électorale.

En admettant que le premier ministre ne peut guère aller plus tard que le lundi 4 décembre pour tenir des élections, cela lui laisse encore 334 jours pour compléter ses emplettes électorales et jouer avec nos nerfs. Quand on sait que la moindre contrariété suffit à faire grimper M. Parizeau dans les rideaux, on imagine facilement dans quel état pitoyable les nerfs du chef de l'opposition vont se trouver vers la mi-juin.

L'élection, c'est l'arme suprême de tout premier ministre, une sorte de bombe atomique qu'il tient au-dessus de la tête des partis adverses et de tous ceux qui dans sa propre équipe prennent un peu trop sérieusement leur rôle de gérant d'estrade.

Le problème avec cette arme, c'est que le premier ministre ne peut l'utiliser efficacement que dans la dernière année de son mandat. Plus tôt, la menace d'un recours à l'élection constitue un aveu d'échec. Pour qu'elle remplisse son rôle dissuasif, cette menace doit avant tout être crédible. À ce sujet, M. Bourassa se souvient très bien qu'en 1975, personne ne l'a cru lorsqu'il s'évertuait à convaincre son caucus qu'il lui faudrait bientôt appeler une élection pour contrer la menace d'un rapatriement constitutionnel unilatéral.

Cette fois, en donnant l'impression que la situation linguistique le tenait à la gorge et en ayant l'air d'encasser le départ de ses trois ministres comme un échec personnel, M. Bourassa n'a eu aucune difficulté à laisser s'accréditer la thèse qu'il faudrait peut-être une élection pour dénouer l'impasse.

Cette annonce s'est quelque peu perdue dans le brouhaha de fin d'année. Elle constitue néanmoins une botte secrète contre laquelle même Jacques « Lagardère » Parizeau aura du mal à se prémunir.

La manoeuvre est pourtant simple. Maintenant que le PQ s'est coulé dans le béton avec son option indépendantiste, il suffit au premier ministre de rappeler à tous ceux qui s'opposent à sa loi linguistique qu'ils se trouvent dans le même camp que les séparatistes.

Aux anglophones, M. Bourassa a déjà commencé à dire : « Rappelez-vous 1976. Toute critique me rendra la tâche plus pénible lorsque viendra le moment d'appliquer la loi, surtout au lendemain d'une victoire électorale que vous aurez contribué à rendre plus difficile. Si je me retrouve avec un gouvernement minoritaire, alors vous pouvez être certain que le Québec va revenir à une loi 101 renforcée ».

C'est ce qu'on appelle être en position de force !

En fait, la position de M. Bourassa face aux anglophones est tellement solide qu'il est même en mesure d'exiger de ces derniers qu'ils créent un petit parti insignifiant, question de présenter quelques candidats dans le West Island et ainsi démontrer aux francophones qu'il n'est pas à la solde des Anglais.

Comptez sur le premier ministre pour laisser à l'opposition toutes les chances du monde d'exprimer son désaccord avec la loi 178. Plus le PQ réussira à prendre la tête d'une vaste coalition contre le retour du bilinguisme, plus il sera difficile à tous ceux qui ont simplement à cœur notre survie comme peuple de continuer à manifester leur opposition.

À mesure que les rumeurs d'élection vont s'accumuler, pensez-vous qu'il se trouvera beaucoup d'associations, de groupements et de simples individus pour accepter d'être entraînés dans un règlement de compte électoral ?

Evidemment, cette stratégie comporte des risques. Il en est ainsi de toutes les stratégies qui permettent d'envisager une élimination complète de l'adversaire. En forçant les défenseurs du français à joindre le camp péquiste, les jeunes en particulier, il se peut aussi que M. Bourassa redonne à ce parti le goût de la victoire.

Une telle sous-estimation de l'attachement des Québécois à leur avenir n'est pas sans précédent. Dans le discours le plus intéressant prononcé à l'occasion du débat sur le jugement de la Cour suprême, le seul d'ailleurs, M. Claude Ryan a fait part de sa propre erreur d'appréciation à l'égard de la popularité de la loi 101.

Pour réaliser son objectif de forcer ses opposants sur le front linguistique à rallier le camp des méchants séparatistes, ceux-là mêmes qui veulent ramener Paul Rose et nous enlever nos belles Montagnes Rocheuses, soyez certain que le premier ministre va donner au PQ toute la corde nécessaire pour expliquer son alternative.

Tiens, pourquoi n'utiliserait-il pas cette invention péquiste par excellence : tenir un sommet socio-économique sur la langue afin de permettre à tous et chacun de constater que le loup séparatiste s'apprête à faire irruption dans l'enclos paisible de ce bon berger qui nous sert aussi de ministre de la Langue.

La loi 178 : acceptable mais d'application aléatoire

LEON DION

Politologue, professeur de science politique à l'Université Laval

LE JUGEMENT sur la langue de l'affichage rendu le 15 décembre dernier par la Cour suprême du Canada aurait dû ne surprendre personne. En sanctionnant le droit d'afficher en anglais aussi bien qu'en français au Québec, la Cour ne fit qu'interpréter une conception politique du Canada qui batoue les structures sociales du Québec et que s'inspire de la clause de la liberté d'expression. Telle que communément reçue, cette clause s'étend au langage commercial.

Les fondements philosophiques de cette extension sont problématiques et devraient être clarifiés. Il est vrai que la Cour s'appuie à la fois sur la Charte canadienne des droits et des libertés et sur la Charte des droits et des libertés du Québec. Camille Laurin et d'autres personnes ont toutefois affirmé à ce sujet que le législateur québécois excluait précisément le discours commercial des objets relevant des droits de la personne. Mais comme cette exclusion n'est pas expressément mentionnée dans la Charte, une interprétation contraire est licite.

Un débat improvisé

Par contre, le jugement reconnaît que, étant donné la situation du français au Québec, il est légitime que cette langue soit « prépondérante », un terme dont le premier ministre Bourassa, confronté au premier grand défi de son second gouvernement, a voulu tirer profit.

Ce jugement, attendu depuis longtemps, a semblé pourtant prendre le gouvernement du Québec au dépourvu. De toute évidence, il conduisit le court débat sur cette question de façon improvisée. Deux versions de la loi 178 modifiant la Charte de la langue française furent présentées à l'Assemblée nationale à deux jours d'intervalle; la seconde version retirait à l'Office de la langue française au profit du gouvernement la responsabilité de la réglementation dans les cas les plus critiques. Ce changement a eu pour effet de modifier plusieurs dispositions subséquentes de la loi.

Les clauses essentielles de la loi 178 restent d'une extrême importance. Le recours à la dérogation pour l'affichage extérieur prohibe l'usage de toute autre langue que le français. À l'intérieur des établissements commerciaux, les limites prévues en termes de localisation et de nombre restreignent de façon encore indéterminée la portée du jugement de la Cour suprême. En outre, « l'affichage et la publicité commerciale peuvent être faits à la fois en français et dans une autre langue ou uniquement dans une autre langue dans les cas et suivant les conditions ou les circonstances prévues par les règlements de l'Office de la langue française ». (art 58.2) Malgré certaines réserves sévères, que j'exposerai par la suite, j'estime que la loi 178 pourra respecter les droits fondamentaux du français au Québec.

C'est en ne précisant pas quel sens exact il fallait donner aux deux termes « localisation » et « nombre » que le gouvernement a versé dans l'improvisation et prêté à la critique. Il a suscité parmi la

population un climat d'incertitude qui a réveillé l'insécurité toujours latente chez les francophones et en a braqué plusieurs contre l'ensemble de la loi. Quant à Alliance Québec et à ses partisans, il était inutile de tenter de leur donner satisfaction. On devait à l'avance savoir qu'ils ne se satisferaient de rien de moins qu'une totale soumission au jugement de la Cour suprême.

Dans un texte publié dans LE DEVOIR des 26 et 27 mai sous le titre « Défense du français, défense d'une société », je déplorais les

En matière linguistique, aucun compromis n'est susceptible de satisfaire à la fois Alliance Québec et la Société Saint-Jean-Baptiste

atermoiements du gouvernement du Québec au sujet des aspects majeurs de la langue : langue d'enseignement, langue de travail, langue d'entreprise, langue d'accueil, et j'exposais ma position sur la langue d'affichage dans un court paragraphe. Ce texte, écrit à froid, a prêté à interprétation et on a pu en déduire que je préconisais l'affichage extérieur uniquement en français et l'affichage intérieur bilingue. Pourtant, sous ce dernier aspect, je croyais que ma formulation était très restrictive :

« ... par contre, des inscriptions bilingues (en anglais ou en une autre langue) seront permises à l'intérieur de ces mêmes établissements dans le but d'informer la

« Il serait ridicule de convoquer un sommet sur cette question tant les décisions à prendre sont manifestement du ressort du gouvernement »

clientèle non francophone sur la nature des produits, à la condition qu'elles ne soient pas visibles de l'extérieur et que le français ait préséance en termes de localisation et d'espace sur toute autre langue ».

Je concède le caractère trop général de ce texte et qu'à la suite d'une proposition du premier ministre Bourassa en octobre suggérant l'affichage français extérieur et l'affichage bilingue intérieur en l'attachant à mon nom, on ait pu la désigner sous l'étiquette « formule Dion ».

Pourtant, ceux qui auraient retenu l'ensemble de mon article se seraient souvenu du premier paragraphe consacré à la langue d'affichage.

fichage. Il se lisait comme suit :

« Telles sont les données cruelles du problème : il ne se pose à vrai dire que dans la région montréalaise où se concentre, en gros, un tiers de la population du Québec, les deux tiers de son économie et les quatre cinquièmes de sa culture non strictement folklorique. En outre, la région montréalaise représente le seul véritable centre d'intégration des immigrants québécois. Aucune ville du monde — Paris, Londres, New York, Tokyo, Bruxelles — ne se compare à Montréal sous l'aspect linguistique.

Ah ! s'il s'agissait de Chicoutimi ou de Rimouski, qu'il serait facile de permettre l'affichage en anglais ! Et s'il s'agissait des seuls Grecs, Chinois, Italiens ou Turcs, que la ville deviendrait attrayante en les incitant à exprimer leurs raisons sociales en leur langue. Mais l'anglais, oh ! l'anglais, langue de 97 % des habitants de ce continent, ne serait-il pas suicidaire de permettre d'afficher en cette langue ? N'obligerait-on pas, en quelque sorte, pour des raisons de concurrence, le commerce francophone à se manifester également en cette langue ? Et voilà que le cœur de Montréal tout au moins deviendrait bilingue et, en fin de compte, anglais pour toutes fins pratiques ».

Le recours inévitable à la clause « nonobstant »

Dans des entrevues publiées dans les journaux les 6, 7 et surtout le 10 décembre et dans de nombreuses entrevues dans les médias électroniques le jour du jugement de la Cour suprême, le 15 décembre, et à la suite du dépôt des projets de loi 178, j'ai précisé ma pensée sur le sujet de l'affichage. Il peut être utile que je l'exprime par écrit.

Dans les meilleurs intérêts du français au Québec, il s'imposait que le gouvernement recourre à la clause « nonobstant » tant pour l'intérieur que pour l'extérieur de la langue des établissements commerciaux.

À l'intérieur, l'interdiction de la langue anglaise serait atténuée par une plus grande liberté d'expression aux petits commerces dont le propriétaire est une personne et qui ne sont pas situés dans un centre commercial. Dans les grands espaces commerciaux, je limiterais l'usage de l'anglais à des panneaux indicateurs disposés près des panneaux indicateurs français mis à la disposition des clients à l'intérieur des commerces, de même qu'à certains renseignements utiles situés près des escaliers ou des ascenseurs afin d'orienter la clientèle non francophone vers les catégories de produits qu'elle désire se procurer. Dans la mesure du possible, de tels renseignements seraient fournis sous forme graphique de façon à supprimer, même dans ces quelques cas, l'épineuse question de la « prépondérance » du français.

À mon avis, même abstraction faite du jugement de la Cour suprême, cette légère tolérance de l'anglais à l'intérieur des grands espaces commerciaux, surtout à Montréal et aussi dans certaines régions, est rendue nécessaire en raison de l'évolution structurelle de l'économie québécoise depuis dix ans. Ce n'est plus seulement des Québécois ou même des Canadiens anglophones dont il s'agit, mais d'un continent de deux cent qua-



PHOTO PC

Une étudiante écoute des orateurs lors des manifestations qui ont suivi le jugement de la Cour suprême sur la loi 101.

rante millions de parlants anglais, sans compter la clientèle croissante du Sud-est asiatique pour qui l'anglais est généralement la seconde langue d'usage.

À l'aube de la mise en place du libre échange avec les États-Unis, la prudence s'impose, certes, pour pouvoir parer au fur et à mesure aux nouvelles menaces pour le français qui en résultera. Mais, c'est en redoublant de confiance en nous-mêmes, et non en refermant par la force un cordon protecteur français sur ses cinq millions d'habitants qui aspirent enfin à leur pleine émancipation économique, que l'on parviendra à faire de cette langue un idiome capable de permettre aux Québécois d'exprimer, avec justesse, les réalités du continent et du monde nouveau qui s'ouvrent à eux aujourd'hui.

Un grand nombre de clients potentiels ne savent même pas que le français doit prédominer à Montréal et, dans leur complète ignorance de cette langue, ils seraient aussi désarmés dans des établissements exclusivement francophones que je le suis à Tokyo. Mais, à Tokyo, je retrouve ma tranquillité d'esprit chaque fois que je lis une inscription dans une langue que je comprends, dans ce cas, l'anglais. C'est pourquoi je considérerais comme de simples mesures de saine hospitalité que certains renseignements utiles en anglais, dans les bornes mentionnées plus haut, soient fournis aux clients non francophones des grands établissements commerciaux. Le français, dont les permis d'affichage seraient illimités, ne s'en trouverait pas meurtri mais, au contraire, pleinement valorisé en tant que langue commune des habitants du lieu.

Deux positions radicales

En se refusant à imposer la clause dérogatoire à l'intérieur des établissements, en laissant au contraire subsister la plus grande incertitude sur la nature des réglementations à venir, il est possible que le gouvernement Bourassa ait voulu se concilier les anglophones québécois, de même qu'il a pu croire se concilier les francophones en prescrivant le français à l'extérieur. Or, s'agissant d'une question aussi émotive que la langue, la « majorité silencieuse » est particulièrement instable.

Il n'existe à vrai dire que deux positions, radicales l'une et l'autre, mais opposées. Ces positions sont tenues par des minorités actives qui, chaque fois que la question linguistique suscite une crise aiguë,

peuvent aisément mobiliser à leur profit « leur » fraction de la « majorité silencieuse ». Les réactions aux lacunes du programme réglementaire de la loi 178 ont démontré une fois de plus la justesse de l'énoncé suivant : en matière linguistique au Québec, aucun compromis n'est susceptible de satisfaire à la fois Alliance Québec et la Société Saint-Jean-Baptiste.

La voie dans laquelle le gouvernement doit s'engager me paraît claire. D'abord, il se doit d'agir rapidement au sujet de la réglementation à l'intérieur des établissements afin de dissiper l'insécurité dans laquelle se trouvent les francophones à ce sujet. L'affichage a valeur de symbole : il est le signe visible de la présence du français au Québec, il représente pour les francophones ce qu'est un drapeau pour un peuple.

Une réglementation rapide

Il ne saurait donc être question de surseoir jusqu'après les prochaines élections à l'application des règlements. Ce serait là une dérobade indigne du premier ministre.

Il serait ridicule de convoquer un « Sommet » sur cette question tant les décisions à prendre sont manifestement du ressort du gouvernement : imaginons la tour de Babel, la cacophonie que deviendrait un pareil « Sommet » !

Il ne saurait être question non plus — le ministre Gil Rémillard a été clair sur ce point — de troquer la clause « nonobstant » pour la notion de « société distincte » contenue dans l'accord éventuel du lac Meech. Le sens de la clause dérogatoire est précis; celui de la notion de « société distincte » ne sera connu que lorsque les tribunaux seront appelés à statuer à son sujet.

Il est également impensable que, pour atténuer la colère de certaines provinces à la suite du recours par le Québec à la clause « nonobstant », ce dernier accepte que soit le moins modifié l'accord du lac Meech. Heureusement, le premier ministre du Canada et celui du Québec ont été l'un et l'autre explicites sur ce point.

Si le gouvernement du Québec devait viser à limiter l'affichage en anglais à l'intérieur des établissements dans le sens que je suggère, rien ne s'opposerait à une réglementation rapide et limpide qui re donnerait aux Québécois la sécurité linguistique qui leur est indispensable et qui, à mon avis, rendrait la loi 178 acceptable et même pour plusieurs, bienvenue, parce qu'elle répond à un nouveau besoin.

La nette prédominance dans l'affichage : laquelle ?

LIBRE OPINION

JEAN FORTIN

Avocat chez Pepper et associés

TANTÔT l'incitation, tantôt la coercition, tantôt les deux, voilà comment on peut décrire l'application de la loi 101 en matière d'affichage depuis l'adoption de cette loi jusqu'à maintenant. Il s'en est toujours trouvé des commerçants pour adopter un affichage bilingue tout en octroyant à la langue française une place de choix.

Les fonctionnaires chargés de l'application de la loi ont-ils pénétré les lieux où apparaissait tel affichage ? Les commerçants qui ont eu recours à ce type d'affichage ont-ils pu le faire sans la présence de l'œil réprobateur des fonctionnaires ?

À bien des égards, c'est à se demander si, en faisant défaut de sanctionner de tels actes dérogatoires, on n'a pas troqué l'aspect pénal de la loi contre une forme d'arbitrage dépourvu de tout formalisme visant la recherche d'un terrain d'entente.

« Qui ne dit mot, consent ».

Voudrait-on faire de la loi linguistique une obligation contractuelle ayant le revêtement d'un contrat unilatéral ? Voudrait-on tailler sur mesure des programmes d'affichage ?

Il demeure qu'une définition du concept de cette prédominance dans l'affichage s'impose. Il importe que l'on détermine les balises et paramètres d'une politique d'affichage fondée sur l'existence d'une langue nettement prédominante. S'abstenir de le faire, c'est inviter les tribunaux à se substituer au législateur pour remédier au défaut de définition.

Combien déconcertant serait-il d'apprendre que la nette prédominance du français se résume à une simple question de localisation de la partie française d'un affichage bilingue comme s'avère être la pratique dans les édifices fédéraux. En d'autres mots, ce serait le retour au principe de l'égalité de traitement accordé aux langues d'affichage.

La nette prédominance de la langue française dans l'affichage peut se concevoir en fonction de la perception globale de tel affichage et en fonction de la superficie ou de l'étalement.

La nette prédominance en fon-

« Si la langue française est la langue officielle, ne faut-il pas que cela se manifeste concrètement ? »

tion de la perception globale peut reposer sur le postulat suivant : la démarcation frappante d'une affiche (le français) par rapport à une autre, caractérisée par la situation prédominante d'une telle affiche, l'ampleur de sa composition typographique, le ton de sa coloration et par le fait que son contenu constitue la teneur de l'affichage.

Quant à la nette prédominance en fonction de la superficie ou de l'étalement, à la rigueur, celle-ci pourrait se concevoir ainsi : une affiche (le français) autonome sur le plan linguistique qui, située en premier plan, ressort ou tranche par rapport à un arrière-plan comprenant une autre affiche renfermant conjointement le

contenu de l'affiche précédente et sa version dans une autre langue. D'une certaine façon, cette formule s'apparente un peu à la formule préconisée par le professeur Papier dans LE DEVOIR du 6 mars 1987.

D'aucuns prétendraient que cette dernière formule peut souffrir d'exagération mais elle a le mérite de susciter une discussion de fond sur les termes utilisés dans le jugement « Chaussures Brown » de la Cour suprême : « la nette prédominance » « accompagnée ».

Je ne sache pas que le fait qu'une langue accompagne une autre dans l'affichage implique nécessairement une telle proximité des deux qu'il faille conclure à leur illustration conjointe sur une même affiche. D'ailleurs, l'emploi de l'expression « nette prédominance » renforce cette assertion. Le contraire d'accompagner est de précéder. Le qualificatif « net » à la connotation « de ce qui est sans mélange », « ce qui est distinct ». Le mot « prédominance » est constitué de l'élément « pré- » marquant l'antériorité.

Cette dernière formule, ne pourrait-on pas la qualifier « d'unilinguisme non exclusif ou non prohibitif » ; ainsi, la langue officielle dans l'affichage conserverait toute l'au-

tonomie qui lui sied. L'emploi d'une autre langue dans l'affichage est assujéti à une double condition : l'affichage exclusivement français en premier lieu puis, en deuxième lieu, la répétition de tel affichage aménagé conjointement avec sa version dans une autre langue.

De cette manière, le symétrisme entre les deux affichages serait écarté. La langue française jouirait dans l'affichage d'une double illustration. Du deux pour un.

On rétorquera qu'il s'agit de double emploi, que ça suppose des coûts supplémentaires. Peut-être. Mais, si la langue française est la langue officielle, la langue prioritaire, ne faut-il pas en payer le prix, ne faut-il pas que cela se manifeste concrètement ? Je conviens que des difficultés de planification ou de rationalisation puissent surgir. La langue française devant être colloquée selon son rang, soit au premier, ces difficultés devront se résoudre en sa faveur.

Noblesse oblige, la langue française, ainsi aménagée dans l'affichage, constitue un véritable moteur de francisation. Comme le veut l'adage juridique : « Celui qui favorise défavorise en même temps ».



Une forêt d'affiches

Le concours des affiches de Tokyo attire chaque année plus de 7.000 participants de tout âge qui rivalisent d'adresse pour décrocher le grand prix de la calligraphie.



Les deux amis

Pour marquer les trente années de la révolution cubaine, Fidel Castro, à droite, a organisé une exposition des produits cubains à laquelle il a convié son allié du Nicaragua, Daniel Ortega.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Taxi

les jours comme ça. Je n'ai besoin que de quelques heures de sommeil. Nicole a un emploi régulier dans un service téléphonique où elle travaille cinq nuits par semaine, de 23 h à 7 h. « Ça, c'est ma vraie job ! », dit-elle. C'est le parti tous les jours... mes gars, ils sont fins, ça pas de bon sens ! Ils sont toujours prêts à aider, ce sont des « rendus » de services... on rit, on blague ! Et pour se rapprocher encore plus de ses « enfants », elle a appris le créole.

De 1970 à 1982, cette femme débordante d'énergie a travaillé comme répartitrice pour diverses compagnies. Après toutes ces années, elle a voulu aller voir ailleurs ce qui se passait. Mais cinq ans plus tard, elle a eu envie de revenir : « Le taxi, c'est mon monde », dit-elle.

C'est alors que le père de son fils, un Haïtien, lui a dit que des gars du milieu avec qui elle avait déjà travaillé la cherchaient pour un projet spécial. Elle est là depuis les débuts de la coopérative. « Ça marche bien », commente Nicole qui est elle-même « actionnaire », ce qui lui donne droit au chapitre.

Quand on lui demande pourquoi ces chauffeurs de taxi haïtiens ont éprouvé le besoin de se regrouper et de mettre sur pied leur propre coopérative, elle refuse de parler de discrimination.

« C'est un droit légitime pour tout le monde que de vouloir posséder quelque chose », répond-elle enchaînant toutefois : Des compagnies racistes, il y en a... des Noirs, elles n'en veulent pas. Nous, on ne refuse personne : on ne veut pas de ghetto. Tous ceux qui désirent se joindre à nous sont les bienvenus... Je ne demande pas mieux que d'avoir 150 enfants : j'aime les grosses familles ! Comme on le dit en créole, *Taxi Métro-Montréal, ce kompani, pa nou* ».

Parmi les membres de la coopérative, il y a présentement un Colombien, un Canadien, un Syrien. Quant à

clientèle, la moitié est composée de Canadiens français, Canadiens anglais et autres ; l'autre moitié, de Haïtiens : « C'est normal qu'entre eux, ils s'entraident », remarque Nicole Marchand.

Pour devenir membre, il faut être propriétaire d'une automobile et travailler soi-même comme chauffeur, ce qui n'exclut pas la possibilité de louer son taxi pour le quart de nuit. Tous les ans, il y a l'élection d'un nouveau conseil d'administration. M. Max Clairgé en est l'actuel président.

Complimentaire à la coopérative, on trouve dans le même édifice, au niveau de la rue, un restaurant de cuisine créole, *L'Amical Métro* qui appartient aussi à des Haïtiens, mais qui, administrativement, est indépendant de l'entreprise de taxi. C'est l'endroit où, après avoir réglé ses affaires à l'étage supérieur, on vient prendre un café, casser la croûte, échanger des nouvelles avec les gars, discuter de la coopérative.

À travers toutes ses activités, Nicole Marchand trouve le temps de faire du tricot, du crochet, du petit point, du dessin. Elle a aussi une collection de timbres et fait du bénévolat à *Vision mondiale*, une organisation humanitaire d'aide aux enfants du tiers-monde.

« J'adore les enfants et comme je n'en n'ai pas à moi, j'en parraine quatre : un au Zaïre, un au Zimbabwe et deux en Haïti, un petit *ton* et une petite *tonne*. Ils sont tous âgés de cinq ans et tous des « Balance » comme moi. Ce sont mes amours ! »

Elle leur écrit régulièrement et rend visite, au moins une fois par an, à ses protégés haïtiens. « Dans un mois, pour pour jour, je serai avec eux, je n'en peux plus d'attendre », confie-t-elle.

Bonnes vacances, Nicole !

◆ Parizeau

bec demeure tout à fait absent en cette période un peu agitée. Pas un commentaire, pas un appel à la modération ou au calme n'est parvenu du premier citoyen du Québec, ne serait-ce que pour rassurer tout le monde, selon M. Parizeau.

D'autant que M. Bourassa « est aujourd'hui le seul responsable du climat malsain pour ne pas avoir compris qu'il fallait maintenir la loi 101 », a souligné encore le président du PQ.

On a appris hier que le chef du gouvernement ne commentera la situation que lundi prochain à son retour de vacances.

M. Parizeau a réitéré l'exigence fondamentale de sa formation politique : que la loi 101 soit maintenue dans son intégralité en recourant aux clauses « nonobstant ».

« Il s'agit toujours, après 11 ans, du meilleur compromis qui assure la paix linguistique dans notre société. Le compromis de la loi 178 n'est que celui entre ailes francophone et anglophone d'un parti au pouvoir qui a choisi en fonction de ses seuls trairlements internes, ce qui n'est pas viable pour notre société », a expliqué le chef politique.

Face à un mouvement qui se dessine au Canada anglais de réclamer le retrait de la clause « nonobstant » de la Constitution canadienne, M. Parizeau demande au premier ministre Boursa de demeurer ferme sur deux points : ■ le maintien de la clause « nonobstant » et

Le Congrès revoit à la hausse sa prévision de déficit budgétaire

WASHINGTON (AFP) — Le Congrès américain vient de revoir en hausse sa prévision de déficit budgétaire au cours du prochain exercice fiscal, pour la porter à plus de \$140 milliards US, estimation beaucoup moins optimiste que celle du président Ronald Reagan.

Selon les dernières prévisions du Bureau du budget du Congrès (Congressional Budget Office/CBO), le déséquilibre budgétaire devrait s'élever à \$141 milliards lors de l'exercice 1990 débutant le 1er octobre prochain, contre \$155 milliards cette année.

Ce chiffre de \$141 milliards est supérieur à la précédente estimation du CBO — \$136 milliards prévu en août dernier — mais surtout à celle du gouvernement qui s'élève seulement à \$127 milliards (sans tenir compte des réductions de dépenses prévues).

Le président Reagan doit présenter, lundi, son projet de budget pour

1990. Ce projet — le dernier de M. Reagan — devrait prévoir un déficit limité à \$92,5 milliards, grâce notamment à une compression des dépenses et à des ventes d'actifs, avaient indiqué fin décembre des responsables du gouvernement.

Cet objectif officiel se situe nettement en dessous de la barre des \$100 milliards fixée par la loi Gramm-Rudman, qui prévoit des coupes automatiques dans les dépenses en cas de dépassement de ce seuil.

Les prévisions du Congrès se fondent sur des hypothèses économiques « moins roses » que celles du gouvernement.

Le CBO estime notamment que la croissance devrait atteindre 2,9 % cette année et seulement 2,1 % en 1990 alors que le gouvernement prévoit des taux de croissance de respectivement 3,5 % et 3,4 %. Cet organisme table également sur un repli beaucoup plus limité des taux

d'intérêt que celui prévu officiellement.

Le Congrès se montre aussi beaucoup moins optimiste sur l'évolution du déséquilibre budgétaire dans les prochaines années. Le déficit devrait s'élever encore à \$129 milliards en 1993, année qui devrait être marquée théoriquement par un retour à l'équilibre selon la loi Gramm-Rudman.

Selon M. Reagan, un budget équilibré pourrait être atteint dès 1993 si les coupes budgétaires qu'il propose étaient acceptées par le Congrès.

La révision en hausse des prévisions de déficit du CBO risque de rendre encore plus difficiles les négociations entre le Congrès et M. George Bush qui prendra ses fonctions le 20 janvier, estiment les observateurs.

Le président élu a réaffirmé à de nombreuses reprises sa volonté de ne pas augmenter les impôts, promesse jugée difficilement réalisable par de nombreux experts.

Peter Lougheed au nombre des arbitres du libre-échange

OTTAWA (PC) — L'ex-premier ministre de l'Alberta, Peter Lougheed, fera vraisemblablement partie des experts commerciaux qui seront nommés prochainement pour représenter le Canada dans les conflits surgissant avec les États-Unis sous l'accord de libre-échange.

« Je pense que vous trouverez son nom sur la liste », a dit un porte-parole du gouvernement fédéral.

M. Lougheed est le co-président de l'Alliance pour le commerce et l'emploi, un groupe de pression qui a acheté de pleines pages dans les quotidiens, pendant la campagne électorale, l'automne dernier, pour van-

ter les mérites du traité de libre-échange.

M. Lougheed, un conservateur, a ouvert à Ottawa une filiale de son étude de droit de Calgary, Bennett Jones, pour offrir des services de conseil aux entreprises en matière de libre-échange.

Ottawa a nommé 25 avocats et conseillers qui représenteront le Canada sur les comités binationaux chargés d'examiner toute décision de l'un ou l'autre pays d'imposer des mesures punitives ou anti-dumping sur des importations données.

Mais le Canada doit annoncer une deuxième liste de 25 experts du commerce, qui auront pour tâche d'en-

tendre d'autres types de conflits, de nature plus générale, sur le commerce, ou d'interpréter l'accord de libre-échange, entré en vigueur dimanche.

Le ministre d'État au Commerce extérieur, John McDermid, a fait savoir que la nouvelle liste serait rendue publique « sous peu ».

M. McDermid avait annoncé mercredi que le Canada avait entrepris les premières démarches pour recourir au mécanisme de règlement des différends contenu dans l'accord bilatéral, pour tenter de résoudre des désaccords avec les Américains au sujet du contre-plaqué et de la laine.

■ la définition de la notion de société distincte de telle sorte qu'elle offre au Québec une garantie véritable.

Les premiers ministres fédéral et provinciaux doivent se rencontrer sous peu.

◆ Américains

mique à la Libye.

Washington accuse ce pays de construire, près de Tripoli, la plus importante usine d'armes chimiques du tiers-monde — ce dont la Libye se défend — avec l'aide de compagnies européennes et japonaises. Mais Bonn est irrité par les insinuations américaines et, à travers l'Europe, seul Londres a repris à son compte la thèse de « légitime défense » avancée à nouveau hier par le président Reagan lui-même.

La Libye a maintenu que ses avions effectuaient une mission de reconnaissance.

Devant le Conseil de sécurité des Nations unies, l'ambassadeur libyen Ali Muntasser a demandé de prendre des mesures afin d'éviter la répétition d'incidents de ce type.

Réaffirmant que les avions abattus n'étaient pas armés, l'ambassadeur libyen a déclaré que le Conseil de sécurité devrait ordonner à « l'État agresseur » de retirer sa marine de guerre de la région.

L'ambassadeur américain Herbert Okun a répondu que les avions libyens étaient bien armés et qu'ils avaient été observés pendant 10 minutes alors qu'ils se rapprochaient à vive allure de deux chasseurs américains F-14. Il a ajouté que les États-Unis avaient la preuve photographique que les MiG libyens étaient armés de missiles air-air.

« Nos pilotes n'ont pas réagi avec précipitation. Ils ont au contraire fait preuve de retenue dans des circonstances très tendues », a dit M. Okun.

« Ils n'ont pas tiré immédiatement, tentant à plusieurs reprises d'éviter les avions libyens qui se rapprochaient d'eux ».

Invokant le droit à l'auto-défense, M. Okun a dit que la partie lésée n'était pas la Libye mais bien les États-Unis.

Les forces aériennes libyennes ont défié de manière hostile la marine américaine qui effectuait des opérations de routine dans les eaux internationales, nettement à l'écart de la limite des eaux territoriales de 12 milles, a déclaré M. Okun.

Ouvrant les débats, M. Muntasser a accusé les États-Unis de poursuivre une politique d'agression flagrante contre la Libye depuis la révolution de 1969 qui a entraîné la liquidation des bases militaires américaines installées sur le sol de la Libye et lui a permis d'exercer pleinement ses droits sur ses ressources naturelles.

« La politique d'agression contre le peuple de la Jamaharyyah a culminé sous l'administration actuelle », a dit M. Muntasser.

« La Jamaharyyah a donc fait l'objet de campagnes de désinformation et d'une série de menaces, de provocations et d'actes d'agression directe et indirecte », a-t-il poursuivi.

Le but des Américains, a-t-il affirmé, était d'isoler et de déstabiliser la Libye et de créer autour d'elle une atmosphère de suspicion.

Cet effort ayant échoué, a dit M. Muntasser, Washington a eu recours à l'option militaire afin de tenter d'entraîner la Libye dans une confrontation militaire directe.

Évoquant les accusations américaines selon lesquelles la Libye se préparerait à produire des armes chimiques, M. Muntasser a déclaré qu'il s'agissait d'un nouvel exemple

de désinformation et de tentative de création d'un prétexte pour intervenir militairement.

M. Muntasser a souligné que son pays avait démenti catégoriquement avoir une quelconque intention de produire des armes chimiques quel-les qu'elles soient.

Il a rappelé que la Libye était signataire du protocole de Genève de 1925 interdisant le recours aux armes chimiques et qu'elle avait soutenu les résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU destinées à empêcher les guerres chimiques.

Tandis que le débat se poursuivait, les pays non alignés étudiaient les termes d'un projet de résolution sur lequel aucune précision n'a cependant filtré.

Membre permanent du Conseil de sécurité, Washington a cependant le droit de veto sur toute résolution qu'il jugerait inacceptable.

◆ Bourassa

tre Bourassa, et la nouvelle sortie du président d'Alliance Québec, Royal Orr, dénonçant le mutisme des chefs politiques fédéraux et provinciaux.

Accusé par la communauté anglophone et ses adversaires politiques de manquer de courage, M. Bourassa a finalement jugé que cette détérioration du climat social ne lui laissait d'autre choix que de couper court à son bref séjour sous le ciel clément de Miami. Alors qu'il prévoyait initialement rentrer seulement lundi matin à Québec, il sera de retour dès samedi à Montréal. A son arrivée, il fera le point sur la situation avec ses conseillers politiques et c'est seulement après qu'il décidera du moment et de la forme de sa première intervention publique dans le dossier.

En principe, il doit participer dimanche matin à une émission radiophonique au poste CJMS de Montréal, qui lui permet depuis des mois de diffuser son message hebdomadaire à la nation. Un porte-parole de son bureau a toutefois indiqué hier au DEVOIR que M. Bourassa choisira peut-être d'attendre son retour au bunker de la cité parlementaire, lundi matin, pour y émettre une déclaration ou donner une conférence de presse.

Quant à la réunion extraordinaire de la Commission de la sécurité publique, elle s'annonce houleuse. Pour sa part, le président Guy Descary se promet bien de rappeler à l'ordre quelques-uns de ses collègues anglophones qui ont discrédité le travail des policiers dans l'enquête sur l'incendie de la rue Crescent. Pour un, le conseiller municipal Marvin Rotrand a reproché à M. Descary de toujours blanchir les policiers et de ne jamais donner raison aux revendications des minorités ethniques. Propos que M. Descary trouve irresponsables, faisant observer que la police n'a pas à privilégier un groupe plutôt qu'un autre et doit surtout éviter d'avoir des réactions politiques. Jusqu'à preuve du contraire, il maintient la présomption que les policiers ont bien fait leur travail et procédé avec célérité dans le déroulement de l'enquête.

Plus encore, M. Descary rappelle à ses détracteurs qu'Alliance Québec « ne représente pas une minorité ethnique, mais l'une des deux majorités ». À propos de la révélation d'une source policière anonyme voulant que les auteurs du coup de la rue Crescent avaient un accès facile aux locaux d'Alliance Québec et pourraient bien être des anglophones, M. Descary a déclaré au DEVOIR : « Je ne suis pas prêt à dire que ce sont des Québécois francophones qui ont allumé le feu. Ça peut-être n'importe qui ». Hypothèse que M. Royal Orr a

lui-même accréditée hier en reconnaissant devant les caméras de la télévision que les auteurs de l'incendie n'ont pas pénétré par effraction et que plusieurs employés d'Alliance Québec possèdent les clés de la porte d'entrée.

Débordée d'appels de journalistes désireux de vérifier le bien-fondé de cette hypothèse, la police de la CUM a émis une brève déclaration exhortant les médias à laisser les enquêteurs faire leur travail en paix : « La section des Incendies criminels étudie présentement toutes les hypothèses. Les enquêteurs n'en ont retenu aucune pour le moment. L'enquête est en marche et les enquêteurs ne sont encore parvenus à aucune conclusion. Il n'est d'ailleurs pas dans les habitudes du Service de parler des cas sur lesquels les enquêteurs travaillent, car cela peut nuire par la suite à la bonne marche de l'enquête ».

De son côté, la Sûreté du Québec a commenté l'affaire des tracts haineux distribués depuis quelques jours par des inconnus dans les rues de Montréal. Des tracts qui menacent de violence le premier ministre Bourassa, le ministre Claude Ryan ainsi que sept personnalités en vue de la communauté anglophone : Royal Orr, Herbert Marx, Allan Singer, Kenneth McKenna, Michael Goldbloom, Charles Bronfman et David Molson. L'agent Blanchette, de la SQ, a déclaré au DEVOIR que la police prend ces menaces au sérieux et qu'une enquête est en cours pour en décourver les responsables.

À l'instar de Royal Orr, qui a reçu des menaces de mort, le chef du Parti indépendantiste, Gilles Rhéaume, est également affecté par ce climat de violence. Il a demandé et obtenu la protection de la police, qui a commandé une expertise des lettres de menaces dont il a été l'objet. Les lignes téléphoniques du secrétariat du parti et de sa résidence sont également sous écoute électronique.

6 janvier par la PC et l'AP

- 1988 : le gouvernement québécois annonce la signature d'un contrat d'exportation d'électricité de \$17 milliards avec l'État de New York.
- 1987 : à Québec, l'ex caporal Denis Lortie plaide coupable à des accusations réduites de meurtre au second degré relativement à une fusillade survenue à l'Assemblée nationale.
- 1986 : le lancement d'une navette spatiale américaine Columbia est différé à la dernière minute, par suite de la fuite d'une valve qui contrôle l'alimentation en carburant de la fusée.
- 1979 : le felquist Jacques Lanctôt rentre au Québec avec sa famille, en provenance de Paris.
- 1975 : une grève de 5.000 camionneurs québécois paralyse le transport régional dans la province.
- 1974 : les stations du réseau de télévision Global entrent en ondes au pays.
- 1961 : le roi l'emporte en France dans le référendum sur l'autodétermination en Algérie.
- 1956 : l'actrice Grace Kelly se fiance au prince Rainier III de Monaco.
- 1941 : le président Roosevelt définit l'objectif américain des quatre libertés : liberté de parole et de religion, libération de la misère et de la peur.
- 1937 : décès du Frère André, thaumaturge du Mont-Royal, à l'âge de 92 ans.
- 1919 : début de la Semaine Rouge de Berlin.

VARIÉTÉS/chronique

Y a-t-il un sociologue dans la salle ?

Jean-François Doré

PROBABLEMENT comme tout le monde, il y a un certain nombre de choses que je ne comprends pas dans la vie. Une de celles-là, c'est mon peuple. Pas nécessairement mon peuple en tant que tel, quoique ce ne soit pas évident non plus, mais mon peuple en tant qu'être « culturel », tel qu'il se manifeste dans sa consommation de musique et de chansonnettes et comment « ses intervenants l'interpellent au niveau de son vécu quotidien, quelque part ».

J'en arrive à cette incompréhension à la suite de la lecture et de l'analyse du document de *Radioactivité* en date du 26 décembre et qui fait une rétrospective de l'année 1988 des 100 premières chansons du palmarès par stations de radio et des meilleurs vendeurs de microsillons et de 45 tours. On y trouve des choses étonnantes, des incongruités que je n'arrive pas à m'expliquer.

Première constatation, les Québécois aiment les balades. Sept des 10 premières positions sont occupées par des chansons de ce type avec en tête de liste *Un peu d'innocence* de Daniel Deshaime. D'ailleurs, Deshaime se retrouve avec trois titres dans les 100 premières places, ce qui est autant que Rivard et Dubois, plus que Séguin et Flynn mais moins que... (j'ai honte)... Herbert Léonard.

Pourtant, contrairement à tous les autres que je viens de citer, Deshaime ne se retrouve aucunement dans les 20 microsillons les plus vendus au Québec. Gerry Boulet, qui lui n'a qu'une mention au Top 100 est pour sa part dans les 20 meilleurs vendeurs, malgré le fait que son disque ne soit sorti que depuis peu et qu'il ne soit mentionné que deux fois dans le palmarès des 19 stations de radio consultées. Deshaime est partout, a gagné un Félix, tourne tout le temps à la radio, mais ne vend pas de disques, ou en tout cas pas assez pour faire le Top 20.

Mais là où je tombe encore plus en



PHOTO JACQUES GRENIER

Bien qu'il n'ait qu'une mention au Top 100, contrairement à Daniel Deshaime ou Alain Morisod, le dernier album de Gerry Boulet se classe parmi les 20 disques les plus vendus au Québec en 1988.

bas de ma chaise, c'est quand je vois que deux des 20 microsillons les plus vendus sont de Alain Morisod et Sweet People. *Never argue with success*, dit le proverbe américain, alors je ne discuterai pas. Mais y a-t-il un expert dans la salle qui pourrait m'expliquer ?

À ma connaissance, ça ne tourne nulle part, sauf à CJMS Montréal, laquelle, que je sache, n'est pas une station de type *trendsetter*: personne que je connais aime ça, on ne veut me l'avouer, et même des gens qui connaissent des gens que je connais éclatent de rire à la seule

mention de Alain Morisod, son Sweet People ou de la fille au bandeau accessoirement intitulée « Mady ».

Dans ces conditions, je déclare forfait. D'autant que six autres des microsillons les plus vendus le sont par Barzotti, Herbert Léonard, Patrick Norman, Ginette Reno, Pier Béland et... Michel Louvain. De surcroît, je me suis fait mal en voyant ça, mes deux bras se sont dévissés, n'étant plus d'aucune utilité pour arrêter ma chute.

C'est peut-être d'un snobisme patricien frôlant l'exaspération mais,

devant tant de bêtises, je suis porté à paraphraser Alfred Desrochers, mais à l'inverse, en me demandant si ce ne serait pas moi le fils zarathoustrien et la race qui serait déchue. Non mais ça s'peut-tu ?

La seule conclusion à laquelle j'en arrive, c'est que, nonobstant tous les nonobstants, il y a deux Québec au Québec en ne comptant pas l'autre. Il existe un clivage profond entre deux sociétés complètement distinctes quant à leurs goûts et qui pourtant cohabitent en se reconnaissant comme participants de la même entité culturelle et sociale.

On ne peut imputer à la seule radio, que l'on rend par ailleurs responsable de tous les maux, la responsabilité de cet état de fait, les cas opposés de Deshaime et de Sweet People en faisant foi. La seule explication, compte tenu de nos réalités démographiques, voudrait que ceux qui achètent Sweet People achètent aussi Rivard, et qu'une partie des fans de Léonard représente également une partie de ceux de Séguin et Dubois.

L'*Homo quebecensis culturalis* serait donc un être bicéphale ayant des aspirations nobles sur un fond de quêtaine sans que cette apparente ambiguïté ne lui semble incongrue. Ou alors, le commun dénominateur c'est la balade, la chanson sentimentale, telle qu'on en retrouve autant chez Gerry Boulet que Claude Barzotti, chez Marjo que chez Patrick Norman.

L'*Homo quebecensis culturalis*, s'exprimant en chanson, serait donc un être d'un romantisme exacerbé et sans discrimination dont les choix se posent de façon verticale, en fonction du genre, plutôt que de façon horizontale, en fonction d'une supposée qualité de la chanson.

Mais, si tout ceci est vrai, comment peut-on expliquer *Bye, bye mon Cowboy* ? même si le disque ne se retrouve pas dans le palmarès des ventes de microsillons, alors que deux 45 tours qui en ont été extraits sont parmi les 20 meilleurs vendeurs de cette catégorie.

Y a-t-il un sociologue de la culture dans la salle ?

TÉLÉVISION

Les mini-séries en perte de vitesse ne sont pas québécoises mais américaines

Serge Truffaut

VICE-PRÉSIDENTE à la programmation au réseau français de Radio-Canada, Mme Andrée Bournival ainsi que M. Paul Chamberland, vice-président à l'exploitation au sein du réseau Quatre-Saisons, sont d'avis que la formule de la mini-série télévisée connaît depuis quelques temps un essoufflement notoire.

On se souviendra qu'à l'occasion d'une longue étude menée l'an dernier, une équipe de chercheurs de l'agence de publicité Cossette dirigée par son vice-président, M. Pierre Delagrave, avait noté que la mini-série était une genre télévisuel en pleine décadence. À tel point, qu'il ne symbolisait plus, pour les annonceurs, un placement média de choix.

Se livrant à une rétrospective des hauts et des bas qui ont distingué ce type de production, Mme Bournival a rappelé que suite à la très forte popularité de la série *Shogun*, il y a une dizaine d'années, on a assisté à un phénomène de surenchère qui, parfois, a causé bien des dégâts.

Ainsi, sur la foi des résultats obtenus par *Shogun* la demande pour des mini-séries a connu une poussée de fièvre si intense que « les prix ont augmenté

vertigineusement », a souligné Mme Bournival. « Tous les diffuseurs couraient après les séries », a-t-elle précisé.

La demande ayant gonflé passablement les prix, le rapport coût/bénéfice s'est soldé à maintes reprises par un échec. Ainsi, Mme Bournival a admis que les séries *Napoléon* et *Joséphine, Noble House* (cette dernière écrite par le même auteur que *Shogun*) et quelques autres n'ont pas enregistré les résultats escomptés.

Parmi les 25 meilleures émissions de l'année 1987-88, le bloc que Radio-Canada a consacré aux mini-séries affiche une moyenne annuelle d'un peu plus de 1 million de spectateurs, qui le place ainsi à la 17e position. À ce propos, les analystes de Cossette notent que « seules les *Mini-séries* de Radio-Canada, diffusées les jeudis et vendredis, se classent au 17e rang, alors que nous retrouvons 4 mini-séries au classement de 1987 ».

Dans l'ensemble, M. Chamberland a dit partager les conclusions des analystes de Cossette en soulignant « qu'il y a un déclin de popularité important à l'égard des mini-séries ». Un déclin qui devrait modifier passablement les habitudes des consommateurs de temps d'antenne. On s'attend en effet à ce que les annonceurs délaissent en nombre croissant ce type de produit.

Cela dit, pour M. Pierre Arthur, vice-président

chez BCP, l'autre grande maison québécoise de publicité, la production de mini-série est un genre qui est loin d'être révolu. Selon cet expert, « s'il est vrai que dans l'ensemble il y a eu déclin, encore faut-il préciser où et pourquoi. À ce propos, il faut savoir qu'historiquement au Québec les mini-séries américaines traduites ici n'ont jamais bien fonctionné à l'exception de *Shogun*. Par contre, les séries faites ici et traitant des valeurs québécoises ont toujours bien marché. Pour moi, la mini-série est un bon achat média. Il faut savoir la choisir selon le sujet et son type de diffusion ».

Pour ce qui est maintenant des émissions humoristiques, qui selon les spécialistes de chez Cossette ont atteint un plafond et devraient lentement régresser, M. Chamberland, même s'il partage là également les conclusions de Cossette, a expliqué en d'autres termes ce phénomène.

Selon l'évaluation faite par ce patron de Quatre-Saisons, « si on assiste prochainement à une régression des émissions humoristiques ce sera à cause d'un essoufflement des créateurs. C'est un genre extrêmement difficile à maîtriser ». Propos qu'a partagés M. Arthur de BCP en spécifiant que « plus que tout autre forme d'entertainment l'humour s'use plus rapidement. C'est une valeur universelle, mais une valeur très fragile ».

LA TÉLÉ CE SOIR

★ **Droit de parole aux sourds-muets.** Une expérience unique et une première canadienne. En studio, 22 sourds-muets âgés de 18 à 77 ans s'expriment en langage signé. R-Q. 20 h.

★ **Le Club Sandwich.** La victime est Roger-D. Landry. Avec la participation de Marc Lalonde, Marc Laurendeau, Suzanne Lévesque, Jean Cournoyer, Guy Fournier et Réjean Tremblay. T-M. 21 h.

★ **Parler pour parler.** Ceux qui ont tout perdu à cause de la drogue. R-Q. 22 h.

★ **Sacrée soirée.** Les invités de Jean-Pierre Foucault sont Jean-Paul Belmondo, Nicole Croisille, Claude Lelouch et Liza Minelli. TV5 22 h 30.

★ **Le Tartuffe.** Drame réalisé et interprété par Gérard Depardieu avec François Perier et Élisabeth Depardieu. Un bourgeois s'entend d'un faux dévot. R-Q. 23 h 05.

Kevin Dean au 2080

Serge Truffaut

CONSIDÉRÉ par bien des « jazz-zeux » comme le meilleur trompettiste en ville, Kevin Dean se produira ce soir et demain sur la scène du 2080 de la rue Clark à la tête de son quintette composé de Kirk McDonald au saxophone ténor, André White au piano, Alec Walkington à la contrebasse et Dave Laing à la batterie.

Américain d'origine et patron du département jazz de l'Université McGill, Kevin Dean est un homme de goût qui a la franchise rare, pour un musicien, d'afficher sans ambages ses influences. De sacrés influences. Lee Morgan, Art Farmer, Blue Mitchell et, surtout, Kenny Dorham sont les militants du be-bop qu'il cite en effet volontiers.

Ces noms, ces grands noms de la trompette ont tous un point commun. Esthétiquement, ils ont à tour de rôle pondu pour l'étiquette *Blue Note* des albums se conjuguant toujours avec le *hard bop*. Ce genre musical qu'affectionne et que perpétue avec plus que de la chaleur notre Kevin Dean.

Avant de s'installer à demeure à Montréal, et comme la plupart des « jazz-zeux », Kevin Dean a roulé sa

bosse ici et là et a ainsi eu l'occasion de jouer auprès de « grosses pointures ». C'est le cas notamment du multi-instrumentiste de Chicago Ira Sullivan, du guitariste Peter Leitch, des saxophonistes Bob Mover et Dave Liebman, et du contrebassiste Miroslav Vitous. Un spectacle à ne pas manquer. Une requête : quand diable va-t-on l'enregistrer !

★
À l'air du temps, la boîte fusion de Montréal, le groupe *Turning Point* sera sur la scène jusqu'à dimanche soir. Ce trio rassemble le guitariste Jerry De Villiers Jr, le batteur Magella Cormier, et le bassiste Wayne Smith qui a notamment joué au sein de l'Orchestre Symphonique.

★
Les 20 et 21 janvier prochain, on nous propose un fameux duo de pianistes à la salle Claude Champagne de l'Université de Montréal. En effet, Hank Jones et Oliver Jones se feront des bisous musicaux sur des standards du jazz qui n'ont plus de secret pour eux. Un sommet à ne pas manquer.

★
À son deux heures de jazz quotidien qui, aujourd'hui est co-animé par



Kevin Dean

Pierre Gagné et Hélène Mathieu, CINQ-FM 102.3, la radio communautaire et multilingue de Montréal, propose un spécial à l'occasion de la fête des Rois mages. On pourra donc entendre King Oliver, King Curtis et tous les King du blues. Heureusement qu'ils ont songé à ces derniers, sinon... Blague à part, il faudra bien souligner un jour ou l'autre que cela fait déjà 14 ans que des bénévoles animent la scène du jazz à Montréal.

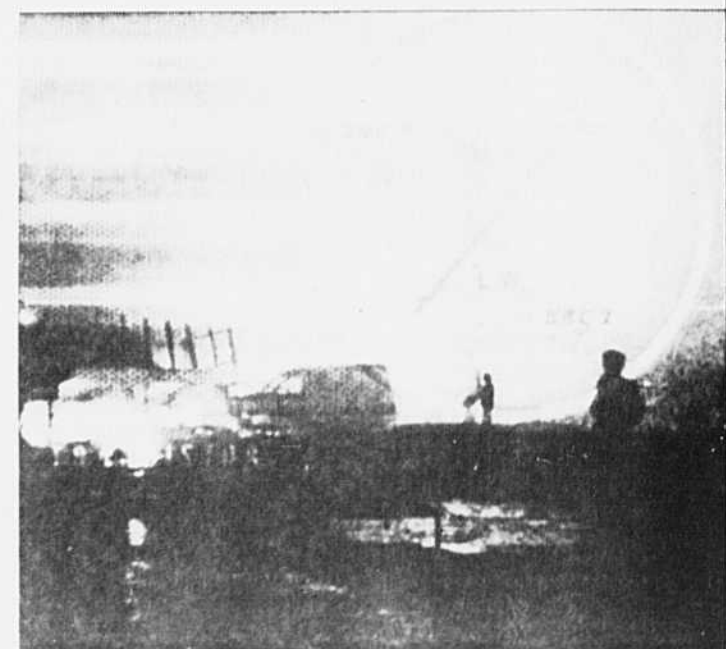
NOS CHOIX OPÉRA



✓
Aïda. Les mordus de l'opéra *Aïda*, de Verdi, pourront se régaler en écoutant l'émission *L'opéra du Metropolitan*, à 13 h, samedi à la radio de Radio-Canada. Dans les rôles-titres : Leona Mitchell (*Aïda*), Plácido Domingo (*Radamès*) — tous deux figurent sur notre photo —, Stefania Toczyska, Sherrill Milnes et Paul Plishka. C'est bien sûr James Levine qui dirige l'orchestre du Metropolitan Opera de New York.

— Angèle Dagenais

ARTS VISUELS



✓
Eire. L'Irlande divisée et crucifiée, c'est le propos de Stephen Shortt, Irlandais d'origine. Dans ces photomontages, les scènes d'émeute prennent une intensité apocalyptique. L'exposition, qui consiste en photos, bannières, dessins, textes dont des interviews avec différents acteurs de la guerre civile, retourne à Montréal après avoir été présentée à travers l'Amérique du Nord. Stephen Shortt, *On Britain's Doorsteps*, galerie Dazibao, Centre de photographie actuelle, 4060 Saint-Laurent, du 7 janvier au 29.

— Claire Gravel

CINEMA

ASTRE I: (327-5001) — *Twins* ven. au dim. 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 25, 9 h 30, lun. au jeu. 7 h 25, 9 h 30

ASTRE II: — *Les aventuriers du timbre perdu* ven. au dim. 1 h, 2 h 50, 4 h 40, 6 h 30, lun. au jeu. 7 h — *Cocktail* ven. au dim. 8 h 15, 10 h 15, lun. au jeu. 9 h

ASTRE III: — *Dirty Rotten Scoundrels* ven. au dim. 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 20, lun. au jeu. 7 h 15, 9 h 20

ASTRE IV: — *Petit Pled, le dinosaure* ven. au dim. 1 h, 2 h 30, 4 h, 5 h 30, lun. au jeu. 7 h — *My Stepmother is an Alien* ven. au dim. 7 h, 9 h, lun. au jeu. 9 h

BERRI I: (288-2115) — *Les aventuriers du timbre perdu* 10 h 30, 12 h 40, 2 h 50, 5 h, mar. au jeu. 12 h 40, 2 h 50, 5 h — *Femmes au bord de la crise de nerfs* 7 h 15, 9 h 15

BERRI II: — *Petit Pled, le dinosaure* ven. au lun. 10 h 30, 12 h, 1 h 30, 3 h 30, 4 h 30, 6 h, mar. au jeu. 12 h, 1 h 30, 3 h, 4 h 30, 6 h

BERRI III: — *Ma belle-mère est une extraterrestre* ven. au lun. 10 h 30, 12 h 45, 3 h, 5 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45

BERRI IV: — *Femmes au bord de la crise de nerfs* ven. au lun. 11 h, 1 h, 3 h, 5 h, mar. au jeu. 1 h, 3 h, 5 h — *Les aventuriers du timbre perdu* 7 h 10, 9 h 30

BERRI V: — *Futur immédiat* ven. au lun. 11 h 30, 7 h 50, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, mar. au jeu. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

BONAVENTURE I: (861-2725) — *Another Woman* ven. au dim. 1 h 45, 4 h 30, 12 h 30, 2 h 50, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30, lun. au jeu. 7 h 30, 9 h 30

BONAVENTURE II: — *Madame Sousatzka* ven. au dim. 1 h 45, 4 h 15, 7 h, 9 h 15, lun. au jeu. 7 h, 9 h 15

BROSSARD I: (465-5906) — *Cocoon* 2 ven. au dim. 1 h 45, 4 h 30, 12 h 30, 2 h 50, 5 h 30, lun. au jeu. 7 h 05, 9 h 25

BROSSARD II: — *Les tisserands du pouvoir* 1 ven. au dim. 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 15, lun. au jeu. 7 h, 9 h 15

BROSSARD III: — *Les tisserands du pouvoir* 2 ven. au dim. 2 h, 4 h 30, 7 h 15, 9 h 35, lun. au jeu. 7 h 15, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 1: (688-3684) — *Ma belle-mère est une extraterrestre* ven. au dim. 12 h, 7 h 50, 10 h 05, lun. au jeu. 7 h 05, 9 h 25

CARREFOUR LAVAL 2: — *Petit Pled, le dinosaure* ven. au dim. 2 h 10, 3 h 35, 5 h, 9 h 25

CARREFOUR LAVAL 3: — *Il n'en faut pas trop* ven. au dim. 12 h 05, 2 h 35, 7 h 30, 10 h, lun. au jeu. 7 h 05, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 4: — *Ma belle-mère est une extraterrestre* ven. au dim. 5 h

CARREFOUR LAVAL 5: — *Twins* ven. au dim. 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 20, 9 h 35, lun. au jeu. 7 h 15, 9 h 40

CARREFOUR LAVAL 6: — *Dirty Rotten Scoundrels* ven. au dim. 12 h 10, 2 h 30, 4 h 55, 7 h 25, 9 h 45, lun. au jeu. 7 h 10, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 7: — *Working Girl* ven. au dim. 12 h 05, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 30, lun. au jeu. 7 h 10, 9 h 35

CARREFOUR LAVAL 8: — *Les aventuriers du timbre perdu* ven. au dim. 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, lun. au jeu. 7 h — *Les tisserands du pouvoir* 19 h

CINÉMA ÉGYPTIEN 1: 1455 Peel, Mt.— *Dirty Rotten Scoundrels* 1 h, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35

CINÉMA ÉGYPTIEN 2: Mt.— *My Stepmother is an alien* 1 h, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15

CINÉMA ÉGYPTIEN 3: Mt.— *Woman on the Verge of a Nervous Break Down* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15

CINÉMA OMEGA 1: — *Les aventuriers du timbre perdu* ven. au dim. 1 h 15, 3 h 30, 5 h 30 — *Les tisserands du pouvoir* 1 ven. au dim. 7 h 45, 9 h 55, lun. au jeu. 7 h 15, 9 h 30

CINÉMA OMEGA 2: — *Qui veut la peau de Roger Rabbit* ven. au dim. 1 h, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 30, lun. au jeu. 7 h 30 — *Cocktail* ven. au dim. 9 h 30, lun. au jeu. 9 h 30

CINÉMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. (866-3636) — *La passerelle* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 30

CINÉMA PARALLELE: 3682 boul. St-Laurent, Mt. (843-6001) — *Tot et moi aussi* ven. 19 h 30, 21 h 30, sam. 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30, dim. 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30

CINÉMA POINTE-CLAIRE 1: 6361 Trans-Canada — *My Stepmother is a Alien* ven. au lun. 12 h 45, 3 h, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45, mar. au jeu. 7 h 30, 9 h 45

CINÉMA POINTE-CLAIRE 2: *Land Before Time* ven. au lun. 12 h, 1 h 45, 3 h 30, 5 h 15, 7 h, 8 h 45, mar. au jeu. 7 h, 8 h 45

CINÉMA POINTE-CLAIRE 3: *Dirty Rotten*

Scoundrels ven. au lun. 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 20, mar. au jeu. 7 h, 9 h 20

CINÉMA POINTE-CLAIRE 4: *Twins* ven. au lun. 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 05, 9 h 25, mar. au jeu. 7 h 05, 9 h 25

CINÉMA POINTE-CLAIRE 5: *Working Girl* ven. au lun. 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 15, mar. au jeu. 7 h 30, 9 h 15

CINÉMA POINTE-CLAIRE 6: *Cocoon* 2 4 h 40, 7 h 10, 9 h 40, mar. au jeu. 7 h 10, 9 h 40 — *Les aventuriers du timbre perdu* ven. au lun. 12 h, 2 h 20

CINÉMA LE RIALTO: 5723 ave du Parc, Mt. (274-3550) — ven. *Withnail and I* 7 h 15 — *Fellini Satyricon* 9 h 15 — *The Road Warrior* 11 h 30 — sam. *The Man Who Knew Too Much* 7 h — *Outrageous Animation* 9 h 30 — *Robocop* 11 h 30 — dim. *Outrageous Animation* 3 h, 7 h 15 — *Au revoir les enfants* 5 h, 9 h 15

CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: (842-9768) — ven. *Rock and Roll Revue* 18 h 35 — *Tall-gate Man From New Orleans Always for Pleasure* 20 h 35 — sam. *La piscine* 18 h 35 — *L'important c'est d'aimer* 21 h — *L'homme renversé* 15 h — *The Lusty Men* 18 h 35 — *The Night of the Hunter* 20 h 35

CINÉMA V - 1: 5560 Sherbrooke O. (489-5559) — *Rainman* ven. au dim. 1 h 3 h 45, 6 h 45, 9 h 45, lun. au jeu. 6 h 45, 9 h 45

CINÉMA V - 2: *Naked Gun* ven. au dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, lun. au jeu. 7 h, 9 h

CINÉPLEX I: (849-3456) — *Another Woman* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

CINÉPLEX II: — *Salaam Bombay* 1 h 05, 4 h 05, 7 h 05, 9 h 30

CINÉPLEX III: — *Pelle le conquérant* 12 h 45, 3 h 40, 6 h 35, 9 h 30

CINÉPLEX IV: — *Bagdad Café* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h

CINÉPLEX V: — *Babette's Feast* 1 h 05, 3 h 15, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35

CINÉPLEX VI: — *Land Before Time* 4 h 15, 2 h 15, 3 h 45 — *Chocolat* 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35

CINÉPLEX VII: — *Les tisserands du pouvoir* 1 h 30, 4 h, 7 h 05, 9 h 30

CINÉPLEX VIII: — *Les tisserands du pouvoir* 21 h 15, 3 h 45, 7 h, 9 h 20

CINÉPLEX IX: — *La lectrice* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

COMPLEXE DESJARDINS I: (288-3141) — *Fest-in de Babette* 12 h 50, 3 h, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30

COMPLEXE DESJARDINS II: — *Il n'en faut pas trop* 12 h 05, 2 h 15, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 45

COMPLEXE DESJARDINS III: — *Bagdad Café* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15

COMPLEXE DESJARDINS IV: — *Mi Général* tous les jours 12 h 20, 2 h 35, 4 h 55, 7 h 30, 9 h 40

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. Dorchester, Mt. (828-8229) — ven. sam. *Hommage à Forcier: Au clair de la lune* 20 h

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (848-3878) — ven. *Strike* 19 h — *Sweet Charity* 21 h — sam. *Les anges du péché* 19 h — *Old Well* 21 h — dim. *Border Town* 19 h — *A Girl from Hunan* 21 h

CRÉMAZIE: (388-4210) — *Les tisserands du pouvoir* 2 ven. au dim. 2 h, 4 h 30, 7 h 05, 9 h 30, lun. au jeu. 7 h 05, 9 h 30, 2 h 40, 7 h 05, 9 h 30, mer. jeu. 7 h 05, 9 h 30

DAUPHIN I: (721-6060) — *Madame Sousatzka* ven. au dim. 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 30, lun. au jeu. 7 h, 9 h 30

DAUPHIN II: — *Les tisserands du pouvoir* 1 ven. au dim. 1 h 40, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 40, lun. au jeu. 7 h 15, 9 h 40

CINÉMA DECARIE 1: (341-3190) — *Twins* ven. au lun. 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 7 h, 9 h 30, mar. au jeu. 7 h, 9 h

CINÉMA DECARIE 2: *Working Girl* ven. au lun. 12 h 15, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 15, 9 h 45, mar. au jeu. 7 h 15, 9 h 45

DORVAL I: (631-8587) — *Naked Gun* ven. au dim. 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20, lun. au jeu. 7 h 20, 9 h 20

DORVAL II: *Accidental Tourist* ven. au dim. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30, lun. au jeu. 7 h, 9 h 30

DORVAL III: *Scrooged* 5 h, 9 h 15 — *Oliver and Company* ven. au dim. 1 h, 3 h, 7 h

DORVAL IV: — *Tequila Sunrise* ven. au dim. 2 h, 4 h 30, 7 h, 9 h 30, lun. au jeu. 7 h, 9 h 30

DU PARC 1: (631-8586) — *Rainman* ven. au dim. 1 h, 3 h 45, 6 h 45, 9 h 45, lun. au jeu. 6 h 45, 9 h 45

DU PARC 2: — *Tequila Sunrise* ven. au dim. 12 h 10, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 15, lun. au jeu. 7 h, 9 h 15

DU PARC 3: — *Naked Gun* ven. au dim. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h, lun. au jeu. 7 h, 9 h

DU PLATEAU 1: (521-7870) — *Qui veut la peau de Roger Rabbit* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10 sam. dern. spect. 11 h 15

DU PLATEAU 2: — *Oliver et compagnie* 1 h, 2 h 35, 4 h — *Appel à la justice* 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25 sam. dern. spect. 11 h 20

FAIRVIEW I: (697-8095) — *Scrooged* ven. au dim. 12 h 55, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 25, 9 h 35, lun. au jeu. 7 h 25, 9 h 35

FAIRVIEW II: — *Oliver and Company* ven. au dim. 12 h, 1 h 30, 5 h 30 — *Rainman* ven. au dim. 3 h, 7 h, 9 h 45, lun. au jeu. 7 h, 9 h 45

FAUBOURG STE-CATHERINE 1: (932-2230) — *Twins* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 20, 9 h 30

FAUBOURG STE-CATHERINE 2: — *Working Girl* 12 h, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20

FAUBOURG STE-CATHERINE 3: — *Working Girl* 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 45, mer. 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10

FAUBOURG STE-CATHERINE 4: — *Land Before Time* 12 h, 1 h 45, 3 h 30, 5 h 15, 7 h, 8 h 30

GREENFIELD I: (671-6129) — *Accidental Tourist* ven. au dim. 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 20, lun. au jeu. 7 h, 9 h 20

GREENFIELD 2: — *Fantômes en fête* ven. au dim. 3 h 15, 7 h 25, 9 h 30, lun. au jeu. 7 h 25, 9 h 30 — *Oliver et compagnie* ven. au dim. 12 h, 1 h 45, 6 h, lun. au jeu. 6 h

GREENFIELD 3: — *Working Girl* 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 10, lun. au jeu. 7 h 10, 9 h 10

IMAX: Vieux-Port de Montréal — *A Dream is Alive* ven. 14 h, 21 h, à compter du 7 janv. mar. au dim. 14 h, 21 h — *En direct de l'espace* ven. 11 h, 12 h, 13 h, 15 h, 16 h, 17 h, 19 h, 23 h, à compter du 7 janv. mar. au jeu. 12 h, 13 h, 15 h, 19 h, ven. 12 h, 13 h, 15 h, 16 h, 17 h, 19 h, 23 h, dim. 11 h, 12 h, 13 h, 15 h, 16 h, 17 h, 19 h

IMPERIAL: (288-7102) — *Rainman* 1 h, 3 h 45, 6 h 45, 9 h 45

JEAN-TALON: (725-7000) — *Cocoon* 2 ven. au dim. 1 h 15, 4 h 15, 7 h 20, lun. au jeu. 7 h, 9 h 20

LAVAL I: (688-7776) — *Rainman* ven. au lun. 1 h, 3 h 45, 6 h 45, 9 h 45, sam. dern. spect. 24 h 15, mar. au jeu. 6 h 45, 9 h 45

LAVAL II: — *Naked Gun* ven. au lun. 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 25, sam. dern. spect. 11 h 25, mar. au jeu. 7 h 15, 9 h 25

LAVAL III: — *Qui veut la peau de Roger Rabbit* ven. au lun. 1 h, 3 h — *Fantômes en fête* ven. au lun. 5 h, 7 h 10, 9 h 20 ven. dern. spect. 11 h 30, mar. au jeu. 7 h, 9 h 20

LAVAL IV: — *Accidental Tourist* ven. au lun. 1 h 30, 4 h 05, 6 h 40, 9 h 15, mar. au jeu. 6 h 40, 9 h 15, sam. dern. spect. 11 h 40

LAVAL V: — *Oliver et compagnie* ven. au lun. 12 h 10, 2 h, 6 h, mar. au jeu. 6 h — *Appel à la justice* ven. au lun. 3 h 40, 7 h 25, 9 h 40, sam. dern. spect. 11 h 45, mar. au jeu. 7 h 25, 9 h 40

LAVAL 2000 1: (687-5207) — *Les tisserands du pouvoir* 2 ven. au dim. 12 h 10, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 05, 9 h 25, lun. au jeu. 7 h 05, 9 h 25

LAVAL 2000 2: *Cocoon* 2 ven. au dim. 12 h 30, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 45, lun. au jeu. 7 h 25, 9 h 45

LOEW'S I: (861-7437) — *Naked Gun* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30 ven. sam. dern. spect. 11 h 30

LOEW'S II: — *Scrooged* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15 ven. sam. dern. spect. 11 h 20

LOEW'S III: — *Accidental Tourist* 1 h 30, 4 h 05, 6 h 40, 9 h 15, ven. sam. dern. spect. 11 h 40

LOEW'S IV: — *A Month in a Country* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10, ven. sam. dern. spect. 11 h 20, jeu. 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 9 h 45

LOEW'S V: — *A Fish Called Wanda* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 20 ven. sam. dern. spect. 11 h 35

QUIMETOSCOPE: (525-8600) — Ven. salle 1 *Qui veut la peau de Roger Rabbit* 14 h — *Que la fête commence* 14 h — *La pirate* 19 h 15 — *Kung Fu Master* 21 h — Salle 2 *Les aventures de Burattino* 14 h 15 — *La reine des neiges* 16 h 15 — *Powaqqatsi* 19 h — *2001 l'odyssée de l'espace* 21 h 15 — Salle 3 *Mysteries of the Organism* 14 h 30, 16 h 30, 19 h 30, 21 h 30 — sam. salle 1 *Qui veut la peau de Roger Rabbit* 19 h 30 — *Comédie* 21 h 30 — salle 2 *Liaison fatale* 19 h — *Les possédés* 21 h 15 — Salle 3 *Mysteries of the Organism* 19 h 15, 21 h, dim. Salle 1: *Coeur circuit* 21 h — *Les aventures de Chatran* 16 h 15 — *La femme de ma vie* 19 h 15 — *Blue Velvet* 21 h 15 — Salle 2: *La reine des neiges* 14 h 15 — *Les aventures sur les petites îles* 16 h 30 — *Birdy* 18 h 45 — *9½ semaines* 21 h 30 — *Sally* 18 h 45 — *Mysteries of the Organism* 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h

PALACE I: (866-6991) — *Tequila Sunrise* 1 h, 3 h 50, 6 h 40, 9 h 25 sam. dern. spect. 11 h 55

PALACE II: — *Oliver and Company* 12 h 15,

2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h 15, sam. dern. spect. 10 h 15

PALACE III: — *Buster* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 sam. dern. spect. 11 h 50, sam. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

PALACE IV: — *Miles From Home* tous les jours 12 h 05, 2 h 20, 4 h 40, 7 h, 9 h 20 sam. dern. spect. 11 h 40

PALACE V: — *Le maître de musique* tous les jours 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30 sam. dern. spect. 11 h 40, jeu. 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 9 h 45

PALACE VI: — *A World Apart* 1 h 30, 6 h 50 — *Un monde à part* 4 h 15, 9 h 15, sam. dern. spect. 11 h 35

PARADIS I: (354-3110) — *Ma belle mère est une extraterrestre* ven. au dim. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, lun. au jeu. 7 h 15, 9 h 15

PARADIS II: — *Les aventuriers du timbre perdu* ven. au dim. 1 h, 2 h 50, 4 h 40, 6 h 30, lun. au jeu. 7 h — *Les tisserands du pouvoir* 2 ven. au dim. 8 h 10, 10 h 10, lun. au jeu. 9 h

PARADIS III: — *Cocoon* 2 ven. au dim. 1 h 15, 3 h 20, 5 h 30, 7 h 45, 9 h 50, lun. au jeu. 7 h, 9 h 10

PARISIEN I: (866-3856) — *Fantômes en fête* 12 h 25, 2 h 40, 5 h, 7 h 10, 9 h 35

PARISIEN II: — *Trois places pour le 26* 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30

PARISIEN III: — *Qui veut la peau de Roger Rabbit* 9 h 35 — *Oliver et compagnie* 12 h 30, 2 h 15, 4 h 15, 6 h 15, 8 h

PARISIEN IV: — *Drôle d'endroit pour une rencontre* 12 h 50, 3 h, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25

PARISIEN V: — *Qui veut la peau de Roger Rabbit* 12 h 30 — *Appel à la justice* 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 35

PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — *Dirty Rotten Scoundrels* 1 h 30, 4 h, 7 h, 9 h 20

PLACE ALEXIS NIHON II: — *My Stepmother is a Alien* 1 h 45, 4 h 15, 7 h 10, 9 h 30, 1 h 45, 4 h 15, 7 h 10

PLACE ALEXIS NIHON III: — *Cocoon* 2 2 h, 4 h 10, 7 h 15, 9 h 35

PLACE DU CANADA: — *Twins* ven. au dim. 12 h 30, 2 h 45, 5 h, 7 h 15, 9 h 30, lun. au jeu. 7 h 15, 9 h 30

PLACE LONGUEUIL 1: (679-7451) — *Les aventuriers du timbre perdu* ven. au lun. 12 h 30, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15, mar. au jeu. 7 h, 9 h 15

PLACE LONGUEUIL 2: — *Petit Pled, le dinosaure* ven. au lun. 12 h 30, 2 h, 3 h 30 — *Ma belle-mère est une extraterrestre* ven. au lun. 5 h, 7 h 15, 9 h 30, mar. au jeu. 7 h 15, 9 h 30

SAINT-DENIS I: (849-4211) — *Cocoon* 2 1 h 30, 4 h 30, 7 h, 9 h 25

SAINT-DENIS II: — *Salaam Bombay* 1 h 45, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 30

UNIVERSITÉ: Mt. (849-0041) — *La publicité* 8 h 7, 9 h 30, sam. dim. 1 h 30, 4 h, 7 h 20

VERSAILLES I: (353-7880) — *Le maître de musique* ven. au dim. 5 h 10, 9 h, lun. au jeu. 9 h sam. dern. spect. 11 h — *Oliver et compagnie* ven. au dim. 12 h, 1 h 40, 3 h 25, 7 h, lun. au jeu. 7 h

VERSAILLES II: — *Rainman* ven. au dim. 1 h, 3 h 45, 6 h 45, 9 h 45, sam. dern. spect. 24 h 15, lun. au jeu. 6 h 45, 9 h 45

VERSAILLES III: — *Fantômes en fête* ven. au dim. 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 30 sam. dern. spect. 11 h 30, lun. au jeu. 7 h 10, 9 h 30

VERSAILLES IV: — *Tequila Sunrise* ven. au dim. 12 h 10, 2 h 20, 4 h 35, 7 h, 9 h 20, lun. au jeu. 7 h, 9 h 20, sam. dern. spect. 11 h 30

VERSAILLES V: — *Naked Gun* ven. au dim. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10, 9 h 10, 9 h 10

VERSAILLES VI: — *Qui veut la peau de Roger Rabbit* ven. au dim. 12 h 25, 2 h 45 — *Appel à la justice* 4 h 40, 7 h, 9 h 20 sam. dern. spect. 11 h 30

YORK: (937-8978) — *Scrooged* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15

VARIETES

BISTRO D'OUTREFOIS: 1229 St-Hubert, Montréal (842-2808) — Marie-Pierre Quintin aux soupers du mar. au jeu. à compter de 18 h — Les dim. à 13 h: brunch-buffet, jeux-quizz (sais-moi un dessin, charades), dictée, animation avec Lily — Tous les mar. dis. soirée jazz avec La Bande à Magoo, musique d'île land, à 22h — Soupers chantants avec Claire Garand, les ven. et sam. — Soirée des années folles de Paris à la Nouvelle-Orléans, avec la Bande à Magoo, les 6-7 janv.

CAFÉ TIMÉNÉS: 4857 ave du Parc, Montréal (272-1734) — Brunch à 12h tous les dimanches, avec musique d'atmosphère à compter de 12h

LA CAGE AUX SPORTS: 6321 Trans-Canada, Pointe-Claire (694-4315) et 5830 Blvd. Taschereau, Brossard (676-4404) — Ateliers d'art gratuits pour les enfants mar. jeu. ven. 18h à 21h, sam. dim. 17h 30 à 20h 30

LA CAGE AUX SPORTS: 5380 boul. Taschereau, Brossard (676-4404) — Ateliers d'art gratuits pour les enfants, mar. jeu. ven. 18h à 21h, sam. dim. 17h 30 à 20h 30

HÔTEL LE QUATRE SAISONS: 1050 ouest Sherbrooke, Montréal — Piano-Bar: L'Apero avec Gilles Jourdain du lun. au ven. 17h à 01h

LE REINE ÉLIZABETH: Salle Arthur, 900 ouest Dorchester, Montréal — Café Baroque Arthur — Sexy Folies à compter du 23 nov. mer. jeu. ven. dim. 20h 30, sam. 20h, et 22h 30

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN: Cité du Havre, Montréal (873-2878) — Spectacle d'improvisation musicale/cinéma de Fred Frith et Pierre Hébert, les 6-8 janv. à 14h.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL: 1379 ouest Sherbrooke, Montréal (285-1600) — Auditorium Maxwell-Cummings: Présentation de films sur Chagall • Visite à Chagall • à 13h 30 — Hommage to Chagall • à 15h 30, les 15-22-29 janv. — Le dim. 8 janv. conférence de Cecil Beaton et David Mellor, en anglais, à 15h — Salle d'orientation: Concert de Noël, le Choeur de l'Orchestre de chambre de Montréal, dir. Wanda Kaluzny, à 15h.

RESTAURANT LA BROCHETTERIE VIEUX ST-DENIS: 4501 St-Denis (angle Mont-Royal) (842-2696) — Reynald Precourt (Reynald) pianiste chanteur anime les soupers dansants du jeudi au dim. 18h à 24h.

RESTAURANT LES FILLES DU ROY: 415 Bonsecours, Vieux-Montréal (849-3535) — Balades du 19e siècle avec 2 musiciens de folklore, tous les dim. au brunch 11h à 15h.

THEATRE

CAFÉ DU MARCHÉ: 4375 est Ontario, Montréal (872-1644) — « La mort d'un commis-voyageur » d'Arthur Miller, m. en s. Maurice Côté, à compter du 14 janv.

CAFÉ DE LA PLACE: PDA, Montréal (842-2112) — « Duo pour un soliste » de Tom Kempinski, du 3 au 7 janv. à 20h — « Aurélie, ma sœur » de Marie-Lalonde, à compter du 11 janv., mar. au sam. à 20h.

CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 Edouard-Montpetit, 6e étage, Montréal (598-8398) — « Chopin sur les ondes » pièces de Roger Vitrac et Val Gielgud, m. en s. Zsuzsa Korosi, du 10 au 22 janv. à 20h, relâche le 16 janv.

ESPACE LIBRE: 1945 rue Fullum, Montréal (52

LE GUIDE DU WEEK-END

L'ONF atténue la gravité des écarts budgétaires

Marie Tison
de la Presse Canadienne

OTTAWA — La situation financière de l'Office national du film (ONF) n'est pas aussi dramatique que le laisse penser son dernier rapport annuel.

C'est ce qu'a déclaré hier la directrice des communications de l'ONF, Mme Mireille Kermoyan, au cours d'une entrevue téléphonique.

Mme Kermoyan a reconnu que l'ONF avait dépassé de plus de \$ 800,000 les crédits alloués par le gouvernement au cours de l'année financière 1987-88, mais elle a soutenu que l'office n'avait pas accumulé un déficit de \$ 7.8 millions.

Le rapport annuel 1987-88 fait bien état d'un déficit cumulé de \$ 7.8 millions, mais il s'agit d'un terme de comptabilité qui comprend surtout des dépenses auxquelles devrait faire face l'ONF s'il devait fermer boutique du jour au lendemain, a expliqué Mme Kermoyan. Le déficit cumulé comprend notamment des prestations de cessation d'emploi et des paies de vacances qui n'ont pas été prévues au budget principal, la possibilité de voir l'office fermer ses portes ou les 700 employés démissionner en bloc étant plutôt faible.

« Il s'agit d'un déficit théorique », a-t-elle soutenu.

Ce déficit cumulé, propres aux ministères et aux agences gouvernementales, fluctue d'année en année en fonction du nombre d'employés, a déclaré Mme Kermoyan.

Le dépassement de \$ 800,000 a cependant fait bondir le déficit cumulé en 1987-88, a admis la directrice des communications. En 1986-87, il se situait à \$ 6.5 millions.

Elle a fait valoir que la somme de \$ 800,000 ne représentait qu'un dixième de 1 % du budget global de l'ONF, tout en reconnaissant que ce dépassement allait à l'encontre de la Loi sur l'administration financière.

Il s'agit d'une somme que l'ONF a dépensée pour préparer des requêtes qu'il a présentées au Conseil de la radiodiffusion et des

télécommunications canadiennes (CRTC) afin d'obtenir des licences d'exploitation de canaux spécialisés de télévision.

Cette somme n'était pas prévue au budget, mais l'ONF a jugé qu'il était important de faire des recherches poussées sur ce que pouvait être un service public de télévision, a expliqué Mme Kermoyan.

« Nous avons pris un risque culturel », a-t-elle déclaré.

Le CRTC a rejeté ces requêtes.

La directrice des communications a soutenu qu'en cours d'année financière, il était difficile d'annuler des projets déjà approuvés pour tenter de récupérer cette somme de \$ 800,000.

Par ailleurs, Mme Kermoyan a soutenu que la disparité existant entre les revenus provenant des productions de langue anglaise et ceux provenant des productions de langue française était due à la petite taille du marché francophone et à une baisse de popularité des productions françaises.

Entre 1986-87 et 1987-88, les recettes des films et vidéos de langue anglaise ont pratiquement doublé, atteignant près de \$ 38 millions, alors que les recettes provenant des productions en français ont baissé de près de 50 %, pour se situer à \$ 137,000.

Mme Kermoyan a rappelé que l'année 1986-87 était celle du *Déclin de l'empire américain*, et qu'aucune production de 1987-88 n'avait eu une telle popularité.

Elle a ajouté que le marché de la vidéo de langue française était plus difficile à percer que le marché anglophone.

Il existe également une disparité entre les secteurs anglophone et francophone en ce qui concerne la mise en marché des films et vidéos. Si les sommes consacrées à la mise en marché de productions de langue anglaise ont augmenté, elles ont diminué en ce qui concerne les productions françaises.

Le directeur des communications a expliqué que l'ONF avait restructuré sa section de mise en marché des productions de langue française au cours de l'année 1987-88, entraînant un fléchissement momentané.

Le Piment Rouge pour une galette

LA BONNE TABLE

Josée Blanchette

TANDIS QUE leurs confrères du Chinatown nous font passer des vestes (de porc) pour des lanternes (chinoises), les grands restaurants chinois deviennent de plus en plus populaires. Les normes d'hygiène y sont plus américaines, nous semble-t-il, et on y appelle un chat... un chat ! À la bonne heure, mais il en coûte une « galette » aux bonnes gens d'Outremont pour avaler (sans crainte d'y retrouver mimine) leur *chow mein* en ce jour faste de la Fête des Rois.

Le nouveau Piment Rouge (anciennement rue Metcalfe) loge dorénavant à deux enseignes, soit dans un nouveau complexe de la rue Laurier et aussi dans l'enceinte de feu l'hôtel Windsor. Le même menu, à quelques nuances près, et les mêmes prix y sont pratiqués. La carte des vins y est soignée, les serveurs stylés et le décor multi-fonctionnel.

Rue Laurier, le Piment Rouge s'est installé dans une aire ouverte

mais le plafond bas fait oublier cette perspective. Le décor manque définitivement d'harmonie et le faux chic (n'est pas argent tout ce qui brille), dérange l'oeil et l'oreille de ces convives plus au fait du son de la cuillère d'argent contre un verre de cristal que de celui des baguettes sur l'assiette de bambou.

Parmi les entrées intéressantes sur cette carte majoritairement szechouanaise, les *languettes de rognons à la sauce piquante* présentent cet abat capricieux à la perfection. Les rognons rosés, en fines tranches, avaient bu tant la sauce soja que l'huile de piment et s'étaient imprégnés des saveurs de l'ail et du piment rouge.

Autre amorce, mais végétarienne celle-là, les *Won Ton frits* Human réunissent plusieurs spécimens de cette pâte passée à la grande friture puis agrémentés d'une sauce aigre-douce tomate et garnie de morceaux de poivrons. Textures croquantes nappées de miel !

Toutes en douceurs pour leur part, les *crevettes au citron* baignaient dans une sauce translucide légèrement acidulée et sucrée, épaissie à la féculé. Ce plat simple regroupait moins d'une dizaine de grosses crevettes bien tendres et quelques tranches de citron pour la modique somme de \$ 15.50.



PHOTO JACQUES GRENIER

Le barman du Piment Rouge.

DISQUES COMPACTS DISQUES COMPACTS

neufs et usagés

vente
du 5 au 30 janvier

10% à 25%

SEMI
NEUF

364 Sherbrooke Est
(angle St-Denis)

OUVERT 7 JOURS



PHOTO JACQUES GRENIER

Rue Laurier, le Piment Rouge s'est installé dans une aire ouverte mais le plafond bas fait oublier cette perspective. Le décor manque définitivement d'harmonie et le faux chic dérange l'oeil.

Le poulet *Tung-An* était lui aussi à la hauteur, toujours dans les mêmes gammes d'aigre-doux, baptisé à la sauce soja et au piment fort (si peu). Le poivron vert et rouge et les piments séchés entiers ajoutaient une touche de couleur à l'ensemble. Les lanternes de poulet sans morceaux louches sous la dent avaient l'air dignes de confiance.

Les serveurs auraient été bien en peine de nous conseiller un vin pour accompagner ce repas n'étant même pas en mesure d'expliquer les plats de la carte. Pourtant, la carte des vins est particulièrement bien montée jouant sur les blancs fruités, tels les *Spatlaese* allemands, les *Charonnay* californiens, des vins d'Alsace ou les *Bourgogne*. Une *Cuvée des Amours* de la maison Hugel (\$ 22) arrosait ce repas.

Quant aux desserts, « Madame Le-nôtre », qui était des convives ce soir-là, vous dirait comme moi : retournez à la maison partager le pithivier royal et omettez l'assiette de

fruits, jolie mais maigre, composée de lichis et d'arbouses en boîte, de melon et de cantaloup. Les *noix grillées au miel et au sésame* sont un petit délice pour terminer le vin blanc et poursuivre la conversation mine de rien.

Un repas pour deux personnes vous coûtera environ \$ 45 avant le vin, la taxe et le service.

POUR : un restaurant chinois unilingue à l'extérieur et « prop-prop-prop » à l'intérieur. Une belle carte des vins. Une cuisine raffinée.

CONTRE : Le piment rouge fait défaut même quand on insiste. Les baguettes vous sont remises si vous insistez. Le bilinguisme (chinois-anglais) est de rigueur dans la langue d'usage.

LE PIMENT ROUGE
1020, rue Laurier Ouest.
Tél.: 272-2828.
1170, rue Peel.
Tél.: 866-7816.

Donnez généreusement
LE CANCER AGIT... RÉAGISSEZ!

SOCIÉTÉ
CANADIENNE
DU CANCER

CANADIAN
CANCER
SOCIETY

Restaurant
Le Piémontais
Cuisine italienne et française
Joyeuses Fêtes
Fermé pour vacances
de retour le 9 janvier à 11h00
1145A, rue De Bullion
861-8122

Didier Farre présente
BAGDAD CAFE
out of Rosenheim
Percy Adlon
GRAND PRIX DE RIO
EN VERSION FRANÇAISE
COMPLEXE DES JARDINS
BASILAIRES 1-288-3141
VO AVEC SOUS-TITRES FRANÇAIS
CENTRE-VILLE
2001 UNIVERSITÉ
COIN DE MAISONNEUVE 849-4518

GAGNANT
un film de MIRA NAIR
SALAAM BOMBAY!
VERSION FRANÇAISE
ST-DENIS
1500 RUE ST-DENIS 845-3222
VO AVEC SOUS-TITRES ANGLAIS
CENTRE-VILLE
2001 UNIVERSITÉ
COIN DE MAISONNEUVE 849-4518

Didier Farre présente
IMAGINEZ
DE VIEUX
GÉNÉRAUX
QUI DOIVENT
RETOURNER
SUR LES BANCs
D'ECOLE...
ET LES
PROFESSEURS
QUI SONT DE
JEUNES
OFFICIERS!
Mon GENERAL
UN FILM DE JAIME DE ARMINAN
COMPLEXE DES JARDINS
BASILAIRES 1-288-3141

LE DÉNOUEMENT EXPLOSIF!
MARIE-JOSÉ RAYMOND ET
RENÉ MALO
TISSERANDS
LES DU POUVOIR II
UN FILM DE CLAUDE FOURNIER
LA RÉVOLTE
CENTRE-VILLE
2001 UNIVERSITÉ
COIN DE MAISONNEUVE 849-4518
CRÉMAZIE
ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210
BROSSARD
OCEAN-LAVAL
PARADIS
JOLIETTE
SHERBROOKE
TROIS-RIVIÈRES
ST-JEAN

GAGNANT-OSCAR 1988-MEILLEUR FILM ÉTRANGER
Le Festin de Babette
UN FILM DE GABRIEL AXEL
COUPONS ET LAISSEZ-PASSER DÉFUSÉS
VERSION FRANÇAISE
COMPLEXE DES JARDINS
BASILAIRES 1-288-3141
VO AVEC SOUS-TITRES ANGLAIS
CENTRE-VILLE
2001 UNIVERSITÉ
COIN DE MAISONNEUVE 849-4518
UNE COMÉDIE À PROPOS DE QUELQU'UN
QUE VOUS CONNAISSEZ!!!
FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS
UN FILM DE PEDRO ALMODÓVAR
EN VERSION FRANÇAISE
VO AVEC SOUS-TITRES ANGLAIS
CENTRE-VILLE
2001 UNIVERSITÉ
COIN DE MAISONNEUVE 849-4518
ÉGYPTE
1400 RUE PIERRE 140-2112

FAMOUS PLAYERS
ÇA S'ANNONCE BIEN
LIONS
88
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM PUBLICITAIRE
CANNES
UNIVERSITÉ
VEN SAM DIM
5:10-9:00
LUN À JEU 9:00
COUCHE TARD
SAM 11:00
VEN SAM DIM 2:15
7:00-9:30
Tous les soirs
7:00-9:30

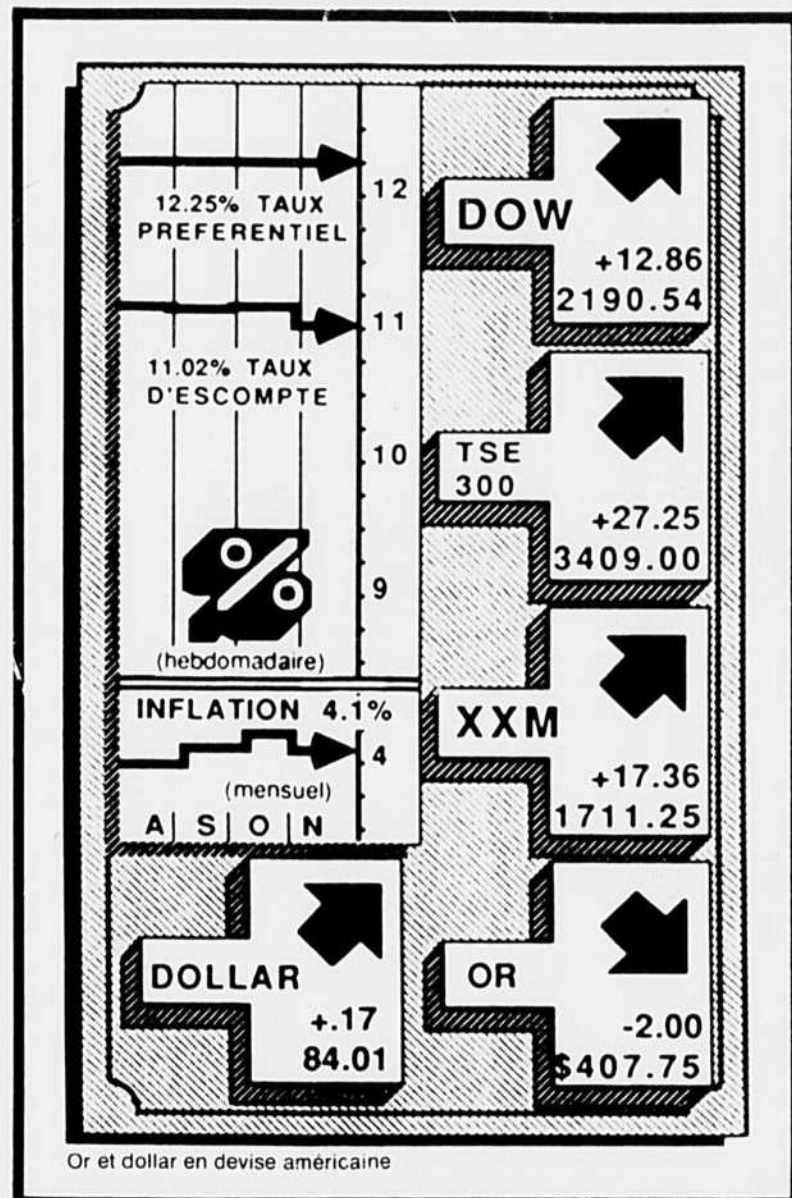
Yves Montand
TROIS PLACES POUR le 26
MATHILDA MAY
LA RÉVÉLATION DE L'ANNÉE
Le PARISIEN
12:30-2:45-5:00-7:15-9:30

DRÔLE D'ENDROIT
POUR UNE RENCONTRE
L'HISTOIRE D'UN COUPLE QUI DÉGAGE UNE IMMENSE FORCE AMOUREUSE
Le PARISIEN
12:50-3:00-5:05-7:15-9:25
cinéma PINE
Tous les soirs 8:20
sam 7:15-9:55

LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, vendredi 6 janvier 1989

EN UN COUP D'OEIL



MONDE DE LA FINANCE

Hausse minime du taux d'escompte

LA BANQUE du Canada a porté son taux d'escompte de 11.19 à 11.20 %, hier. C'est donc dire que les Bons du trésor à trois mois ont été adjugé à 10.95 %. Ceux à 6 mois portent un taux de 11.49 % et ceux de un an, à 11.64 %. Cette hausse du taux directeur est insuffisante pour affecter les taux d'intérêt sur les prêts et l'épargne, ont noté les cambistes. Les économistes s'accordent généralement à dire que le loyer de l'argent sera augmenté dès qu'apparaîtront les signes d'un ralentissement de la croissance économique.

Sept fois plus pour les banques US

LES BANQUES américaines ont dégagé des profits de \$ 23 milliards US en 1988, soit sept fois plus que l'année précédente. Les 13,239 établissements inscrits à la FDIC avaient alors en effet enregistré un profit de \$ 3 milliards. Mais tout n'est pas rose dans le monde des banquiers. La banque texanne First Republic a essuyé des pertes de \$ 2.3 milliards. Au total, pour le seul État du Texas, 97 banques ont perdu environ \$ 3 milliards US et 7 % des banques sont dans le rouge. Par ailleurs, 300 caisses d'épargne demeurent insolubles. Washington a récemment annoncé un nouveau plan de sauvetage pour ces établissements.

VIE DES ENTREPRISES

Chute des profits de Transcontinental

GROUPE TRANSCONTINENTAL a vu ses revenus consolidés augmenter de 24.7 %, pour l'exercice terminé le 31 octobre 1988. Ils ont touché \$ 326 millions, comparativement à \$ 261.398 millions pour l'exercice 1987. Le bénéfice net, quant à lui, a été de \$ 6.662 millions, comparativement à \$ 11.060 millions. Le bénéfice par action atteint \$ 0.33 par rapport à \$ 0.56 l'an dernier. Les revenus du quatrième trimestre terminé le 31 octobre ont été de \$ 86.403 millions, en hausse de 6 % sur ceux du quatrième trimestre de 1987. Le bénéfice net a été de \$ 2.703 millions. La marge nette a donc atteint 3.1 % des ventes, en hausse par rapport à la marge nette cumulative des 9 premiers mois de l'exercice qui s'est établi à 1.46 % des ventes. Les résultats du secteur de l'impression se sont améliorés de façon significative au cours du quatrième trimestre.

Domicil et Placements Château : c'est fait

LE REGROUPEMENT de Domicil et de Les Placements Château d'aujourd'hui est maintenant chose faite. À la suite de la clôture de cette transaction, 2,797,201 actions ordinaires de Domicil ont été émises aux actionnaires actuels de Château, leur assurant une détention de 50 % dans le capital-actions de Domicil. La juste valeur marchande de Château et de Domicil, ainsi que le ratio d'échange sous-jacent à l'émission des actions, ont été fixés sur la base d'une valuation indépendante. Domicil a par ailleurs encouru une perte de \$ 78,045 pour son exercice financier terminé le 31 juillet 1988, soit \$ 0.03 par action comparativement à une perte de \$ 316,434 (\$ 0.13 par action) pour l'exercice précédent. La perte nette réalisée au cours de l'exercice a atteint \$ 207,775, soit \$ 0.07 par action comparativement à \$ 1,193,341, soit \$ 0.48 par action pour l'exercice précédent.

Acier Leroux se maintient

POUR SON exercice terminé le 31 octobre dernier, Acier Leroux a vu ses ventes atteindre \$ 53.7 millions, comparativement à \$ 48.4 millions l'année précédente. Le bénéfice avant poste extraordinaire a fléchi à \$ 1.325 million, soit \$ 0.33 par action, comparativement à \$ 1.361 million (\$ 0.34 par action) l'année précédente. Par ailleurs, le bénéfice après perte extraordinaire s'est établi à \$ 1.1959 million (\$ 0.30 par action), par rapport à \$ 1.3612 (\$ 0.34 par action) l'année dernière.

Un record pour GM

General Motors a dégagé un bénéfice record en 1988 et la nouvelle année s'annonce prometteuse, en raison du niveau des stocks du constructeur au plus bas depuis quatre ans. Le bénéfice du groupe devrait dépasser en 1988 le record de \$ 4.5 milliards US enregistré en 1984. Les résultats officiels seront publiés à la fin du mois. Dans les milieux automobile on prédit généralement que les trois constructeurs américains (GM, Ford et Chrysler) enregistreront ensemble des bénéfices d'environ \$ 11 milliards US pour 1988. Pour les trois premiers trimestres de 1988, les bénéfices de GM se sont élevés à \$ 3.46 milliards US pour un chiffre d'affaires de \$ 81.38 milliards.

REPÈRES ECONOMIQUES

Le Japon accumule

LES RÉSERVES en devises du Japon ont battu un nouveau record en 1988, approchant les \$ 100 milliards US. Les réserves du Japon ont augmenté de \$ 515 millions US en décembre dernier. Cette dernière hausse a porté le total annuel à \$ 97.66 milliards US pour l'an dernier. C'est le 31ème record mensuel consécutif depuis juin 1986. La stabilisation de la parité yen-dollar en décembre a limité la hausse pour le dernier mois de l'année, la Banque du Japon n'étant pas intervenue en achetant du dollar en décembre. Les attaques contre le dollar en novembre avaient provoqué une augmentation des réserves japonaises de \$ 4.65 milliards US pour l'avant-dernier mois de 1988. Le nouveau record annuel confirme le Japon à sa place de premier détenteur de réserves officielles de devises du monde. Les réserves en devises, or et droits de tirages spéciaux pour l'année achevée le 31 décembre dernier ont augmenté de \$ 16.18 milliards US, reflétant une relative stabilisation des parités dollar-yen après les turbulences de 1987.

Le Fonds de solidarité a vu son rendement diminuer de plus de la moitié l'an dernier

L'actif est passé de \$ 121 millions à \$ 216 millions avec 70,000 souscripteurs

Michel Van de Walle
de la Presse Canadienne

LA VALEUR de l'action du Fonds de solidarité de la FTQ a continué de grimper au cours de son dernier exercice financier complet, quoique dans une proportion bien moindre que celle des années antérieures.

L'action du Fonds vaut maintenant \$ 12.01 contre \$ 11.72 un an plus tôt, annonçaient hier à Montréal les dirigeants de l'organisme, à l'issue d'une réunion du conseil d'administration au cours de laquelle furent approuvés les résultats de l'année financière qui prenait fin le 31 octobre 1988.

L'augmentation de 29 cents sur un an (soit 19 cents en juillet 1988 et 10 cents au 1er janvier 1989) est la plus faible enregistrée par le Fonds depuis son véritable démarrage, en 1984. Émises à \$ 10, les actions du Fonds de solidarité avaient successivement augmenté de 51 cents, 65 cents puis 56 cents par année.

Le bénéfice net de l'année 1988 a été de \$ 3.8 millions, en légère hausse sur les \$ 3.6 millions de l'année antérieure. Mais en même temps, l'avoir des actionnaires passait de \$ 94 millions à \$ 163.7 millions. En 1988, le rendement sur l'avoir moyen des actionnaires n'a été que de 3.24 % alors que l'année précédente, il avait été de 6.72 %.

Le vice-président aux communications, Louis Fournier, relie la performance inférieure de la dernière année à deux facteurs : des pertes dans le portefeuille de valeurs boursières du Fonds ainsi qu'un nombre important de nouveaux investissements (une vingtaine en 1987-88) qui ne procurent pas de rendements immédiats.

« Nous avons été affectés comme beaucoup d'autres gestionnaires de portefeuilles lorsque les cours boursiers ont baissé. Nous avons eu des pertes importantes », a reconnu M. Fournier sans préciser cependant de quel ordre. Le dernier exercice fi-

nancier du Fonds débutait en novembre 1987, soit immédiatement après le krach boursier. À l'époque, 25 % du portefeuille était investi dans des actions de compagnies cotées en bourse. Depuis ce temps, cette proportion a été réduite à 10 %, non sans que des pertes aient dû être essuyées. Puisque le Fonds ne peut investir à mesure les sommes qu'il recueille, une bonne partie est investie entre-temps dans des obligations, hypothèques, actions de compagnies, etc. Hormis le 10 %, en actions, le portefeuille du Fonds est actuellement composé à 60 % d'obligations et d'hypothèques tandis que le dernier 30 % est la part des investissements privés dans des PME.

Et parmi ces derniers, explique Louis Fournier, bon nombre de ceux réalisés au cours de la dernière année ne procurent pas de rendements à court terme. « Il y a même des

compagnies où on savait que ce serait difficile au début, comme par exemple Cabano Expéditex dans laquelle nous avons investi \$ 2 millions, dit M. Fournier. Il y en a une couple dans ce genre-là pour lesquelles les retours sur l'investissement ne sont pas encore énormes. » Cabano Expéditex, aux prises avec la déréglementation du secteur du camionnage et des problèmes de rationalisation depuis l'acquisition de deux transporteurs, essayait une perte de \$ 403,000 sur des revenus de \$ 37.6 millions au premier trimestre de son nouvel exercice financier.

Malgré ces difficultés, conclura M. Fournier, « au moins la valeur des actions du Fonds montent. Moins vite cette année mais ça monte. »

Si la croissance de l'action du Fonds a été moindre en 1988, l'actif par contre connaît une forte progres-

sion, passant de \$ 121.1 millions en 1987 à \$ 216.6 millions en 1988. Le nombre de souscripteurs au Fonds frôle les 70,000, dont 55 % d'entre eux sont membres de syndicats affiliés à la FTQ.

Au 31 octobre 1988, les investissements dans des PME québécoises totalisaient \$ 48.9 millions, dont \$ 34.9 millions avaient cependant été déboursés.

M. Fournier a précisé que le Fonds de solidarité espère que son actif atteindra \$ 275 millions au terme de la campagne annuelle de souscription aux REER, qui se tiendra d'ici au 28 février. Lors d'une pré-campagne en décembre, le Fonds a recueilli \$ 18 millions tandis que \$ 2 millions entrent chaque mois automatiquement dans ses coffres en raison du mécanisme de déduction sur les salaires que plusieurs actionnaires utilisent.

Steinberg renonce à vendre Smitty's

(Le Devoir-Presse canadienne) — Steinberg a tranché le noeud gordien du « Je vend ou je vend pas ? » en mettant un terme au processus de vente de ses supermarchés américains Smitty's.

La porte-parole de la firme, Claude Durand, a expliqué hier que les dirigeants de Steinberg n'étaient « pas satisfaits » des offres faites ces derniers mois pour l'acquisition de la chaîne.

Steinberg avait annoncé le 15 septembre dernier son intention de se départir de sa chaîne américaine Smitty's, dont le chiffre d'affaires annuel était de \$ 707 millions US lors de l'exercice financier 1988.

Concentrée dans la région de Phoenix, en Arizona, la chaîne exploite un entrepôt mini-marge ainsi que 23 supermarchés qui offrent des produits alimentaires ainsi que des marchandises diverses.

On peut penser que Smitty's demeurera encore un bon moment une filiale de Steinberg puisque, a fait remarquer Mme Durand, « le processus de mise en vente a donné un bon échantillonnage des acheteurs potentiels » sans toutefois qu'aucun d'eux n'offre des conditions jugées acceptables par la direction de Steinberg.

Tout cet exercice d'évaluation, que Steinberg a fait porter l'an dernier sur de grands pans de ses activités, notamment ses supermarchés au Canada, n'a certes pas

abouti à un changement de main de l'empire alimentaire. Tout au plus a-t-il donné lieu à la vente de certains actifs secondaires de la chaîne : les chaînes de dépanneurs franchisés La Maisonnée et Mac's, de petits grossistes en Beauce, quelques supermarchés en régions éloignées, cédés à Provigo ainsi que quelques autres que Steinberg a franchisés.

Quoi qu'il en soit, ce « tango mercantile », fait de décisions prises et annulées, de gestes faits et défauts, de rebondissements, a permis aux propriétaires de Steinberg d'identifier d'éventuels acquéreurs et de connaître avec précisions les conditions que ces derniers sont disposés leur offrir, bref, de devenir, des grandes entreprises canadiennes, celle qui connaît le mieux sa valeur marchande.

Steinberg avait acquis Smitty's en janvier 1981 pour une somme équivalant à \$ 150 millions en devises canadiennes. Lors de l'annonce de la mise en vente, la direction de Steinberg expliquait qu'elle voulait dorénavant concentrer tous ses efforts sur ses activités au Canada. À l'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie, le président de Steinberg Irving Ludmer, citant des analystes financiers, évaluait entre \$ 150 et \$ 200 millions US le produit de la vente de Smitty's.

Carex a bonifié son offre au Groupe Paré pour les six projets immobiliers en difficulté

Robert Dutrisac

APRÈS avoir essuyé un premier refus, Services Carex a bonifié son offre sur les six résidences du Groupe Paré, autant de sociétés en commandite immobilières qui ont été mises en tutelle par le ministre délégué aux Institutions financières Pierre Fortier.

Se rendant à une recommandation de la Commission des valeurs mobilières du Québec, le ministre avait décrété, en novembre, la mise en tutelle du Groupe Paré afin de protéger les quelque 1000 investisseurs qui risquaient de voir ces abris fis-

caux se transformer en perte sèche.

Après de longues négociations, le tuteur, M. Ronald Boisvert, du cabinet comptable Samson Bélair, en est arrivé à une entente de principe visant la vente à Carex du réseau de résidences pour personnes âgées du Groupe Paré.

Portant son offre à \$ 52 millions, Carex ne l'a en fait majorée que de \$ 1.7 million. Si, au regard de la première offre, les investisseurs reçoivent \$ 6 millions de plus, c'est que le promoteur du Groupe Paré, M. Guy Paré, qui possède une participation oscillant entre 55 % et 60 % dans chacun des six projets, a accepté de réduire la somme qui lui revenait en vertu de son pourcentage de pro-

priété.

Les sociétés en commandite du Groupe Paré ont recueilli \$ 12.7 millions du public. Les investisseurs, en vertu de la nouvelle offre de Carex, ne recevront que \$ 9.5 millions, ou 75 %, de leurs mises de fonds initiales, selon une première analyse.

Toutefois, ces épargnants ont bénéficié d'alléchantes déductions fiscales grâce à ces investissements. De plus, il est possible qu'en acceptant l'offre, ils soient avantagés fiscalement. Hier, tous ces calculs n'étaient pas encore faits, a indiqué M. Boisvert.

C'est certaine, cette seconde offre est bien meilleure que la première; les investisseurs ne tou-

chaient que 30 % de leur investissement, ou \$ 3.5 millions.

Prévoyant l'abandon des procédures judiciaires entreprises par les investisseurs contre les diverses compagnies du Groupe Paré, l'entente devra être ratifiée par chaque groupe d'investisseurs qui se réuniront en assemblée entre le 11 et le 19 janvier prochains. Leurs représentants ont déjà signifié qu'ils recommandaient l'acceptation de l'offre modifiée.

L'offre de Carex est conditionnelle à un examen en profondeur des résidences qui durera jusqu'au 20 janvier 1989 et, à moins d'imprévu, l'acte de vente sera signé le 31 janvier 1989.

Les réserves canadiennes de devises ont doublé l'an dernier pour atteindre plus de \$ 16 milliards

OTTAWA (PC) — Le Canada demeure toujours le membre le moins puissant du Groupe des Sept, soit les sept pays les plus industrialisés du globe, mais sa sécurité financière ne cesse de s'affermir.

Le fonds de protection et de défense du dollar du Canada, maintenu par Ottawa en or et en devises étrangères, a doublé au cours de l'année dernière pour atteindre environ 16.2 milliards US, soit le niveau de fin d'année le plus élevé de son existence, a fait savoir hier le ministre des Finances. Ce montant représente en outre quatre fois l'ampleur du fonds il y a seulement deux ans.

Cette augmentation « permettra à la Banque du Canada de se montrer beaucoup plus ferme » qu'elle pouvait le faire au cours des années passées, si jamais elle devait intervenir pour maintenir la stabilité de notre dollar, a expliqué M. Barry Davenport, vice-président, devises étrangères, à la Banque de Montréal.

M. Alan Yarish, économiste en chef adjoint chez la Banque du Canada, a noté pour sa part que l'augmentation des réserves avait été possible parce que « le dollar canadien a été très robuste et la Banque du Canada a tout fait pour modérer cette tendance ». Et, souligne-t-il, la banque centrale, qui gère ce fonds pour le gouvernement, est maintenant dans une situation assez rassurante pour riposter à toute spéculation pouvant menacer notre devise.

Mais, a noté M. Davenport, la nouvelle ampleur de notre fonds de réserves permet au Canada de jouer un rôle plus important lorsqu'il s'agit d'aider d'autres grands pays industriels devant, en raison des circonstances, stabiliser le taux de leur devise.

Les membres du G-7 — soit les

Etats-Unis, le Japon, l'Allemagne de l'Ouest, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Canada — collaborent de plus en plus ces dernières années dans leurs efforts pour stabiliser la valeur de leur devise respective.

Ainsi, les banques centrales de tous ces pays ont augmenté leur quantité de dollars US, lorsqu'elles ont ressenti que la valeur relative de cette devise perdait un peu trop de terrain. Et, encore la semaine dernière, la Banque d'Angleterre a aidé la Banque du Canada à refouler des pressions à la hausse sur la valeur du dollar du Canada en vendant des dollars canadiens sur les marchés monétaires mondiaux.

« Le mot d'ordre de ces dernières années est l'intervention commune de plus en plus fréquemment pour stabiliser les devises et maintenir leur valeur à un certain niveau », a affirmé M. Davenport. « Et il est indubitable que le fait pour la Banque du Canada d'avoir réussi à accumuler de telles réserves, confirme

que notre pays peut jouer un rôle dans cette façon de procéder », a-t-il précisé.

Au début de 1986, alors que le dollar canadien était la cible des spéculateurs sur les devises de Chicago et que sa valeur a chuté sous les 70 cents US, la Banque du Canada, avec des réserves inférieures à \$ 4 milliards US, a pu difficilement répondre à ces attaques contre notre devise. Elle avait dû aussi emprunter des milliards de dollars US pour gonfler son fonds de réserves.

Depuis, toutefois, des taux d'intérêt élevés, une économie saine, des prix forts pour plusieurs des ressources que nous exportons, et plus récemment le libre-échange avec les

Etats-Unis, ont ensemble contribué à raffermir notre dollar qui vaut actuellement près de 84 cents US.

Pour freiner cette pression à la hausse, la Banque du Canada a vendu des dollars canadiens sur les marchés monétaires étrangers et a acheté des devises étrangères.

Le Canada a tout de même beaucoup de chemin à parcourir avant de pouvoir comparer ses réserves à celles des autres membres du G-7. Ainsi, selon les derniers chiffres disponibles, les réserves du Japon atteignent plus de \$ 98 milliards US, celles de l'Allemagne de l'Ouest autour de \$ 74 milliards US et celles des autres membres autour de \$ 50 milliards US chacun.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Fax: (514) 934-1246
Télex: 05-268656
Tél: (514) 934-0272

POUR RENSEIGNEMENTS
ET RÉSERVATIONS,
CONTACTEZ
FRANCINE GINGRAS AU
842-9645

Centre de psychologie 39 ouest, boul. Gouin Montréal (Québec) H3L 1H9 (514) 331-5530	Gouin inc. Services psychologiques 20 psychologues Membres de la Corporation professionnelle des psychologues de la Province de Québec
---	--

L'ALCOOL AU VOLANT

C'est criminel

QU'ON SE LE DISE

Un appui de votre journal à la campagne de la

Régie de l'assurance automobile du Québec

SPORTS

Richer souhaite que le public oublie sa première moitié de saison

Le Canadien attend avec impatience son prochain match contre les Bruins



Stéphane Richer est reconnaissant envers Pat Burns, qui lui a toujours gardé sa confiance et n'a jamais hésité à l'utiliser même pendant les périodes difficiles.

Guy Robillard
de la Presse Canadienne

UNE FORTE odeur de sueur de sainte flanelle régnait dans le vestiaire du Canadien après l'entraînement d'hier, le premier exercice régulier depuis le match du Jour de l'An à Vancouver, qui a duré près de 90 minutes.

« S'il y en a qui avaient des livres en trop, il les ont perdus sur la glace », a blagué l'entraîneur Pat Burns.

Plus sérieux, celui-ci s'est dit fort satisfait de la forme de ses joueurs au retour au travail. Ceux-ci ont dû passer sur la balance et aucun abus n'a été noté.

« Avec le succès que l'on connaît présentement, tout le monde a hâte de recommencer », a déclaré un Guy Carboneau, tout sourire après l'effort. Pour cette raison, il n'appréhende aucun problème à retrouver le rythme après ce congé d'une longueur exceptionnelle.

« Ils n'étaient peut-être pas pressés de reprendre l'entraînement, a précisé Burns, mais ils ont hâte de disputer un vrai match ».

Ce sera demain contre les Bruins de Boston, le sixième affrontement de la saison déjà contre ces farouches adversaires. Le septième suivra dès la semaine prochaine à Boston, puis les grands rivaux ne se verront plus d'ici la dernière semaine du calendrier.

Le Canadien aura donc eu l'occasion d'affronter les Bruins à une période de l'année où ils étaient dé-

cimés par les blessures.

Le Tricolore, au contraire, a été épargné depuis le début de la campagne.

« C'est dû à plusieurs raisons, estime Burns. Il y a un peu de chance, c'est certain, mais aussi au fait qu'il y a beaucoup de situations de partie, avec des mises en échec, lors de nos exercices ». L'entraîneur a aussi relevé l'avantage de jouer à quatre trios et cinq ou six défenseurs, ce qui diminue les risques de blessures découlant de la fatigue.

Néanmoins, le Canadien était au complet pour une des rares fois de la saison, puisque Brian Skrudland, Mike Keane et Mike Lalor ont pris part à l'entraînement régulier.

Le premier sera le seul à revêtir l'uniforme demain, même si les deux autres se disent aussi prêts à jouer.

Il y a donc cinq joueurs en trop, si on ajoute les noms de Gilles Thibaut, Steven Martinson et Eric Desjardins, qui rentrait à Montréal hier.

« C'est toujours plus facile de laisser des joueurs dans les estrades quand l'équipe gagne, mais n'empêche que tout le monde veut jouer », soulignait Burns.

Pour sa part, Stéphane Richer a fait une croix sur sa première moitié de saison.

« Et je veux que les gens aussi oublient », a-t-il ajouté à son retour à l'entraînement hier, encouragé par ses performances lors du dernier voyage dans l'Ouest.

« Je sens que la confiance revient, a-t-il raconté. Deux buts gagnants sur la route (à Calgary et Vancouver), ce n'est quand même pas mauvais ».

Il n'empêche qu'avec une fiche de 10 buts et 18 passes en 33 matches, le compteur de 50 buts la saison dernière a constitué une des rares déceptions du Canadien au cours de la première moitié du calendrier. Il en convient sans hésitation.

« Tout le monde sait que ma suspension (de 10 matches) m'a affecté beaucoup. Il n'y a pas à le cacher », dit-il. L'ultra-sensible a encore répété hier s'être culpabilisé d'avoir pris la place d'un joueur à son retour, même si l'équipe ne perdait presque jamais.

« Et lorsque je suis revenu au jeu, ce fut sur un quatrième trio », note-t-il.

Plus tôt, Richer avait fait l'éloge de Steven Martinson, son aîné gauche des derniers matches: « Je pense qu'on se complète bien, disait-il. Plusieurs personnes pensent que Steve n'est bon qu'à se battre, mais c'est un joueur intelligent. Il m'a préparé quelques beaux jeux qui ont presque résulté en des buts. Il travaille bien et me passe souvent la rondelle ».

Il demeure toutefois reconnaissant envers son entraîneur, qui lui a toujours gardé sa confiance et n'a jamais hésité à l'utiliser même pendant les périodes difficiles, le temps, notamment, de retrouver le synchronisme et la précision de son foudroyant lancer frappé.

Richer refuse de se fixer des objectifs personnels d'ici la fin du calendrier, préférant parler des succès de l'équipe.

« Je tente de mieux jouer défensivement et d'être plus agressif, explique-t-il, et si j'y parviens, ce sera bon pour l'équipe. Si je ne marque pas un soir mais que j'empêche l'adversaire de marquer deux buts, c'est un plus pour nous ».



Nedved à Verdun ?

PHOTO CP

Jacques Lemaire aimerait bien engager le transfuge tchèque Petr Nedved pour le Canadien junior de Verdun, « mais pas les problèmes qui vont avec », a-t-il précisé hier à la Presse Canadienne. Il ne l'a jamais vu jouer mais ses rapports disent que « c'est tout un joueur ». Contrairement aux règlements de la Ligue junior de l'Ouest, Lemaire indique que s'il

décidait de venir jouer au Québec, le jeune homme pourrait choisir l'équipe de son choix. Dans l'Ouest, les derniers au classement, les Warriors de Moose Jaw, ont le premier choix. Comme il est peu probable que Nedved prenne cette direction, Lemaire n'écartera pas l'idée de l'inviter à Montréal. Petr Svoboda pourrait lui faciliter la tâche, lui qui connaît le père du jeune homme et qui a admis, hier, vouloir entrer en communication avec son compatriote.

Buck Rodgers de passage à Montréal

« Nous serons de la course »



Rodgers très optimiste.

(PC) — Buck Rodgers est arrivé hier de son chaud domicile de la Californie pour effectuer sa visite hivernale annuelle à Montréal et a déclaré d'emblée que les Expos allaient faire belle figure la saison prochaine.

« Si je pense aux lanceurs, aux réservistes, je crois que nous aurons le meilleur personnel depuis mon arrivée ici il y a cinq ans, a dit Rodgers lors d'une conférence de presse. Je n'irai pas jusqu'à dire que nous allons remporter le championnat, mais nous serons de la course jusqu'à la fin. »

Il arrive souvent que les gérants d'équipes des ligues majeures débordent d'optimisme à cette période-ci de l'année, mais il faut bien se rappeler que les Expos ont terminé au troisième rang de la section est de la Ligue nationale la saison dernière avec un dossier de 81-81. Pourtant, Rodgers croit que les dernières acquisitions des Expos, le voltigeur Mike Aldrete et le lanceur Kevin Gross feront la différence.

« En Gross, je crois que nous avons acquis un des meilleurs lanceurs de la ligue, a fait remarquer Rodgers. Et nous avons déjà deux excellents lanceurs en Dennis Martinez et Pascual Perez et un gars très solide comme Bryn Smith. Nous ne commencerons pas la saison avec deux recrues dans la rotation des lanceurs partants comme nous l'avons fait la saison dernière. »

Pour faire l'acquisition de Gross, les Expos ont cédé Floyd Youmans et Jeff Parrett aux Phillies de Philadelphie. Parrett était un des meilleurs releveurs de l'équipe.

« Nous n'avons pas perdu notre releveur numéro un, celui qui vient fermer la porte, a dit Rodgers. Nous avons perdu un des membres de notre comité de releveurs. Le joueur important est Tim Burke. S'il se présente au camp d'entraînement en bonne santé, nous n'aurons aucune inquiétude. Il avait perdu en arbitrage l'an dernier et cela a affecté son rendement. »

Pour ce qui est de Owen, Rodgers a voulu parler de régularité. « Ce n'est pas un joueur spectaculaire, mais un joueur régulier qui peut vous donner 140 matches par saison à l'inter. »

Quant à Aldrete, qui était à Montréal hier, on lui a promis plusieurs présences au bâton, lui qui peut évoluer à toutes les positions au champ extérieur et au premier coussin.

« Ce qui est important à retenir de lui c'est que je peux l'utiliser à une position pendant un mois si un joueur est blessé et je sais qu'il fera le travail. »

Quant au directeur-gérant David Dombrowski, il a confirmé le fait qu'il se cherchait toujours un deuxième receveur pour épauler Nelson Santovenia, confirmant par le fait même que Mike Fitzgerald ne demeurera avec les Expos qu'à titre de réserviste.

HOCKEY

Ligue nationale		Mardi		Detroit 4, St. Louis 2	
Lundi		Phil'phie 4, Islanders 1		Winnipeg 4, Vancouver 2	
Boston 8, St. Louis 7		Québec 5, Calgary 1		Edmonton 4, Québec 2	
Rangers 5, Hartford 4		Mercredi		Hier	
Wash'ton 8, Pittsburgh 0		Hartford 5, Buffalo 4		Islanders à Boston	
Edmonton 3, Minn'ta 2		Wash'ton 3, Rangers 3		Phil'phie à Minnesota	

CLASSEMENT

Conférence Prince-de-Galles							Toronto à Washington
Section Charles Adams							Los Angeles à Winnipeg
	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	43	27	10	6	168	127	60
BOSTON	40	16	15	9	132	122	41
BUFFALO	40	16	20	4	139	158	36
HARTFORD	40	16	21	3	143	142	35
QUEBEC	42	13	25	4	145	192	30
							Samedi
							Rangers à Islanders
							Detroit à N. Jersey
							Vancouver à Pittsburgh
							Chicago à Washington
							Boston à Montréal
							Buffalo à Toronto
							Edmonton à Calgary
							Phil'phie à St. Louis
							Dimanche
							Boston à Québec
							Los Angeles à Winnipeg
							Calgary à Edmonton
							Islanders à Chicago

Section Lester Patrick		Les meneurs	
pj g p n bp bc pts		(Parties d'hier non comprises)	
PITTSBURGH		b a pts	
RANGERS NY		Lemieux, Pit.	
PHILADELPHIE		Gretzky, LA	
WASHINGTON		Nichols, LA	
NEW JERSEY		Yzerman, Det.	
ISLANDERS NY		Brown, Pit.	
		Kurri, Edm.	
		Savard, Chi.	
		Robitaille, LA	
		Carson, Edm.	
		Gallant, Det.	
		Tikkanen, Edm.	
		Podd'ny, Qué.	
		Naslund, Mtl.	
		Hawchuk, Win.	
		MacLean, Det.	
		Olczyk, Tor.	
		Coffey, Pit.	
		Kerr, Phi.	
		Duchene, LA.	
		MacLean, NJ.	
		Mullen, Cal.	
		Smith, Mtl.	

Conférence Clarence Campbell		Section James Norris	
pj g p n bp bc pts		pj g p n bp bc pts	
DETROIT		39 19 15 5 155 150	
ST. LOUIS		40 14 19 7 137 146	
MINNESOTA		39 12 20 7 127 146	
TORONTO		40 14 23 3 129 173	
CHICAGO		39 10 24 5 147 181	

Section Connie Smythe		Section Lester Patrick	
pj g p n bp bc pts		pj g p n bp bc pts	
CALGARY		39 25 8 6 162 108	
LOS ANGELES		39 24 14 1 203 157	
EDMONTON		40 22 14 4 180 150	
WINNIPEG		36 15 14 7 150 153	
VANCOUVER		41 15 21 5 131 134	

LES ENFANTS MAL AIMÉS
ON EN RETROUVE DANS VOTRE QUARTIER! ET CHEZ VOUS...



Coupe Sports Experts-Sealtest

Dany Bouchard enlève la première épreuve

LA TUQUE (PC) — Malgré un froid extrême, la première tranche de la Coupe Sports Experts-Sealtest de ski de fond a finalement pu être disputée hier à La Tuque.

Les organisateurs ont toutefois retardé le départ de près de deux heures.

« On voulait s'assurer que la course puisse se dérouler en toute sécurité pour les compétiteurs », a souligné Réal Gagnon de Ski-Québec.

Le règlement interdit la tenue d'une épreuve lorsque le mercure atteint -20 degrés Celsius. C'est d'ailleurs en vertu de cette règle que l'épreuve de mercredi avait été annulée.

Le froid n'a cependant pas empêché Dany Bouchard de se distinguer. Membre de l'Équipe Nationale et originaire de La Tuque, Bouchard a profité du support des siens pour prendre la première position du 5 kilomètres classiques chez les Seniors-1 avec un temps de 14 min. 32 sec.

Il a devancé de près de 20 secondes son coéquipier Benoît Létourneau (14:51). Philippe Shaw (15:39), du club Les Fondeurs, a terminé troi-

sième.

Bouchard a également causé une surprise en devançant Yves Bilo-deau (14:34), de Québec, un des meilleurs compétiteurs au Canada présentement.

Chez les femmes, Julie Barbeau, du club Skibec-Université Laval, a causé une surprise en prenant la première position chez les Seniors. Elle a devancé la championne de la dernière saison, Geneviève Neault, du club Défi-Montagne Coupée. La troisième position appartenait à Isabelle Dubé, de Skibec-U. Laval.

Les autorités de Ski-Québec ont décidé de ne pas reprendre l'épreuve annulée mercredi à cause du froid. Les résultats des deux courses de cette première tranche étant considérés pour la sélection des athlètes en vue des prochains championnats canadiens juniors, on avait envisagé reporter l'épreuve à aujourd'hui.

Après consultation auprès des entraîneurs, nous avons convenu que cette alternative n'était pas nécessaire puisqu'il reste encore plusieurs épreuves de qualifications à disputer », a précisé Réal Gagnon.

FOOTBALL

LNF		Championnat NFC	
Éliminatoires		San Francisco à Chicago	
Dimanche		Super Bowl XXIII	
Championnat AFC		Dimanche 22 janvier	
Buffalo à Cincinnati		A Miami, 17h.	

Perron fait le point

Mario Leclerc
de la Presse Canadienne

LA NOUVELLE a provoqué l'excitation dans l'entourage des Nordiques, hier. Comme la plupart des joueurs, l'entraîneur Jean Perron désirait aller rapidement aux nouvelles concernant un article de la Presse Canadienne, publié hier, et qui faisait état d'un climat fort malsain qui existe dans l'entourage des Nordiques.

L'article en question précisait que le problème des Fleurdésisés était de deux ordres: d'abord, le manque d'intensité de certains piliers; puis la volonté d'une demi-douzaine de joueurs de changer d'air.

Une fois informé de la teneur de l'article, Perron a répondu aux questions des journalistes à cet effet. Mais, il s'est inscrit en faux devant les propos publiés.

« Je n'ai pas du tout le feeling que des joueurs sont en attente d'un échange présentement », s'est-il objecté. « Vous voulez probablement des résultats immédiats alors que je prône la stabilité. Nous n'analysons donc pas la présente situation de la même façon », a-t-il expliqué.

« Aussi, a-t-il ajouté, il n'est aucunement question d'un remue-ménage au sein ma troupe ».

Mais, comme tous les membres de la délégation québécoise qui s'est rendue en Alberta, Perron a constaté que les Nordiques étaient passés à tabac par la presse « étrangère ».

« On se fait descendre partout où l'on passe. Si j'étais un joueur, je me demandais si, moi aussi, je voudrais encore jouer pour cette équipe-là. Avec la réputation qu'on traîne dans la LNH actuellement, ça prend énormément de cran pour jouer pour les Nordiques », a-t-il reconnu.

Mais, Perron a appuyé sur le fait que le temps des excuses était terminé. « Une chose est certaine. La pression est sur les épaules des joueurs présentement. Ils n'ont plus raison de ne pas produire. Les hommes de hockey savent où ils s'en vont et ils bénéficient du support inconditionnel de la haute direction. Il va falloir que chacun s'y fasse », a-t-il affirmé.

Même si son équipe n'a pas remporté la victoire à ses cinq derniers matches, l'entraîneur des Nordiques Jean Perron refuse de céder à la panique.

« Je ne dis pas que je suis satisfait de la tenue de mon équipe mais je sens qu'on s'améliore. Donnez-nous du temps et vous allez voir où on va être à la fin de la saison », a-t-il affirmé.

Perron a rappelé que les Nordiques avaient été dirigés par quatre entraîneurs en deux ans, sans compter tous les changements effectués au sein de l'équipe et au niveau du personnel d'administration. « N'oubliez pas que nous ne sommes qu'à



L'entraîneur des Nordiques n'entendait pas à rire hier.

cinq points des Whalers de Hartford et d'une participation aux séries éliminatoires », a-t-il insisté.

Le pilote des Nordiques a répété qu'il était à mettre en place un système mais qu'il fallait un certain temps avant d'en récolter des résultats probants.

« Les Nordiques ont besoin d'un système bien en place. Présentement, nous nous sommes attardés que sur la communication entre nous dans notre propre territoire. D'ailleurs, nous avons obtenu un certain résultat lors du match à Edmonton en limitant les lancers de l'enclave. Mais, il faut s'affairer à faire la transition entre l'attaque et l'offensive. Et, tout cela ne se matérialise pas en deux semaines ».

Perron a ensuite admis que les Nordiques se présentaient dans l'Ouest canadien avec bien peu de chances de l'emporter.

« C'était tout un test pour nous que cette série de deux matches dans la province de l'Alberta. On n'était pas prêt à faire face à ces équipes-là (Calgary-Edmonton). D'ailleurs, sans rien enlever au Canadien, les Flames de Calgary représentent la meilleure équipe que j'ai eu à affronter à titre d'entraîneur des Nordiques. Ils nous en ont mis plein la vue », a-t-il évalué.

Quant au match à Edmonton, Perron a reconnu qu'il avait dénoté un point très positif. « Nous avons disputé trois bonnes périodes, ce qui avait été plutôt rare depuis mon arrivée. Notre jeu défensif était beaucoup plus discipliné. Mais, l'attaque n'a pas fonctionné. Il faut dorénavant travailler là-dessus ».

Vreni Schneider est attendue de pied ferme

SCHWARZENBERG. Autriche (AFP) — Les deux salams géants de Schwarzenberg et le slalom de Mel-lau, en Autriche, comptant pour la Coupe du monde féminine de ski alpin, offriront, aujourd'hui, samedi et dimanche, de nouvelles occasions à la « reine » de cette saison, la Suisse Vreni Schneider, d'accumuler davantage de victoires et de points au classement général.

Avec six victoires de suite, la double championne olympique a en effet remporté toutes les épreuves techniques de la coupe du monde 1988-89. Pourtant, les concurrentes de choix sont nombreuses, notamment la Yougoslave Mateja Svet, victime d'une chute devant son public lors de la première manche du dernier slalom disputé mardi à Maribor, et l'Espagnole Blanca Fernandez-Ochoa.